

COMITE MONTRISONNAIS  
DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

LA REVOLUTION EN FOREZ

ACTES DU COLLOQUE

DU 7 OCTOBRE 1989

CAHIER N° 16  
VILLAGE DE FOREZ  
MONTRISON

1990



Cette publication fait partie  
du programme du Comité Montbrisonnais  
du Bicentenaire de la Révolution Française  
qui a reçu, par décision du 28 avril 1989,  
le patronage de  
LA MISSION  
DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE  
ET DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME  
présidée par M. Jean Noël Jeanneney.



***Bicentenaire de la Révolution Française***

Couverture : la salle de la DIANA où s'est tenue une des séances du Colloque du 7 octobre 1989. C'est sous ces mêmes voûtes de la DIANA que siégea, sous la présidence du marquis de Rostaing, l'assemblée du département de Montbrison (1787-1789) et que se réunit l'assemblée du clergé forézien préparatoire à la réunion des états généraux de 1789.

# LA REVOLUTION EN FOREZ

Présentation des Actes du Colloque

du 7 octobre 1989

Le Comité montbrisonnais du bicentenaire de la Révolution française est heureux de vous présenter les Actes du colloque qu'il a consacré le 7 octobre 1989 à la Révolution en Forez.

Ce colloque a eu lieu au Centre Social - le matin - et à la Diana - l'après-midi. Il a rassemblé de nombreux participants et auditeurs qui ont vécu une journée laborieuse et passionnante à la fois : dix communications ont été présentées. Nous vous en donnons les textes ainsi que ceux de deux communications dont les auteurs n'avaient pu être là, mais nous ont cependant confié leur texte.

Ce colloque avait été placé sous le triple signe de l'histoire locale, de la diversité et de l'ouverture :

- l'histoire locale : toutes les communications touchent à l'histoire du Forez. Commémorer, c'est se souvenir ensemble. Nous approfondissons ainsi l'histoire commune de notre province. C'est Camille Jullian qui écrivait : *l'histoire locale est peut-être la seule qui soit une résurrection.*

- la diversité : diversité des sujets abordés, de l'économie à l'histoire religieuse, de l'histoire politique à l'histoire urbaine ; diversité des intervenants qui ne portent pas tous le même regard sur l'histoire de la Révolution mais ont accepté de dialoguer ; diversité des cadres géographiques à l'intérieur même du Forez : Saint-Etienne et Montbrison, mais aussi Feurs, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Just-la-Pendue.

- l'ouverture : dès le départ, le Comité montbrisonnais a volontairement adopté une attitude d'ouverture : nous considérons que notre Histoire est une et que républicains et royalistes furent également les acteurs honorables d'une même Histoire qu'il s'agit de comprendre, plutôt que de juger, comme nous y invitait Marc Bloch. Le programme des *Cahiers du Bicentenaire* (17 numéros parus) a montré cette volonté d'ouverture et de diversité. Le colloque en a été aussi l'illustration.

De nombreux aspects sont abordés :

## Aspects politiques de 1789 :

L'année 1789 est évoquée par Claude Brandon et Paul Valette qui présentent Feurs au début de la Révolution alors que Michel Bourlier évoque le curé Gagnière, député aux états généraux devenus l'Assemblée nationale constituante.

## Aspects religieux :

Nous retrouvons le travail de Michel Bourlier mais surtout la communication de Jean-Guy Girardet ; que de destins différents parmi les membres du

clergé forézien, confrontés à des choix déchirants !

### La période de la Terreur :

René Berchoud étudie la Terreur à Saint-Just-la-Pendue : c'est l'étude précise de la Révolution au village, loin des grandes généralités simplificatrices, dans une réalité vivante ressuscitée à partir des archives. André Boismenu, avec érudition, humour et émotion, nous raconte le destin de *Deux Montbrisonnais dans la tourmente*. Pierre Roy nous dit quel fut à Saint-Etienne le rôle de Noël Pointe ("Pointe cadet"), le premier ouvrier devenu membre de la Convention nationale. Joseph Barou a étudié les Foréziens - qui étaient-ils ? - qui s'engagèrent dans "l'armée départementale de Rhône-et-Loire" pour secourir les Lyonnais dans le contexte des affrontements dramatiques de l'été 1793. Enfin les archives de la Société populaire et du Comité de surveillance de Montbrison m'ont permis d'évoquer les "Jacobins montbrisonnais".

Quant à Geneviève Liogier, elle nous rappelle que la Révolution fut aussi une Fête : celle de la Liberté que célèbrent les communes le 14 juillet 1790, lors de la Fête de la Fédération ; avec un enthousiasme émouvant mais aussi l'annonce des premières fêlures.

Quant à la communication de Violette Maurice, qui mit un point d'orgue au colloque, elle en fut le grand moment d'émotion : ancienne résistante et ancienne déportée, Violette Maurice a rappelé que les résistants se battaient aussi pour le respect des Droits de l'Homme, pour une idée de l'homme et de la liberté née en 1789. Son journal ne portait-il pas en sous-titre : *le journal des héritiers de la Révolution française ?*

### Aspects économiques :

Francisque Ferret étudie la vente des biens nationaux dans le district de Montbrison - sujet longtemps délicat - alors que Roger Faure nous parle des prix (et de la vie quotidienne) à cette époque.

La présentation de ce colloque est aussi l'occasion agréable de remercier tous ceux qui nous ont aidés : les membres du Comité du Bicentenaire et les associations qui ont été partie prenante à son action, en particulier le Centre Social et la M.J.C. - qu'on m'excuse de ne pouvoir citer tout le monde !

Mes remerciements vont plus particulièrement à :

M. Colin Lucas, professeur à l'Université d'Oxford, qui, faute de pouvoir venir, avait accepté la présidence d'honneur de ce colloque,

M. Michel Bourlier, correspondant départemental de la Mission du Bicentenaire qui en a assuré la présidence effective,

M. Jacques Martinez, président du Centre Social qui s'est dépensé sans compter pour l'organisation de celui-ci,

M. Francisque Ferret, vice-président de la Diana, qui a participé à nos travaux et nous a ouvert, l'après-midi, la belle salle héraldique de la Diana où, en 1789, s'était tenue l'assemblée du clergé forézien et où nous sentions tout le poids de notre Histoire,

fallut attendre Montoire pour que certains commencent à ouvrir les yeux. D'autres s'engagèrent habilement dans la voie de la collaboration...

Je m'excuse d'être obligée, à présent, de parler de moi. J'appartenais à une famille d'enseignants laïques. Mon père était professeur au lycée de Saint-Etienne. C'était un républicain convaincu et lucide. Nous avons été élevés dans un climat privilégié : le respect de l'autre faisait partie de notre éducation, et la liberté était dans l'air que nous respirions. Mon père était adhérent à *la Paix par le Droit*. Notre prise de conscience fut immédiate : la capitulation sans condition, le 17 juin 1940, nous laissa un profond sentiment de honte. Nous pensions que la guerre n'était pas terminée : nous eûmes conscience d'une politique d'abandon. Les vrais mobiles de notre défaite étaient habilement escamotés par le maréchal Pétain, et les accusations qu'il exprimait ne pouvaient nous satisfaire. On se souvient encore de certaines affirmations parmi tant d'autres : *l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice* ou *on a revendiqué plus qu'on a servi*. Ce nouveau langage était significatif pour quelques Français avisés. Il laissait prévoir les représailles futures contre les ennemis de l'intérieur.

C'est le 22 juin 1940 que nous entendîmes, le coeur serré, l'annonce de l'armistice. On connaît les exigences du vainqueur : la France était démantelée dans son territoire et son armée. Nous étions dépouillés de tout, particulièrement de nos forces vives. En effet, Pétain acceptait de livrer à l'envahisseur 1 800 000 prisonniers de guerre. A cela s'ajoutait une forte indemnité d'occupation.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai la suite : après que Pétain eut obtenu les pleins pouvoirs par l'assemblée nationale, la République française fut enterrée, le 10 juillet 40, et remplacée par l'Etat français. Je ne suis pas sûre que beaucoup de citoyens, à cette date tristement historique, aient pleinement réalisé que les "Droits de l'Homme" venaient d'être froidement supprimés !... Une certaine passivité habitait les esprits.

Le régime de Vichy ne tarda pas à se montrer répressif sans qu'il y eût besoin des pressions de l'occupant ; je rappelle pour mémoire les principales mesures : les anciens ministres internés à Riom, les républicains espagnols et les juifs étrangers incarcérés, avant d'être livrés aux Allemands (les archives répètent que le "Führer" fut agréablement surpris de cette soumission du gouvernement de Vichy). Le racisme, dès le départ, avait fait son apparition : il est vrai qu'il n'avait jamais cessé d'être distillé par les partis d'extrême droite. En 1940, on pouvait lire sur les murs de beaucoup de villes françaises : *Mort aux youpins !*

Les entraves aux libertés se firent rapidement sentir : les organisations ouvrières furent supprimées, les associations étroitement contrôlées, l'administration épurée. Les opposants au régime d'abord révoqués, puis incarcérés, l'édifice laïque fut ébranlé par la suppression des écoles normales. En fait, c'était bien toutes les libertés qui étaient atteintes.

C'est spécialement dans "la chasse aux sorcières" que le gouvernement devança l'occupant : la collaboration et la délation étaient prônées sans cesse. La presse officielle (*Au Pilon - Je suis Partout*) s'en faisait l'écho. Les juifs français en firent rapidement les frais. Il ne faut pas oublier que de nombreux antisémites notoires naviguaient dans l'entourage de Pétain. En octobre 1940 la loi du statut des juifs était mise sur pied. De bonne heure un commissariat aux questions juives avait été créé avec Xavier Vallat et Darquier de Pellepoix. En 1942, cinquante-sept décrets furent promulgués contre eux (en une seule année !). Chacun se souvient de la grande rafle du Vélodrome d'hiver.

## LES INTERVENANTS

Francisque FERRET : inspecteur honoraire des Domaines, vice-président et trésorier de la Diana, société historique du Forez. Auteur de plusieurs communications dans le Bulletin de la Diana, et en particulier d'une étude sur *le château de Montbrison* et sur *la vente des Biens nationaux*.

Claude LATTA : professeur d'histoire au lycée de Montbrison, docteur en histoire, membre de la Diana, directeur de *Village de Forez* et président du Comité montbrisonnais du Bicentenaire, spécialiste de l'histoire du mouvement républicain au XIX<sup>e</sup> siècle.

Michel BOURLIER : président du Colloque, chef de service à la Préfecture de la Loire, correspondant de la Mission du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des Droits de l'Homme, membre des Amis du Vieux Saint-Etienne.

Roger FAURE : directeur d'école honoraire, membre de la Diana, spécialiste de numismatique.

Geneviève LIOGIER : agrégée de l'Université, professeur honoraire d'histoire et de géographie, chargée pendant plusieurs années du service éducatif des Archives, membre des Amis du Vieux St-Etienne.

Jean-Guy GIRARDET : prêtre, conservateur à la Bibliothèque municipale de St-Etienne, chargé du fonds ancien.

Claude BRANDON : Agrégée de l'Université, professeur d'histoire au lycée de Feurs, coauteur de *Feurs en 1789*.

Paul VALETTE : professeur d'histoire au collège de Boën, coauteur de *Feurs en 1789*.

Joseph BAROU : instituteur à Montbrison, coresponsable de la revue *Village de Forez*, membre de la Diana, auteur de nombreuses études consacrées, en particulier, aux questions de la pauvreté et des abandons d'enfants et aux questions d'histoire religieuse.

André BOISMENU : inspecteur général au Ministère de l'Equipement, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Loire, ancien directeur de cabinet du Ministre de la Fonction publique, membre de la Diana, auteur d'études historiques.

Pierre ROY : professeur de lettres modernes au lycée d'Alembert à Saint-Etienne, auteur de deux cahiers du Bicentenaire consacrés au conventionnel Noël Pointe.

René BERCHOUD : professeur de lettres au collège de Feurs, auteur de *la Révolution à Néronde et dans les Monts du Matin* (2 volumes).

Violette MAURICE : résistante, fondatrice du réseau "93" et du journal clandestin 93, *le journal des héritiers de la Révolution française*, déportée à Buchenwald et Ravensbrück, ancienne présidente de la section stéphanoise de la LICRA, auteur de recueils de poésie.

## ASPECTS DE FEURS EN 1789

Il s'agit en fait de la présentation de l'étude que nous avons réalisée : *Feurs, 1789...* et qui a été publiée en septembre par les Amis du Musée de Feurs.

L'à-propos de cet ouvrage se conçoit aisément, mais pourquoi se limiter à 1789 ? D'autres moments de la Révolution, en particulier l'automne et l'hiver 1793-1794, ont été beaucoup plus agités dans la cité forézienne et laisseront plus de traces dans la mémoire, voire dans l'imaginaire local. Mais il convenait de prendre le déroulement des faits historiques à son début et l'année 1789 a conservé une puissance évocatrice telle qu'elle marque à elle seule toute la période révolutionnaire. Cette année-là voit en effet l'écroulement de toutes les structures de l'Ancien Régime. C'est ce phénomène, immense aux yeux de notre Histoire, que nous avons voulu restituer au quotidien, à l'échelle d'une petite ville provinciale. Ensuite il nous est apparu nécessaire de faire précéder ce récit d'un tableau du "milieu" dans lequel il va se dérouler. Qu'est-ce que Feurs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Dans quel contexte démographique et social les premiers événements révolutionnaires vont-ils survenir ?

Deux sources ont joué un rôle essentiel pour la rédaction de cet ouvrage : le *Registre des Délibérations de la Municipalité de Feurs* qui sert de base à toute la deuxième partie. En dehors des événements de la vie municipale il mentionne aussi, lors des assemblées paroissiales en particulier, des listes de noms d'habitants accompagnés parfois de leur profession. La seconde source essentielle est constituée par les *Registres paroissiaux* qui ont nourri toute l'étude démographique.

D'autres documents utiles à l'étude de la population ont été consultés aux Archives Départementales de la Loire, comme par exemple *Population de l'Election de Roanne 1776-1785* ou *Tableau de la Population de la Commune de Feurs (14 floréal an II)*. A été également exploité, à défaut des registres du vingtième qui ne sont malheureusement pas conservés aux Archives Départementales, le *Tableau des propriétaires et habitants de la Municipalité de Feurs (1788)* qui donne la liste des contribuables et le montant de leurs impositions. Le dépouillement des *Décomptes d'acquéreurs des Biens Nationaux* a permis d'apprécier certains domaines fonciers du clergé et - vu le montant de leur adjudication - le degré de fortune de leurs acquéreurs.

D'autres sources d'archives sont citées au cours de l'ouvrage. Mention particulière doit être faite des *Cahiers de Doléances* qui restent des documents indispensables pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Quant aux ouvrages historiques concernant Feurs, nous recommandons vivement la lecture de l'*Histoire de la ville de Feurs* d'Auguste Broutin (1867 - ré-édité en 1984) et d'H. Ramet et de G. et G. Guichard *Feurs, la plaine du Forez*, ils contiennent tous deux une foule de détails que nous n'avons pas repris.

\*  
\*\*\*

La première partie "Feurs, une ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle" plante donc le décor de cette petite cité de 2 200 habitants à l'étroit dans ses remparts, et qui les fait éclater. C'est un gros bourg solidement implanté dans le milieu rural dont il tire la plus grande partie de sa substance. Un bourg dont la population stagne et qui connaît, comme tout le royaume, des heures difficiles en cet hiver 1788-1789. Centre administratif de rang inférieur, monde de marchands et d'artisans d'où se dégage une oligarchie de l'argent fortement liée à la terre, voilà une situation assez exemplaire des petites villes du Forez à cette époque.

La deuxième partie de l'ouvrage, "1789 : une municipalité au tournant de l'Histoire" est constituée essentiellement par les comptes rendus des délibérations au conseil municipal classés et annotés ou commentés. Nous y trouvons donc les préoccupations des édiles et, par déduction, l'état d'esprit dans lequel les Foréziens ont vécu et ressenti cette année 1789 qui voit s'effacer l'Ancien Régime. Nous avons débordé légèrement sur l'année 1790, jusqu'aux élections du nouveau corps municipal en février.

Ces préoccupations et cet état d'esprit nous ont paru marqués nettement par trois caractères :

- D'abord une modération et une prudence assez remarquables à cette époque où on se laisse en général emporter par les grands discours, les grands espoirs et les illusions.

Modération et prudence alliées à l'esprit pratique, c'est ce que révèle le Cahier de Doléances, soigneusement recopié avec le compte rendu de l'assemblée paroissiale du 1<sup>er</sup> mars. Les vœux sont classés en dix rubriques, le style est sobre et concis, sans redondances ni grandes déclarations lyriques pas plus à l'égard du roi qu'à l'égard des idées nouvelles. Parmi les vœux d'intérêt général, les Foréziens ne réclament pas de constitution, notion sans doute un peu lointaine, mais ils s'attachent à ce qui les touche plus directement ou dont ils prévoient le bénéfice : ils demandent, comme ailleurs, le vote par tête aux états généraux, évidemment la diminution et la simplification des impôts, et ceci avec une grande précision, l'uniformité des poids et mesures au moins dans chaque province, ce qui sera d'une utilité quotidienne... Soucieux de leurs intérêts immédiats, ils sont également soucieux de justice : ils souhaitent que la portion congrue des curés soit augmentée et que les bénéfices simples soient réservés au prêtres âgés.

La rubrique la plus longue concerne *les demandes particulières de la ville de Feurs*. Pour une fois, les habitants ne manquent pas d'ambition : la châtelainie de Feurs (ils rappellent que Feurs est la plus ancienne ville du Forez) devrait être érigée en bailliage. Il ne s'agit pas de détrôner Montbrison mais ils espèrent la multiplication des bailliages *de 4 lieues en 4 lieues*, pour limiter les déplacements évidemment. La réclamation la plus pressante est celle de la construction d'un pont sur la Loire, qu'on traversait alors par un mauvais bac, réclamation formulée depuis longtemps et émise aussi par les paroisses voisines.

Donc clarté, concision, vœux d'intérêt immédiat, sans doléances excessives ou inutiles. La modération - et le bon sens - percent en particulier dans l'ultime demande qui semble ajoutée au dernier moment : *Dans le cas qu'un seul impôt n'ait pas lieu, que la corvée soit supportée par les trois ordres*, comme si on s'avisait tout à coup qu'un seul impôt payable par tous, c'est trop beau, on n'y croit pas tout à fait. Alors, si la corvée est maintenue, qu'elle soit au moins partagée.

Mesure et prudence se retrouvent même dans les manifestations d'allégresse : après le 14 juillet, la Municipalité invite les citoyens à assister à un Te Deum à l'église, pour célébrer non pas la victoire du peuple parisien, mais *la paix retrouvée*, autrement dit la fin du soulèvement. De même, le 26 juillet, la Municipalité invite les habitants à illuminer pour fêter *la pacification et le rétablissement du calme dans la capitale et la réunion des trois ordres dans l'Assemblée nationale*, mais elle prend soin de stipuler qu'il ne faut faire aucune insulte à ceux qui ne se rendraient pas à l'invitation. Très vigilante à éviter l'excitation ou l'affrontement, elle est avant tout prudente et soucieuse du bon ordre.

- Pourtant, malgré cette modération, le second trait qui ressort de l'examen des Délibérations municipales, c'est l'animation exceptionnelle de l'été 1789, voire l'agitation contestataire qui règne pendant quelques semaines, agitation sans doute partagée dans toute la France, avec la Grande Peur et la formation des Gardes nationales, mais qui, à Feurs, contraste avec la réserve habituelle.

Grande animation en effet lors de la création de la milice bourgeoise : décidée le matin du dimanche 26 juillet, elle est constituée le jour même par l'assemblée des citoyens dont les applaudissements saluent la nomination de chaque officier désigné par acclamation. Enthousiasme en particulier pour celui qu'on proclame Colonel de la milice, le sieur Delurieu, seigneur du Palais, qu'on va chercher au son des fifres et des tambours. Cet enthousiasme pour M. Delurieu devient encore plus passionné lorsque, quelques jours plus tard, comme on est venu l'avertir que des brigands étaient en train de brûler son château (ce qui était faux), il répond généreusement et superbement : *Laissez brûler mon château, défendons la ville, mes amis !* Non seulement le registre des Délibérations rapporte ce fait avec des louanges répétées pour le sieur du Palais, mais afin de témoigner leur considération, la Municipalité, la troupe et les officiers de la milice, avec fifres et tambours, vont planter un mai dans la cour de M. Delurieu qui met un comble à sa popularité en lisant l'acte d'affranchissement de ses vassaux et en prononçant un discours mémorable. Du coup, on va faire un banquet au couvent des Minimes où *l'on porte des santés au Roi, à l'Assemblée nationale, aux citoyens patriotes, à M. Necker et au Colonel Delurieu.* C'est l'euphorie !...

Euphorie encore et élan patriotique le 16 août, jour où les milices de Feurs et de Montbrison, réunies pour des agapes chez M. Delurieu où elles échangeaient des protestations de solidarité pour la défense de la Patrie et de la Liberté, sont alertées : des brigands ont attaqué le château du Soleillant - cette fois, c'est vrai. Nos Foréziens partent en chantant, pleins de bravoure derrière le Colonel Delurieu mais arrivent trop tard au château d'où les incendiaires ont fui. Avec la milice de Montbrison qui les a précédés, ils en rattrapent quelques-uns. Cela restera un morceau de bravoure mémorable et la principale expédition héroïque de cette milice.

Mais la constitution de cette Garde nationale ne tarde pas à provoquer des protestations parmi les citoyens qui ne figurent pas parmi les officiers et qui veulent former une sorte de milice rivale, ce qui entraîne une grande émotion dans la Municipalité et une zizanie assez folklorique.

Emotion encore, et plus grave, quelques mois plus tard au sujet du nouveau découpage administratif et de la création du département de Rhône-et-Loire dans lequel le Forez est englobé contre ses vœux et contre ses intérêts. Feurs conteste avec âpreté, prévoit d'envoyer une députation à Paris, puis finalement rédige une longue pétition s'appuyant sur des arguments solides et très légitimes. Un sentiment identique anime les villes du Forez, notamment Montbrison avec

laquelle Feurs est alors en plein accord.

- Le troisième caractère frappant à l'examen des Délibérations, c'est la primauté (sinon la place exclusive) que gardent les questions purement locales dans les préoccupations des Foréziens. Une grande partie de l'Histoire nationale semble leur échapper : il n'est fait nulle mention de ce qui se passe en juin à Versailles, aucun écho du serment du jeu de Paume. Il n'est guère question non plus de la célèbre nuit du 4 août, ni de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ni de l'émeute populaire qui, en octobre, ramène la famille royale à Paris. Evidemment les procès-verbaux des réunions municipales n'ont pas à faire le récit des événements de la capitale. Mais on pourrait s'attendre à trouver - c'est la cas pour le 14 juillet - une allusion aux faits les plus graves.

Il est vrai qu'au moment où le pouvoir royal commence à s'effondrer, la Municipalité est tout entière accaparée par le conflit qui l'oppose à MM. Pariat et Relogue, le châtelain et le procureur, représentants de l'autorité royale : ces deux messieurs accusent la Municipalité d'avoir augmenté abusivement leurs impôts. Le différend doit tourmenter énormément les élus puisque onze réunions lui sont consacrées. Tout se termine le 24 juillet, quand MM. Pariat et Relogue reconnaissent l'injustice de leur demande. Mais l'opposition renaîtra pour des motifs divers, comme la nomination d'une "échantilleur" de poids et mesures : le châtelain en nomme un, la Municipalité un autre, et ce sont des échanges dignes de Clochemerle...

On a vu aussi que l'enthousiasme qui avait présidé à la formation de la milice avait dérapé lui-même en querelle de clocher.

Une autre application des décisions de l'assemblée, la vente des fours banaux (qui ne suscite pas de réaction quant au principe) donne lieu à des enchères assez pittoresques quand on voit un des acquéreurs, Antoine Metton, proposer sa femme en caution... Cette adjudication des fours banaux, relatée dans le détail, occupe totalement ou en partie cinq réunions municipales.

On a donc un petit monde assez fermé sur ses petites histoires. Il ne voit pas que les temps sont en train de changer tant il est accaparé par ses problèmes immédiats ou ses querelles intestines.

\*  
\*\*\*

Pourtant certains faits sont d'une signification plus profonde et tout de même porteurs de changement :

- C'est d'abord la querelle entre la Municipalité et la châtelainie. Au-delà d'un simple problème fiscal et des oppositions de personnes, elle révèle l'affrontement de deux pouvoirs ; le pouvoir traditionnel du châtelain représentant le roi, et celui de la nouvelle institution municipale - créée en 1787 - en passe de lui ravir ses prérogatives. C'est déjà une première manifestation révolutionnaire.

- Remarquable aussi est l'attitude d'un aristocrate, le populaire M. Delurieu. Dans le discours prononcé le 12 août devant la milice, dans la cour de son château, il évoque, lui, le 4 août, *ce décret sublime qui remplit son âme de la joie la plus pure et auquel il s'applaudit de s'être soumis d'avance*. Il semble faire partie de cette noblesse libérale et éclairée qui a proposé de sacrifier ses droits seigneuriaux dès avant la réunion des états généraux. Ce "seigneur qui ne veut plus l'être" incarne les sentiments de générosité qui

prévalent en 1789. Il est probablement de ceux qui sentent qu'on entre dans des temps nouveaux.

- Le troisième fait significatif est le glissement social entre la Municipalité élue en 1787 (celle qui a veillé aux destinées de Feurs pendant cette année 1789) et la nouvelle Municipalité nommée en février 1790. La première comptait un commerçant et un bourgeois pour huit nobles et fonctionnaires royaux. Le nouveau conseil municipal compte douze commerçants ou bourgeois sur les dix-neuf membres qui le composent. Municipalité plus populaire donc, bien qu'on ne relève aucun cultivateur, conséquence logique de leur faible participation aux réunions de la paroisse. Mais il est à remarquer que les leviers de commande sont confiés à un noble, M. Gras de la Bauche, maire, et à un avocat M. Relogue, procureur : la population fait toujours confiance à ses notables.

\*  
\*\*\*

1789 a donc été pour ces Foréziens préoccupés avant tout par leurs affaires locales, une année de modération et de prudence de la part des édiles qui doivent continuer à assurer l'ordre, le ravitaillement, à lever les impôts. Une année d'agitation aussi, parfois grave, parfois folklorique, enfin une année qu'on appellerait aujourd'hui "de consensus", comme le révèlent les élections des officiers de la milice où l'on retrouve le châtelain Pariat, et les élections de la nouvelle municipalité.

Les Foréziens ont accueilli les changements avec sérénité dans l'ensemble, sans toujours avoir conscience de l'importance des événements et c'est en douceur, malgré les agitations ponctuelles qu'ils prennent le tournant de cette première année de la Révolution. Rien alors ne peut faire prévoir la période tumultueuse que traversera bientôt la cité.

Paul VALETTE

Claude BRANDON

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ



PIERRE GAGNIERE

*Curé de S<sup>t</sup> Cyr les Vignes*

*Né à S<sup>t</sup> Etienne en Forez*

Député du Forez

*à l'Assemblée Nationale de 1789*

**PIERRE GAGNIERE**  
**DEPUTE A L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE**  
**ET CURE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES**

Promeneur solitaire ou inlassable curieux de notre Histoire forézienne tourmentée, t'arrive-t-il de conduire tes pas du côté de Saint-Maurice-en-Gourgois en rejoignant la Haute-Loire voisine ?... As-tu remarqué en bordure de chemin le panneau indicateur de "Prunerie" ?...

Aux temps de l'ouverture de la chasse, as-tu traversé pour regagner la plaine du Forez, notre joli petit village de Saint-Cyr-les-Vignes ? Alors, ralentis ton pas ou ta voiture... un instant... Calme tes chiens à l'évocation de nos grandes meutes révolutionnaires..., le temps d'évoquer avec la figure oubliée, engloutie, de l'un de nos premiers députés, de l'un de ceux qui, au péril de leur vie, firent dans les institutions républicaines naissantes, l'apprentissage difficile de la démocratie.

Suis avec moi son parcours difficile, dans l'enthousiasme des idées nouvelles et semé d'embûches mortelles dans l'immanquable partage entre l'ardente aspiration au changement et la fidélité au roi et à la religion !

Pourquoi, diras-tu, lecteur, cette brusque réflexion, ce temps d'arrêt sur cette figure qui ne fait que traverser un instant l'Histoire toujours en marche de notre difficile province ? : l'abbé Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, député à l'Assemblée législative.

Dans le grand "bric à brac" de la préparation du Bicentenaire de 1789, en effet, le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction des Archives de France - 60, rue des Francs-Bourgeois - 75141 Paris) a décidé d'apporter son appui à l'élaboration du *Dictionnaire Biographique et Parlementaire des Députés à l'Assemblée nationale - 1789-1791*).

Ce "recensement" vise, on l'a compris, l'ensemble des députés de province, convoqué par la monarchie, à Versailles, pour cette grande réflexion nationale qui va conduire à l'élaboration d'une Constitution qui sera une REVOLUTION.

Ce n'est pas sans émotion, que pour vous, Foréziens, j'ai caressé des yeux, au stand de la ville de Versailles, à l'Exposition 89 *avant-première* organisée à la Villette du 3 au 12 juin 1988, l'un des bancs, laqués gris, qui accueillirent, le 4 mai 1789 à Versailles, dans la salle aujourd'hui disparue des "menus plaisirs" du roi (l'Histoire est bien souvent d'une ironie cruelle), cet immense rassemblement des 1 800 environ députés de la France entière ! (suppléants compris).

D'autres plumes, plus talentueuses que la mienne, ont décrit la solennité des cérémonies inaugurales de cette concertation qui ébranlera le monde...

Dans cette immense procession, dans ce cortège fulgurant conduit par la royauté dans sa dernière splendeur, vous avez entendu, comme moi, les "vivats" qui saluent le duc d'Orléans (quand passe la reine... qui vient d'enterrer "son" petit duc de Normandie...).

Dans cette foule immense et grave, avez-vous remarqué les députés anonymes de notre province ? du Forez ?... Les voilà, de sombre vêtus.

Il y a, en effet au moins, parmi les autres :

- Blaise Gabriel Jamier, bourgeois de Montbrison,
- Jean-Louis Richard de Maisonneuve, de Bourg-Argental,
- Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes.

C'est sur l'abbé Pierre Gagnière que je vais concentrer vos regards aujourd'hui, en reconstituant avec vous les pièces éparses du puzzle de sa vie, ces pièces, il en manquera sûrement et peut-être, pourrez-vous aider à notre mémoire forézienne collective et à la reconstitution de cette figure attachante et oubliée jetée là, dans le grand feu des idées nouvelles, au simple motif que notre Forézien était à la fois, instruit et ouvert aux idées nouvelles dans notre province reculée.

Nous analyserons ensemble :

- les origines foréziennes de Pierre Gagnière
- son élection et les difficultés d'un mandat
- son influence.

## LES ORIGINES FOREZIENNES DE PIERRE GAGNIERE

### La famille

Pierre Gagnière, notre futur député à l'Assemblée législative, est effectivement né à Saint-Etienne, le 19 novembre 1745. Il est baptisé à la Grand'Eglise le même jour comme l'indique le relevé de l'acte paroissial suivant :

*Pierre Gagnière* fils légitime de Pierre Gagnière, marchand de cette ville et de demoiselle Catherine Lardillier, a été baptisé en cette église paroissiale le 29 novembre 1745.

Son parrain a été : Pierre Lardillier  
marchand de Saint-Etienne

Sa marraine a été : Marianne Martinier veuve de Claude Lardillier (son aïeule).

1 - Notre Pierre Gagnière était l'aîné de huit enfants au moins tous baptisés dans cette même paroisse de Saint-Etienne comme suit.

2 - Pierre Gagnière (encore, comme son aîné) baptisé le 12 novembre à l'église Saint-Etienne.

Parrain : Pierre Gagnière

Marraine : Isabelle Lardillier

3 - Etienne Gagnière baptisé le 7 février 1748 à l'église Saint-Etienne.

Parrain : Etienne Gord

Marraine : Etiennette Gagnière

4 - Antoine Gagnière baptisé le 10 août 1751 à l'église Saint-Etienne  
Parrain : Antoine Martinier  
Marraine : Elisabeth Lardillier

5 - Benoîte, Claudine Gagnière baptisée le 18 décembre 1752 à la Grand'église  
Parrain : Claude Staron, prêtre et vicaire de la paroisse Notre-Dame à Saint-Etienne  
Marraine : Benoîte Lardillier, veuve du sieur Ronzil

6 - Antoine, François Gagnière baptisé à la Grand'église encore le 30 décembre 1755  
Parrain : Antoine, François Ronzil  
Marraine : Benoîte Montillet

7 - Noël Gagnière né je ne sais quand et où...

8 - Marie Anne Elisabeth Gagnière encore baptisée à la Grand'église ou ailleurs ? à une date inconnue.

Les parents de cette nombreuse famille, Pierre Gagnière et Catherine Lardillier, s'étaient mariés à Saint-Etienne, à l'église Notre-Dame de cette ville le 24 janvier 1745 :

*Pierre Gagnière, marchand de Saint-Etienne, y demeurant, fils de Sieur Jacques Gagnière, marchand drapier de la ville de Feurs (en Forez) et de défunte Dame Marie Régner, âgé de 26 ans, procédant comme majeur et autorisé de Sieur Pierre Dubouchet, marchand bourgeois de Saint-Etienne, ancien échevin, fondé de la procuration du père de l'époux par acte du 15 janvier 1745 reçu Rigaud notaire royal à Feurs ;*

*Catherine Lardillier, fille de Claude Lardillier, marchand, ancien échevin de Saint-Etienne, décédé et de Demoiselle Marianne Martinier, âgée de 22 ans, autorisée par sa mère, contrat de mariage du 16 janvier 1745 passé chez Trablaine, notaire royal à Saint-Etienne.*

Le mariage est célébré par Jean Ducros, docteur en théologie. Mariage en présence de Pierre et Louis François Lardillier, tous deux frères de l'épouse.

#### Une famille à mi-chemin entre le négoce et la noblesse

Les Gagnière étaient donc de Feurs par les Régner, mais, par les Lardillier, notre député comptait une longue lignée ascendante stéphanoise.

En effet, c'est en 1715 à Notre-Dame que Claude Lardillier, fils de Pierre et Antoinette Girard, avait épousé Marianne Martinier, fille de Vital et Antoinette Dubois.

Toutes ces familles tenaient donc aux charges et au négoce locaux, elles portaient toutes des armoiries matérialisant leur situation sociale provinciale à mi-chemin entre la bourgeoisie des affaires et la noblesse.

Dans la parentèle de notre futur député notons encore l'alliance (30 mai 1780 - grand'église) de Marie Anne Elisabeth Gagnière, sa soeur, avec noble Michel Picon, avocat au parlement de Saint-Etienne, de Jeanne-Marie Gagnière avec Charles Lafitte, bourgeois de Saint-Galmier, d'Etienne Gagnière avec Louis Aguiraud, négociant à Saint-Galmier.

Les Girard, grands négociants en armes donnèrent des entrepreneurs en armes du régent et du roi et des seigneurs de Roche-la-Molière.

Côté Martinier, signalons aussi l'alliance d'Agnès Martinier, soeur de Marianne, et donc grande-tante de notre député, avec le peintre (religieux) local Louis-François Staron qui a décoré la chapelle des Pénitents du Puy-en-Velay<sup>1</sup>

Toutes ces familles très croyantes avaient donné beaucoup de vocations à l'Eglise.

Familles aisées donc autour de notre futur député et familles instruites à coup sûr... partagées entre idées nouvelles et respect des institutions.

E. Salomon, dans *les Châteaux Historiques du Forez* indique simplement que c'est en 1776 que Pierre Gagnière, marchand de Saint-Etienne et père de notre futur député à l'Assemblée législative, fit l'acquisition de Prunerie, aliéné par Denis d'Aboën de Cordes (famille originaire de Firminy), marié à Anne Philippa du Faurey, elle-même descendante de l'antique famille des Leroux qui avaient pris possession du vieux fief de Prunerie en 1540.

Pierre Gagnière, donc enrichi, visait dix ans avant la Révolution à l'anoblissement, seul moyen d'accéder aux privilèges !...

Cela situe donc bien le milieu social du futur député, à mi-chemin entre la noblesse et le négoce, une famille de gens instruits et cultivés, tout à fait sensibilisée au cheminement des idées nouvelles...

Autre indice de cette ambition des Gagnière, indice ô combien intéressant d'ailleurs, que l'acquisition par eux, en 1779, dix ans avant la tourmente, auprès des Gilbert des Voisins, marquis de Saint-Etienne (par l'héritage des Peyrenc de Moras !) de maison de maître, jardins et verger dépendant du domaine de Tardy, moyennant une rente foncière et viagère de 150 livres. Ce domaine c'est notre ancien "refuge" et son beau jardin, son oratoire démoli aujourd'hui avec son délicieux rétable aux armes des Carrier qui avaient fait édifier pour leur postérité ce beau domaine appelé alors (XVII<sup>ème</sup> siècle) : "Maison Neuve"... Nos Gagnière donc, sans fausse modestie, s'étaient mis dans "les meubles" des nouveaux marquis de Saint-Etienne ! Quand Pierre Gilbert des Voisins, premier baron du Forez et Anne-Marie de Merle, son épouse (nièce des Peyrenc de Moras), vendront au roi Louis XVI (pour la couronne de France) le 2 février 1787 pour la bagatelle de 1 335 935 livres, le marquisat de Saint-Etienne, devant les notaires parisiens Boulard et Picquais, il est fait rappel de cette cession antérieure au "sieur Gagnière".... (J. B. Galley : *l'Election de Saint-Etienne à la fin de l'Ancien Régime et les féodaux à Saint-Etienne*)... Sic transit gloria mundi... les "parties signataires" de 1787 périront sur l'échafaud... Pierre Gagnière le fils, après avoir été député de Loire, prendra le chemin de l'exil ! Quel vertige dans notre Histoire locale que certains vous diront sans importance quelconque...

Notons encore (grâce à J.B. Galley encore *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*) que Gagnière père, accuse à l'époque de la taxe patriotique de Javogues et des siens l'une des cinq plus grosses fortunes de Saint-Etienne (600 000 francs...). Il règlera à ce titre 30 000 livres d'imposition

1. Le peintre et marchand-drapier Louis-François Staron est d'ailleurs parrain le 23 février 1717 de Louis-François, fils de Claude Lardillier et de Marianne Martinier. Cf. l'article *L.F. Staron peintre stéphanois 1679-1741* (bulletin des Amis du Vieux Saint-Etienne), auteur Michel Bourlier.

"spéciale" après une rapide incarcération.

Cela situe donc bien le milieu social du futur député, à mi-chemin entre la noblesse et le négoce, une famille de gens instruits et cultivés, tout à fait sensibilisée au cheminement des idées nouvelles.

Très probablement Pierre Gagnière fut-il élevé au collège des oratoriens de Notre-Dame-de-Grâce à Chambles près de Saint-Etienne qui était alors l'établissement de choix pour les garçons des familles notables du Forez. Il est parfois dit "gradué de Paris". Il est d'abord vicaire de Gumières en 1772.

Notons encore au passage que son frère, Noël Gagnière, fut à Saint-Etienne en 1789, député des drapiers, toiliers, épiciers et qu'à ce titre il devait participer à l'élaboration locale des cahiers de doléances de Saint-Etienne, marié à une Saint-Chamonnaise, Claudine, Marie, Rose Armelin (fille de Léonard Armelin et Benoîte Laval), il en eut douze enfants à Saint-Etienne (baptisés à la Grand'église) dont la dernière devait épouser le négociant Louis Berthollet d'une famille longtemps représentée à Saint-Etienne et à Roanne (famille Labarre).

\*  
\* \*

#### UNE ELECTION POUR UN MANDAT DIFFICILE

##### Election de Pierre Gagnière à la députation

L'on peut relever dans *Feurs* de Geoffroy et Georges Guichard et Henri Ramet à ce propos :

"l'Assemblée bailliagère", réunie le 16 mars, élut le 20 mars (1789) huit députés aux états généraux :

- Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes
- J. Cl. Goulard, curé de Roanne
- Ch. H. de Gayardon, de Grézolles
- J. B. de Nompère, de Roanne
- Ant. F. Delandine, de Roanne, bibliothécaire de l'Académie de Lyon
- Bl. Gabriel Jamier, de Montbrison, officier du point d'honneur
- J. Richard de Maisonneuve, propriétaire à Bourg-Argental
- le marquis de Rostaing, bailli d'épée de Forez

Les trois ordres, à la demande de la royauté, rédigèrent donc leurs cahiers de doléances.

Pierre Gagnière, ecclésiastique, fit partie de la Commission de rédaction du Clergé...

Les auteurs précités ajoutent dans ce même ouvrage *Feurs et la Plaine du Forez* publié à 2 000 exemplaires seulement aux presses des éditions et librairie Chevalier-Dubouchet, successeur, vers 1930 :

Les députés du Forez aux états généraux ont montré, d'une façon générale, leur zèle pour la cause de la Révolution. Ils ont aidé à leur manière à l'union des trois ordres (noblesse, clergé, tiers état).

Le 18 mai, Delandine (Roanne) défend la notion tendant à la formation d'une Commission de 32 membres pour préparer la réunion des trois ordres.

*De Rostaing prête le serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789.*

Le 24 juin 1789, notre curé Gagnière (comme Goulard) se réunit aux "Communes". En effet, les membres du tiers état se sont, le 6 mai précédent, proclamés "députés des Communes", par allusion à la chambre de ce nom dans les institutions anglaises (et aux assemblées du Moyen Age français) ce qui implique la réunion des trois ordres regroupés (à voix égale) pour une délibération collective.

#### Les difficultés d'un mandat aux temps ardents de la Révolution

Inutile de souligner les difficultés pour, un ecclésiastique de surcroît !, d'un mandat de député en ces périodes de troubles révolutionnaires.

Chez Gagnière bien sûr, l'attachement au roi et à l'Eglise devaient être fondamental. Cette situation impossible fut le lot de beaucoup, de nombreux ecclésiastiques ayant siégé à l'Assemblée (dont le célèbre abbé Grégoire, né à Lunéville, promoteur de l'abolition de l'esclavage et... le premier membre du clergé français à prêter serment lors de la Constitution civile du clergé).

H. Ramet et Geoffroy et Georges Guichard ajoutent dans le même ouvrage :

*on n'apprit pas sans colère, probablement, que les curés Gagnière et Goulard, députés, avaient protesté contre la suspension du roi, après le retour de Varennes et contre la Constitution, acceptée par le roi Louis XVI, le 13 septembre 1791, déclarant que l'acceptation du souverain, n'était pas un acte libre.*

La Constitution civile du clergé, l'obligation de prêter serment ou non à la constitution furent pour Gagnière le déchirement que l'on devine.

Gagnière devait donc fuir par la suite et s'exiler, je ne sais où..., plus chanceux cependant que son collègue Blaise Gabriel Jamier exécuté par les hommes de Javogues à Feurs, le 6 décembre 1793.

Un temps, resté à Saint-Cyr-les-Vignes, Pierre Gagnière, destitué de sa charge de curé comme non assermenté, et son vicaire *maintiendront, par leur influence, la population dans l'erreur* en critiquant le clergé assermenté. Puis Gagnière disparaît. (Brossart 1789-1790).

\*  
\* \*

#### L'ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

Rappelons que la Constituante se sépara le 30 septembre 1791. Elle comptait 1 223 députés, nombre auquel il faut ajouter celui de 581 suppléants.

Le nombre de députés et suppléants qui siégèrent effectivement fut de 1 318 ; elle a fondé l'ordre social au milieu duquel nous vivons aujourd'hui.

Toutes les réformes civiles qui ont détruit l'Ancien Régime ont subsisté, sauf les réformes religieuses, abandonnées par le Premier Consul.

#### Son oeuvre

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Votée le 26 août 1789, elle résume admirablement les principes de

l'Assemblée ; elle est la préface de la Constitution qui fut finalement votée en 1791, après de longues délibérations.

- La Constituante, si l'on s'en remet simplement au dictionnaire du XX<sup>ème</sup> siècle (Larousse),
- . abolit les privilèges féodaux (nuit du 4 août 1789)
  - . proclama la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, leur égalité devant la loi, la liberté des cultes ;
  - . institua les actes de l'état civil ;
  - . divisa la France en départements ;
  - . réforma la magistrature, le système des impôts et
  - . vota la Constitution civile du clergé.

Elle fit place à l'Assemblée législative, le 30 septembre 1791.

Le moins que l'on puisse en dire, c'est que notre Forézien Gagnière a, parmi les autres, bien mérité de notre reconnaissance.

Voilà donc esquissé à grands traits le profil d'un de nos premiers députés...

C'est en 1773 que Pierre Gagnière succède à la cure de Saint-Cyr-les-Vignes à l'abbé Bardaisse mort le 17 avril 1773. Le premier baptême célébré par le nouveau curé de Saint-Cyr-les-Vignes est du 1<sup>er</sup> mai 1773 (pour Jeanne Ruchel)<sup>2</sup>.

Pierre Gagnière est bien moins présent à Saint-Cyr-les-Vignes dans les actes de catholicité à partir de 1784 (sur les 90 actes de catholicité célébrés dans sa paroisse en 1784, il n'en fait que 48, contrairement aux usages qu'il avait mis en pratique les dix premières années de son mandat, pendant lesquelles il "délègue" très peu à son vicaire<sup>2</sup>).

L'inconnu dans la vie de Gagnière restait pour moi le temps qui suit la fin de son mandat, le déroulement de sa vie après cette coupure de 1789... Consulté, le service des Archives de l'Archevêché de Lyon, m'informait que Pierre Gagnière était affecté à la cure de Saint-Barthélémy-Lestra, le 17 juillet 1804... il va y rester jusqu'à la fin de ses forces. Les mêmes sources (travail très précis du Chanoine Peyrieux, cité par l'archevêché lyonnais) nous le donne comme démissionnaire du poste le 31 décembre 1831 (né en 1745, il a 86 ans), et il est mentionné comme décédé le 11 avril 1832<sup>3</sup>, à Saint-Barthélémy-Lestra ; Pierre Gagnière est déclaré âgé de 86 ans environ et décédé dans la maison curiale<sup>4</sup>.

La figure est attachante et l'époque fascinante. Cette approche du mouvement des idées, dans notre province reculée, valait bien un détour dans notre campagne forézienne, une seconde de recueillement devant les déchirements d'un "honnête homme" du XVIII<sup>ème</sup> siècle finissant...

Michel BOURLIER

-----  
2. Renseignements transmis par M. Deculty, président de la Société des Amis de Feurs.

3. Sources : Archives de l'archevêché de Lyon.

4. Renseignements transmis par Michelle Zancarini, professeur d'Histoire.

## DES PRETRES DE LA LOIRE DANS LA REVOLUTION

A leur égard mon propos sera limité, en effet je m'en tiens à quelques coups de sonde.

Ces lignes se situent au croisement de plusieurs types de travaux, textes de l'époque édités, travaux de synthèse, études particulières sur des sujets spécialisés. Je profite des deux premiers et me tiens avec les troisièmes, à mes risques et périls.

Grâce à la Diana et au Centre d'Etudes foréziennes, depuis 1974, les cahiers de doléances de la province de Forez sont heureusement accessibles. Il m'a paru intéressant d'interroger les deux textes émanant d'ecclésiastiques foréziens qui nous soient parvenus, d'une part le cahier des prêtres desservants de l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Etienne en date du 5 mars 1789, d'autre part le cahier de doléances de l'Assemblée du clergé (16-25 mars 1789). On peut émettre l'hypothèse que ces documents s'inspirent de modèles en circulation, nous ne savons lesquels, quoi qu'il en soit ils nous disent quelque chose de leurs rédacteurs. Là réside leur intérêt pour nous. Faire parler ces textes nous occupera donc en premier lieu.

Ensuite nous donnerons la parole à des individus qui firent des choix différents au cours de la période révolutionnaire comme leurs confrères. C'est la raison pour laquelle nous vous les présentons, ce sont Etienne-Marie Siauve, André-Marie Cortey, François Jacquemont et quelques autres. L'abbé Siauve, vicaire de La Ricamarie s'est engouffré dans le mouvement révolutionnaire ce qui le mènera de la prêtrise à l'administration des armées à travers mille aventures. André-Marie Cortey, curé de la grosse paroisse rurale qu'est Saint-Symphorien-de-Lay, représente ces prêtres qui après avoir suivi les changements se rétractent et entrent dans la résistance. Une autre sorte de résistance est vécue par François Jacquemont, curé de Saint-Médard, un des chefs du jansénisme forézien ce qui entraînera pour lui de nombreux démêlés avec l'autorité diocésaine, sans compter la police.

Nous aurions aimé aborder la question des prêtres qui à l'instar de Grégoire ont essayé de redresser l'Eglise constitutionnelle après la Terreur. Seul le manque d'éléments biographiques un peu fournis nous en a empêché.

## Deux cahiers de doléances

La paroisse Notre-Dame à Saint-Etienne, la seconde de la ville, est desservie par le curé Claude-Jean-François Fromage, deux vicaires et huit prêtres sociétaires sur son territoire. Le cahier de ce clergé nous est parvenu contenant vingt-sept propositions et couvert de seize signatures.

Cent trente-cinq prêtres du Forez ont fait le déplacement pour Montbrison en ce printemps 1789. Plusieurs représentent soit des confrères qui gardent la paroisse ainsi que le prévoit le règlement, soit les chapitres, les communautés religieuses, les bénéficiers. Les vicaires, n'étant ni bénéficiers, ni curés, n'ont pas envoyé de représentants *ès-qualité*. Le clergé présent appartient surtout à celui du diocèse de Lyon mais il y a des paroisses foréziennes qui relèvent de diocèses voisins, Clermont-Ferrand, Le Puy et Vienne. Le cahier de ces prêtres comporte quarante-quatre propositions rédigées par sept commissaires, cinq représentant les paroisses, un les religieux et le dernier les chapitres et autres bénéficiers. Il s'agit ici d'Alexis Paulze, chanoine et syndic du chapitre de Montbrison, qui refusera d'ailleurs de signer le cahier.

Pour plus de commodité nous dirons cahier de Notre-Dame et cahier du Forez pour désigner celui de l'ensemble du clergé de Forez sans ignorer que Saint-Etienne, donc Notre-Dame, est aussi en terre forézienne.

Si l'introduction du cahier de Notre-Dame n'offre rien de particulier il n'en est pas de même pour le cahier du Forez. Par rapport à la population le clergé tant séculier que régulier se définit comme *témoin des maux des peuples et de leurs appréhensions*. Au roi ce clergé rappelle deux choses. Si la religion catholique se charge d'*entretenir les peuples dans la soumission, l'amour et la fidélité qu'ils doivent au souverain* en contrepartie Sa Majesté se doit de continuer la protection qu'elle a accordée à la religion jusqu'à présent. Cette introduction appelle deux remarques. Le clergé ne met pas aux pieds du trône l'hommage de sa soumission comme le fait le Tiers, il traite avec le roi entre gens qui sont du côté du commandement. Depuis le concile de Trente, en effet, le prêtre est formé au commandement, le rituel d'ordination mentionne expressément : "il importe même qu'il commande". La religion catholique peut traiter avec le souverain, elle ne vient pas les mains vides, elle se présente comme utile à la société sous de multiples aspects. L'argument de la religion utile à la société revient beaucoup à l'époque. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ces deux cahiers n'offrent pas le même type de rédaction. Le cahier Notre-Dame traite en premier des questions de gouvernement, de société civile, d'économie. Six propositions seulement concernent l'Eglise et la plus importante concerne la situation du clergé des paroisses de Saint-Etienne. Le cahier du Forez part de la vie de l'Eglise, en tout treize demandes, et passe ensuite aux affaires du monde, justice, économie, presse, impôts, organisation de l'Etat. Cette dualité de centres d'intérêt n'en est une que pour nous. Le clergé de l'époque a une conscience très claire du rôle essentiel de l'église catholique dans la société. Dans l'exercice du pouvoir, l'Eglise est à la fois juge et partie. L'Eglise, et particulièrement, le clergé appartient aux sphères du pouvoir, les curés sont à leur manière des agents du roi même en matière de police, mais en même temps cette Eglise est juge du pouvoir. C'est naturellement que le clergé de Forez se sent apte à aborder tous les sujets qui sont consignés dans les cahiers. Les deux autres ordres s'occupent beaucoup moins d'affaires religieuses que le clergé d'affaires civiles.

Le clergé de Forez appartient à un grand corps, le clergé de France. Etablir une comparaison entre la partie (Forez) et le tout (France) apporte

quelques lumières. Cependant nous resterons prudents. Brossé à grands traits le portrait du clergé de France ne peut pas être d'une précision très grande, le portrait du clergé forézien est plus facilement cernable.

Les curés et évêques de France exigent d'abord la défense du catholicisme. *Presque tous les cahiers demandent que l'on fasse respecter l'obligation du repos du dimanche et des fêtes, que l'on contraigne les cabarets à fermer pendant les offices, que l'on mène la lutte contre l'impiété et la philosophie. Beaucoup évoquent la décadence des mœurs et se prononcent pour la répression des blasphèmes, du jeu, du théâtre, de la danse<sup>1</sup>. On ne trouve rien de tout cela dans les deux cahiers qui nous occupent.*

De même, de nombreux cahiers se montrent hostiles à la liberté de la presse et à la tolérance. Ici le clergé forézien se met à l'unisson, il faut écrit-il, *mettre un frein à la licence de la presse, la permettre pour les seuls ouvrages qui ne blessent ni la religion ni les mœurs ni le respect dû au monarque et aux lois.*

Il n'est rien dit de l'état civil accordé aux protestants, rien non plus sur le fait que le catholicisme doive rester la seule religion publique et officielle. Une évidence probablement pour les clercs du Forez !

Quant à l'amélioration de la vie des curés, les Foréziens sont aussi au diapason national. Comme leurs confrères, ils se savent comptables devant Dieu du salut de leurs ouailles, et si leur condition matérielle doit être améliorée, il leur faut avant tout un personnel plus nombreux sous leurs ordres, vicaires, prêtres habitués. Les prêtres de Notre-Dame demandent un bénéfice qui puisse leur servir de congrue. Ils ne disposent en effet que de 450 livres par an, fondations et casuel additionnés, ce qui n'est pas considérable. Décharger les paroissiens du casuel est chose possible si une dotation suffisante est prévue, quant à la dîme, elle doit être comprise avec les autres impôts.

Il faut autoriser les curés à se choisir un syndic par archiprêtré. Qui dit syndic pense droit d'association indépendamment de l'évêque. Ces curés sont bien de leur époque. Beaucoup pensent que si les évêques sont les héritiers des douze apôtres, les curés le sont des soixante-douze disciples envoyés deux par deux en mission par Jésus (Luc, 10). Par conséquent, les curés ne doivent pas craindre d'affirmer leur pouvoir face aux évêques. Ces ecclésiastiques connaissent certainement les écrits d'Henri Reymond, un Dauphinois, curé de Saint-Georges-de-Vienne qui abondait dans le même sens, il publie en 1776 *Les droits des curés*. Il mourra évêque d'ailleurs !

Les paroisses trop étendues doivent être démembrées, d'autres sont à remodeler pour rapprocher les paroissiens de leur église paroissiale.

Seul le cahier de Forez traite des religieux et d'une manière courante à l'époque. Il est demandé d'une part que les ordres religieux soient rendus utiles en les appliquant aux fonctions du ministère et de l'éducation. Ces prêtres considèrent-ils les contemplatifs comme des êtres inutiles à la société, à l'Eglise ? On n'ose le penser et pourtant ! En tout cas, à leurs yeux, les religieux seront bien plus utiles dans le ministère paroissial ou l'enseignement. Toujours l'utilité !

Depuis le Moyen Age quelques ordres religieux vivent de charité publique, ils ont le droit de quêter. On pense aux Dominicains, aux Franciscaïns. Avec le

1. Bernard Cousin : *La pique et la croix*, Centurion, 1989, p. 36.

temps, ils ont eu accès aux bénéfiques, comme les autres, mais ont gardé le droit de quêter. Il est demandé qu'ils soient alignés sur l'ensemble du clergé d'autant plus que la mendicité des religieux passe de plus en plus mal dans l'opinion publique si elle n'est pas justifiée d'un point de vue social, enseignement, santé.

La retraite préoccupe ces curés. Ils déclarent que tout prêtre ayant fait du ministère pendant un certain temps recevra une pension convenable écrivent les prêtres de Notre-Dame, une "retraite" précise le cahier de Forez après quinze ans de service comme curé ou vingt ans comme vicaire.

En ce qui concerne les questions profanes, le siècle disait-on à l'époque, les clercs foréziens se révèlent plus imaginatifs et audacieux que leurs confrères du royaume en général. Envisager les rapports des pouvoirs exécutif et législatif au sein du gouvernement futur ne les effraie pas, de même pour proposer une nouvelle manière d'asseoir l'impôt.

*De même tous les hommes étant égaux par nature, seul le mérite personnel doit élever une tête au-dessus d'une autre* écrit le clergé de Notre-Dame, toutes les dignités, toutes les charges doivent être ouvertes à tous, le roi choisissant en dernier ressort.

La liberté individuelle, *la possession tranquille de ses propriétés* sont le voeu de la nation et du clergé de Notre-Dame à quoi s'ajoute un commerce florissant et industriel. Ces prêtres sont certainement proches des marchands petits et gros qui peuplent Chavanel, le quartier des armuriers. Les mêmes demandent le percement de la route de Saint-Etienne à Roanne par l'orient de la Loire, les Foréziens de leur côté plaident une diminution du nombre des étangs nuisibles à la santé et à l'agriculture. Les deux clergés s'accordent pour s'opposer au régime des concessions minières, en effet elles sont une atteinte à la petite propriété privée, elles diminuent la concurrence et font monter les prix du charbon.

Les prêtres ne craignent pas d'envisager une réforme de la justice, le droit paraît familier au clergé de Forez plus qu'à celui de Notre-Dame. Il faut revoir le recrutement de la milice, l'attribution des charges de notaire, le système des poids et mesures etc.

Les impôts retiennent toute leur attention. Nous avons déjà parlé des dîmes. La gabelle doit être abolie et remplacée par un droit perçu dans les salines. Il faut une loi qui établisse un ordre clair, précis et constant dans la distribution des impôts, afin qu'aucun sujet ne puisse se plaindre que sa taxe est relativement trop forte. Les députés demanderont qu'il ne soit fait aucune aliénation des biens de l'Eglise et que la dette du clergé, s'il est soumis aux impôts communs, devienne la dette nationale.

La conclusion du cahier du Forez déclare *suivre les vœux de la religion et de l'humanité sur la liberté des nègres de nos colonies*. Saint-Etienne vendait beaucoup d'armes de traite, est-ce la raison du silence du clergé de Notre-Dame sur cette question ? Nous l'ignorons.

Somme toute, ce clergé ne manque pas d'idées, il en a sur beaucoup de choses. Même si la distinction haut et bas clergé recouvre une réalité, il faut bien avouer qu'elle ne joue guère par rapport au rôle que le clergé se voit jouer dans l'organisation nouvelle de la France. L'un et l'autre appartiennent au seul ordre véritablement organisé dans le pays, disposant d'assemblées régulières. Cet ordre est même réputé le premier ordre de France et ce premier ordre a une fonction de gouvernement, que ce soit à la tête d'un diocèse, d'une

paroisse ou d'un collège n'est pas le plus important. En tout état de cause, il a une tâche de gouvernement dans l'Eglise et dans la nation, mais n'est-ce pas la même chose. Est-il nécessaire de préciser que tout Français est catholique ? Les autres confessions sont si minoritaires !

Tocqueville avoue avoir commencé l'étude de l'ancienne société cléricale plein de préjugés contre elle et l'avoir terminé plein de respect. Le caractère très limité des lignes ci-dessus ne permet pas d'abonder dans son sens. L'impression qui se dégage est que nous sommes en présence de gens responsables capables de penser des ensembles. On peut contester le bien-fondé de leurs mesures, on peut leur dénier le droit d'aborder toutes ces questions, on ne peut leur ôter cette qualité, ce sont des gens responsables.

Après avoir parcouru rapidement deux textes qui sont une expression collective du clergé, nous allons dresser le portrait de quelques-uns de ses membres, Etienne-Marie Siauve, André-Marie Cortey, François Jacquemont et quelques autres. Leur destin personnel a été celui de nombre de leurs confrères durant la période révolutionnaire. C'est en cela qu'ils nous intéressent.

### Le citoyen Etienne-Marie Siauve (1757-1812)

La plupart des auteurs sont convenus de faire naître Etienne Siauve en 1757 à Saint-Etienne, fils de Mathieu, marchand de fer, et de Françoise Peyssonneau, demeurant rue Saint-Pierre dans le quartier des professions du fer au coeur de la ville. Malgré des recherches approfondies nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette date. Nous la donnons cependant. L'acte de mariage de Siauve en 1793 lui donne 36 ans.

Nous ignorons tout des études de Siauve, mais il est tonsuré à 21 ans le 19 août 1778, ordonné sous-diacre le 22 décembre 1781 et diacre le 25 mai de l'année suivante. On peut penser qu'il est ordonné prêtre en 1783, mais ce n'est qu'une conjecture.

Tous les auteurs qui se sont intéressés à ce personnage peu banal font débiter sa carrière ecclésiastique à La Ricamarie où il fut vicaire. Cette petite agglomération dépendant de la Grand'Eglise a une chapelle et la messe dès 1711, un vicaire y réside depuis 1758, on y célèbre les sacrements depuis 1788. Depuis combien de temps l'abbé Siauve est-il à ce poste nous l'ignorons. L'almanach astronomique de la ville de Lyon le mentionne à ce poste pour 1790, celui de 1791 le nomme à Valbenoîte, tandis que celui de 1789 mettait un autre nom à la Ricamarie. Quoi qu'il en soit, Siauve est vicaire, sort peu enviable et il dépend de la paroisse de la Grand'Eglise dont Raphaël Sonyer-Dulac est curé.

Les années 89-90 sont très agitées à Saint-Etienne. Aux bouleversements politiques se joignent les luttes sociales et la peur ancestrale de manquer de pain. C'est dans cette atmosphère qu'évolue Siauve. Il a 33 ans. Il ne reste pas dans l'ombre. Non seulement le 1<sup>er</sup> juin 1790 il fait partie des 41 prêtres stéphanois qui déclarent renouveler de toute la plénitude de leur coeur le serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume<sup>2</sup> mais il fait éditer à Lyon des *Observations sur l'Education présentées à l'Assemblée nationale*. En fait de serment Siauve et ses confrères devançant les dispositions de l'Assemblée sur le serment exigé des prêtres. Autre remarque, le jeune vicaire dévoile ici les centres d'intérêt qui

2. Les prêtres de Saint-Etienne dont Siauve prêter le serment à la Constitution civile le dimanche 16 janvier 1791.

sont les siens à savoir la politique et l'éducation au sens large. En juillet 1790, Boyer, imprimeur lyonnais, s'installe rue Tarentaire. Siauve utilisera ses services. De cette époque datent aussi des liens avec un tout jeune homme promis à un bel avenir littéraire et politique, Claude Fauriel qui a 18 ans.

Dès l'automne une société populaire des amis de la Constitution est fondée à Saint-Etienne affiliée à celle de Lyon et de Paris. Nous venons de former à Saint-Etienne une Société des Amis de la Constitution. Deux prêtres sont dans l'affaire, J.C. Thiollière comme président et Siauve comme secrétaire. En décembre l'imprimerie Boyer édite le règlement général de la Société ; Siauve en est le président. Puis, selon l'historien Testenoire-Lafayette, la société crée quatre sections dans la ville, et Siauve est président de celle de Chavanel.

Le 15 avril 1791, Siauve prononce à la Grand'église l'éloge funèbre de Mirabeau. Pour un simple vicaire, c'est une tâche inhabituelle. Siauve a pris de l'importance. Ce texte sera aussi imprimé à l'invitation des Sociétés patriotiques de la ville.

Pendant les conflits soulevés par l'application de la Constitution civile du clergé gagnent en intensité. Siauve défend ardemment les nouvelles dispositions. C'est tout d'abord *Le maire et le curé, dialogue villageois* qui analyse la situation politique, brosse le portrait du philosophe, cet homme qui médite plus qu'il n'étudie, qui règle sa conduite sur les bases immuables de la nature.. Dans ce dialogue le curé instruit le maire sur les faux patriotes qui confondent liberté et licence par exemple. Les affaires religieuses sont abordées, le serment, les luttes entre jansénistes et molinistes ou jésuites. Le jansénisme est bien vu pour son caractère radical opposé aux accommodements de la morale jésuite et pour les efforts qu'il déploie en vue de ramener le christianisme à sa simplicité primitive. Les assignats viennent ensuite sur la sellette, les biens nationaux, l'éducation. Le dialogue se termine ainsi : *Adieu notre bon pasteur je vais annoncer au procureur syndic du district que vous avez lu la lettre pastorale de notre bon évêque (Lamourette) avec tout l'intérêt qu'elle inspire aux patriotes. Le curé : Et moi je vais préparer mon prône civique pour demain.*

C'est ensuite *La conversation entre un patriote et une femme aristocrate* qui semble dater de 1791 ou du début de 1792. L'auteur reprend les mêmes thèses que précédemment et assure la défense et l'illustration de l'Eglise constitutionnelle. Nous retrouvons ici la volonté de l'auteur d'éclairer le maire, la femme aristocrate. Siauve a une âme d'enseignant et d'un style alerte propage la nouvelle bonne parole. Cette brochure a d'abord été diffusée à Condrieu et Sainte-Colombe où elle a produit d'heureux effets. Depuis le 26 juin 1791 en effet Siauve est élu curé d'Ampuis paroisse du Rivage comme on disait alors. Il gardera des liens avec Saint-Etienne, les sociétés populaires mais cette nomination constitue pour lui un tournant décisif de sa carrière.

De la même époque on peut attribuer peut-être à Siauve un *Dialogue entre Louis XVI roi des Français et ceux des évêques et autres ecclésiastiques députés, et qui se sont opposés aux décrets de l'Assemblée nationale*, par un citoyen curé dans le département de Rhône-et-Loire.

Il écrit aussi dans le journal *La feuille villageoise* qui est adressée chaque semaine à tous les villages de France pour les instruire des lois, des événements, des découvertes qui intéressent tout citoyen. Ce journal fondé en 1790 par Rabaut, Cerutti, est fait pour diffuser les idées nouvelles dans les campagnes mais sous une forme atténuée, nous dirions "grand public". En janvier 1792 il propose la réforme de la prière antique et superstitieuse du prône. Un

mois plus tard nous le retrouvons prononçant l'éloge funèbre de Cerutti dans l'église de Condrieu.

Le 20 mai il préside la Fédération fraternelle des sociétés d'Ampuis et de Condrieu réunies à Pélussin. Le 13 juin il prononce un discours très violent à la Société populaire et fraternelle de Saint-Etienne séant à Polignais. La Patrie est en danger. Il écrit : *Peuple, tes ennemis ne sont pas tous à la cour des tyrans, ni sur la terre de l'Autriche, ils sont dans ton propre sein, ils sont dans nos murs, dans nos foyers. Ce sont ces prêtres fanatiques et sanguinaires qui désolent nos campagnes ; ce sont ces prétendus amis de l'ordre et de la paix qui ont la Constitution dans la bouche et l'aristocratie dans le coeur ; ce sont ces égoïstes qui t'éloignent de tes véritables intérêts ; ce sont les détracteurs de ces sociétés où la réunion produit la force, et le concert des sentiments l'efficacité des mesures ! Peuple voilà les ennemis que j'indique à ta surveillance. Les modérés, mille fois plus dangereux que les contre-révolutionnaires... Levons-nous citoyens ! Serrons-nous et répétons le serment solennel de périr mille fois plutôt que de souffrir qu'il soit porté aucune atteinte à nos droits les plus chers<sup>3</sup>.*

De telles paroles demandaient des actes et Siauve s'exécute. Il renonce au sacerdoce et s'engage dans l'armée en qualité de commissaire des guerres, soit une tâche d'intendance. Dans son dernier poste il avait fait connaissance de la famille Servan dont l'un des membres Joseph est Ministre de la Guerre. Ceci doit expliquer cela. Le 24 septembre 1792 une commission de commissaire des guerres lui a été octroyée par le Conseil exécutif provisoire. Entre temps il prête le serment de Liberté-égalité. En février il exerce ces nouvelles fonctions à Lyon. Nous ignorons sa conduite durant le siège de Lyon qui dure jusqu'en octobre 1793. Par contre le 28 octobre de la même année, âgé de 36 ans, alors qu'il est commissaire des guerres de l'armée des Alpes et demeure à Lyon à l'hôpital des Chazaux, il épouse Eléonore Carret, âgée de 20 ans et fille de chirurgien. Nous perdons ensuite sa trace.

Sous le Directoire, Etienne-Marie Siauve est à Paris au ministère de la Guerre. La biographe Rabbe, citée par Mathiez dans son ouvrage sur la théophilanthropie, le décrit ainsi : *C'est un homme plein de moeurs, de probité et d'amour pour la patrie, pour la liberté et pour la science. Patriote zélé mais philosophe et républicain austère.*

Nous le retrouvons dans l'aventure des théophilanthropes - filous en troupe disent les rieurs qui vont au plus simple - et dans le journalisme ce qui n'est guère étonnant, mais au service du gouvernement. Dans son journal dont il va être question plus loin il évoque l'ombre chérie de Camille Desmoulins, parle avec sympathie des Girondins, d'Anacharsis Cloots et durement de Robespierre. Siauve est un des rédacteurs habituels du journal des campagnes et des armées. Après fructidor, Reubell, l'un des cinq directeurs, se propose de donner aux différentes sociétés républicaines une direction uniforme face au péril royaliste renaissant. Siauve va devenir le rédacteur d'une feuille *L'écho des cercles patriotiques et des réunions théophilanthropes*. En nommant Siauve à ce poste le gouvernement veut contrer le royalisme mais Siauve lui-même a ce souci. Il n'appartient pas au cercle des fondateurs de la théophilanthropie mais il s'y intéresse de très près. Pour lui elle est un moyen de républicaniser la France, de l'arracher au pouvoir des prêtres. C'est une école pour le peuple. *Il ne faut pas donner au peuple une religion nouvelle, il faut lui apprendre à faire usage de sa raison, et c'est dans les sociétés théophilanthropiques qui sont les écoles primaires des hommes faits, qu'il faut s'occuper des développements des*

3. Galley : Saint-Etienne et son district pendant la Révolution I/326-7 et B.M. Saint-Etienne Ms 88.

facultés morales. Les membres fondateurs pensent autrement. Chemin, l'un d'entre eux, s'exprime ainsi : *Parmi le très grand nombre de personnes qui avaient ouvertement renoncé à toute croyance fondée sur la révélation, il en était beaucoup qui éprouvaient le besoin de réunions religieuses et morales. Il fallait donc leur offrir un culte conforme à leurs principes, le culte simple de la religion naturelle.* Cette divergence de vues jette le trouble chez les théophilanthropes, tout s'arrange cependant. Mais les progrès théophilanthropiques sont bien lents, aussi à partir de mars 1797 Siauve adresse ce message à qui de droit : *Législateurs de la grande nation, hâtez-vous de poser les bases de cette religion nationale qui doit assurer la prospérité du gouvernement républicain.*

Cet appel est un aveu de faiblesse. Le gouvernement sent qu'il joue un mauvais cheval, les ambitieux s'éloignent. Siauve persiste. En août 1798 chargé d'une mission en Suisse il espère *bien trouver dans cette terre libre des hommes disposés à embrasser le culte des théophilanthropes.* Auparavant les élections de germinal sont un mauvais coup pour la théophilanthropie. Les républicains se divisent à nouveau et la théophilanthropie devient suspecte aux factions rivales. Les chefs sont candidats en province, Siauve est élu dans la Loire, mais en floréal, le 22, cette élection est cassée. Selon Mathiez le Directoire se vengeait de certains articles vengeurs de Siauve dans lesquels il était accusé de se laisser tromper par des royalistes affublés de faux-nez et de refuser tous les emplois aux vrais républicains.

L'heure n'est pas loin où le général Bonaparte va interdire la théophilanthropie. Depuis le 10 germinal de l'an VI Siauve a cessé la parution de *l'Echo des cercles patriotiques et des réunions des théophilanthropes.* Un reclassement s'opère, certains font retour au catholicisme. Il ne semble pas que Siauve ait été de ceux-là. Il ne fera aucune demande de réconciliation auprès du cardinal Caprara à la suite du Concordat. Il sera nommé en diverses villes de l'Empire, continuera d'écrire abondamment et mourra en 1812 à la retraite de Russie.

Etienne-Marie Siauve ne nous est pas assez connu dans son enfance et sa prime jeunesse ou ses études mais l'homme fait paraître une personnalité attachante habitée par des passions entières. Il ira, toujours habitué du souci d'instruire, d'agir. Cette passion qu'il a commencé de réaliser dans la prêtrise il la continue sous d'autres modes mais c'est bien le même homme semble-t-il en 1790 et en 1797.

#### François Jacquemont (1757-1835), une âme de janséniste

Pour présenter François Jacquemont nous nous appuyons à peu près exclusivement sur l'ouvrage d'Eugène Jacquemont intitulé *François Jacquemont*, Lardanchet, Lyon 1914. Ce prêtre est exceptionnel mais il appartient à un courant de pensée qui agite l'Eglise de France depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, le jansénisme. Cette querelle sur la grâce, c'est-à-dire sur la manière dont sont vus les rapports de l'homme avec Dieu, nous paraît bien lointaine et pourtant elle a longtemps défrayé la chronique car elle s'accompagnait de toute une conception particulière de la religion, de la vie morale, de l'organisation de l'Eglise. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle cette querelle prendra un tour extrêmement âpre avec batailles de procédure, phénomènes convulsionnaires, résistance passive ou active aux pouvoirs du roi et du pape, à la morale facile des Jésuites ou molinisme.

1757 est l'année de naissance de François Jacquemont à Boën dans une famille nombreuse et aisée. Après ses humanités au collège des Oratoriens de Montbrison, le jeune homme fait sa philosophie chez les Dominicains et sa théologie dans les deux grands séminaires de Lyon, Saint-Irénée et Saint-Charles. Ce dernier est tenu par la Congrégation de Saint-Joseph favorable aux idées jansé-

nistes comme le sont les Oratoriens. L'archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, au cours d'une visite au séminaire, remarquera le jeune Jacquemont, le félicitera même en public ce qui, paraît-il, suscitera bien des jalousies. Or Mgr de Montazet sans être lui-même un propagandiste des idées jansénistes, favorise objectivement ce courant-là.

Le 22 décembre 1781, François Jacquemont est ordonné prêtre et retourne à Boën comme vicaire. Montazet le veut professeur au séminaire Saint-Charles mais il refuse et quittant Boën il s'installe à Saint-Médard, l'actuel Saint-Médard-en-Forez, le 14 septembre 1784. Il y remplace un parent l'abbé Massacrier. Il y mourra.

Cependant la roue tourne et Mgr de Montazet meurt le 2 mars 1788. Le 17 septembre de la même année arrive sur le siège primatial de Lyon, Yves-Alexandre de Marbeuf, ministre de la Feuille. Même s'il ne vient jamais à Lyon, cependant il gouverne ce diocèse et s'efforce de diminuer l'influence du jansénisme, des professeurs sont déplacés.

En Forez plusieurs paroisses ont des curés de tendance janséniste du côté de Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieu, Boën et Saint-Galmier, religion du tragique de la condition humaine devant Dieu ce qui donne des gens de caractère très exigeants et pour eux-mêmes et pour les autres. Beaucoup de ces prêtres, François Jacquemont sera de ceux-là, ont une culture théologique très poussée, un redoutable sens procédurier et en même temps sont très proches de la population en particulier des pauvres.

A Saint-Médard François Jacquemont prête le serment à la Constitution civile du clergé mais devant la persécution grandissante il entre plus ou moins dans la clandestinité. L'abbé Rollet, prêtre à Saint-Médard comme lui, est arrêté et le 4 février 1794 fusillé à Lyon. Cette arrestation va beaucoup troubler Jacquemont. Le 18 janvier 1794, quatre jours après l'exécution de Lamourette, il envoie une lettre de rétractation au district de Boën et à Mgr de Marbeuf en exil. Cette lettre est courageuse : *Je me repens d'avoir accepté la Constitution prétendue civile du clergé... et d'avoir juré de la maintenir. Je reconnais, quoique trop tard, que cette loi fatale attaque l'autorité de l'Eglise qui, seule, a pouvoir de régler sa discipline ; qu'elle détruit sa hiérarchie et que, sous prétexte de réformer des abus criants, elle en introduit de plus criants encore. Il se repent aussi d'avoir prêté le serment de liberté égalité il n'y a point de liberté puisqu'on veut nous forcer à abandonner notre sainte religion ; et point d'égalité puisqu'on veut obliger les prêtres à renoncer aux fonctions de leur ordre ou à contracter mariage tandis qu'on laisse à tous les autres citoyens une entière liberté d'exercer les fonctions qui leur sont commises et de vivre dans le célibat.*

L'un de ses frères lui propose une retraite sûre. Il faut quitter Saint-Médard ce qu'il fait. Mais au moment de franchir la Loire il ne peut se résoudre à laisser sa paroisse, il y retourne.

Recherché par la police, il n'en est pas mieux vu pour cela par l'administration diocésaine. Depuis 1794 dans tout le diocèse de Lyon se met en place une église clandestine organisée sur le modèle des missions catholiques du Tonkin et cette église est rien moins que janséniste, et face à la persécution l'heure n'est plus aux conflits internes à l'Eglise. C'était sans compter sur l'obstination de François Jacquemont. Selon lui les maux qui désolent l'Eglise sont avant tout ceux qui ont trait à la répression du jansénisme ; dès qu'il le peut Jacquemont publie des ouvrages de polémique comme en 1796 *L'avis aux fidèles sur la conduite qu'ils doivent tenir dans les disputes qui affligent l'Eglise* publié en France. De telles parutions eurent le don d'exaspérer l'autorité diocésaine

représentée à Lyon par Linsolas.

La police pensait aussi à François Jacquemont et finit par l'arrêter. Il purge huit mois de prison à Montbrison puis réussit à s'évader, évasion rattachée tout de suite à celle de saint Paul dans le livre des *Actes* quand il échappe aux juifs en franchissant les murs de Damas dans un panier. Ce qui donne les vers suivants :

*Pour éviter des Juifs la fureur et la rage  
Paul, dans la ville de Damas  
Descend de la fenêtre en bas :  
Vieux Jacquemont en homme sage  
Pour laisser vide sa prison  
En fit autant cette saison  
Ah messieurs les curés tâchez qu'il soit des vôtres  
Car lui seul parmi vous imite les apôtres !<sup>4</sup>*

Ces vers ironiques à l'égard des curés sont très typiques de l'époque. Les jansénistes entrent petit à petit dans la catégorie des vaincus de l'histoire mais là où ils sont présents généralement ils emportent l'adhésion de la population impressionnée par le caractère d'intransigeance qui est le leur et par leur inépuisable charité. Cependant avec le temps la troupe des fidèles ira s'amenuisant, ces prêtres ces laïcs deviennent plus admirables qu'imitables et les refus de sacrements sont une arme redoutable dans la main de l'Eglise concordataire à l'encontre de ces chrétiens fervents.

L'évadé Jacquemont regagne Saint-Médard et ne sera plus inquiété par la police. Du côté de l'église diocésaine tout semble s'arranger aussi. Mgr de Mérinville qui, à Lyon, fait office d'archevêque et qui veut la paix accorde des lettres de communion à Jacquemont après que ce dernier eut signé la déclaration suivante : *Je condamne très sincèrement les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les condamne et je reconnais qu'elles se trouvaient dans l'exemplaire de l'Augustinus qui fut soumis au jugement du pape Alexandre VII<sup>5</sup>*. Cette formule peut apparaître d'apaisement mais il n'en est rien. Jacquemont s'empresse de publier un ouvrage qui déplaît en haut lieu. D'autre part les missionnaires sont très remontés contre Jacquemont disant qu'il a trompé l'autorité diocésaine. Excédée cette dernière profite d'une absence du curé de Saint-Médard parti en voyage. A son retour la cure est occupée par un nouveau curé, l'abbé Barou. Nous sommes en octobre 1803. Jacquemont se retire dans une maison qu'il avait fait construire, il suivra les offices de la paroisse comme un simple fidèle. Les tentatives de réconciliation avec le cardinal Fesch et Mgr de Pins seront infructueuses. Jacquemont mène une vie très réglée pendant trente-cinq ans, en entretenant une très nombreuse correspondance, assurant beaucoup de direction spirituelle. Il écrit, publie, et chaque soir tricote des bas pour les pauvres. Si avant la Révolution, il a considéré l'oeuvre des convulsions comme une oeuvre divine et comme un signe de la proximité des secours que Dieu préparait à son Eglise<sup>6</sup>, il s'éloignera toujours des mouvements les plus extrêmes. De même il ne se lancera pas dans l'aventure de la Petite Eglise, il a certainement empêché la naissance de cette Eglise dans le Forez. Pour lui la seule véritable Eglise est celle du Concordat même s'il s'oppose à elle.

-----  
4. In tome 1<sup>er</sup> des oeuvres de F. Jacquemont, A.D. Loire

5. Eugène Jacquemont, op. cit., p. 21.

6. François Jacquemont : *Avis aux fidèles*, 1796, p. 373.

Il meurt en 1835. A son enterrement en passant devant l'église le cortège s'arrêta, le corps fut déposé sur le seuil de la porte et après la récitation de quelques psaumes, il fut conduit au cimetière<sup>7</sup>.

André-Marie Cortey (1750-1824), un prêtre plus qu'ordinaire

Nous tirons cette expression du registre du vicaire général Courbon (1802) qui, en quelques mots, "croque" tous les prêtres du diocèse au sortir de la Révolution. Et pourtant son destin est celui de nombreux prêtres de la région qui ont adhéré au mouvement révolutionnaire puis se sont rétractés et ont résisté.

Cet homme sera curé de son village natal de 1778 - il a 28 ans - jusqu'à sa mort en 1824. Il a poussé les études de théologie jusqu'au doctorat, ce qui n'est pas rien. Cette paroisse qu'il connaît bien présente quelques particularités. Elle est très vaste - près de 5 000 hectares - peuplée d'environ 3 000 habitants surtout paysans tisseurs vivant très dispersés. Au centre on trouve deux petites agglomérations voisines, Saint-Symphorien et Lay qui vivent du commerce de la grand-route ou de la fonction publique. Trois prêtres sont là, un curé, un vicaire à Saint-Symphorien, un vicaire à Lay, deux églises.

En mars 1789, Cortey se rend à Villefranche, nous sommes en Beaujolais, pour préparer les états généraux. En janvier 1790, conformément aux décrets, il déclare ses revenus. Il gagne par an 939 livres, sans compter le casuel, mais ayant la charge d'un vicaire et les décimes (impôts) à enlever, il lui reste 507 livres.

L'année 1790 ne sera pas de tout repos. L'église se trouve au centre d'un conflit qui oppose des habitants de la campagne à ceux du bourg et se cristallise autour de l'usage des bancs de l'église qui est contraire à l'égalité des Français vu qu'ils sont réservés à ceux qui paient un droit d'usage et qui sont pour la plupart des habitants du bourg. Dans la nuit du 31 mai une troupe de gens armés de haches, de fourches, de massues, de bâtons, de fusils se porte dans l'église paroissiale, y fracasse les bancs et les jette hors du sanctuaire. Les bancs de l'église de Fourneaux connaissent le même sort. Même si le curé n'était pas le patron du matériel de l'église, nul doute que cette manifestation ne l'a pas laissé indifférent, d'autant plus que le pays connaissait des actes de brigandage dans les bois à l'encontre des voyageurs de la grand-route. Indépendamment du caractère religieux, la messe, dans ces pays d'habitat dispersé, est le lieu où les oppositions, les différences apparaissent le plus nettement, d'où le conflit des bancs.

Le 30 janvier 1791, jour de la prestation du serment à la Constitution civile, sera aussi un moment important. Ce jour-là en présence du peuple et de la municipalité, le curé Cortey prête le serment selon la forme requise et déclare en outre qu'il sera toujours soumis à la puissance spirituelle de l'Eglise et inviolablement attaché à sa foi. La municipalité prend acte. Lui succède un autre prêtre, l'abbé Montmain ou Demontmain, qui prête aussi serment mais pour lequel, publiquement, le curé refuse la qualité de vicaire. Et voici que l'abbé Robert le seul vicaire, selon l'abbé Cortey, veut lui aussi prêter serment. Il s'ensuivra un brouhaha et le spectacle d'un clergé divisé en face d'une municipalité qui doit gérer les affaires du village. Cet épisode connaîtra un rebondissement car Montmain sera le futur curé constitutionnel de Saint-Symphorien. Pendant ce temps, dans l'église voisine de Lay, le vicaire Gouvernon prête lui aussi le serment, sa déclaration est intéressante : *Je suis jaloux autant que*

7. Eugène Jacquemont, op. cit., p. 36.

*vous de vivre en bon chrétien, en bon prêtre et en bon citoyen. Toutes mes vues se bornent au salut de mon âme et celles des fidèles... et au maintien du bon ordre de la paix... C'est pourquoi je veux montrer aujourd'hui mon obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale en prêtant le serment qu'elle exige des prêtres fonctionnaires. Je suis persuadé que Mrs les députés... ne cherchent... qu'à réformer les abus qui auraient pu s'introduire dans l'Ancien Régime... A Dieu ne plaise que je pense qu'ils veuillent être les destructeurs de la foi et de la religion catholique.*

Le ministère d'André-Marie Cortey, prêtre assermenté, dure peu de temps. Il célèbre un service funèbre pour Mirabeau et le 13 juin renouvelle son serment du 30 janvier. Mais le 21 août, changement de décor, André-Marie Cortey refuse de lire les lettres pastorales de Lamourette et blâme publiquement l'abbé Robert, son vicaire, d'avoir procédé à cette lecture. Puis il se rétracte et Robert en fait autant. On peut se demander pourquoi y-eut-il un tel revirement en si peu de temps ? Les brefs du pape (mars-avril 91) condamnant la Constitution n'ont apparemment pas eu d'effet, mais peut-être le document intitulé *Conduite des curés* qui émane des autorités ecclésiastiques. En trente-deux articles les curés ont toutes les consignes pour exercer le ministère sans communiquer avec le clergé assermenté. Ce document, saisi le 1<sup>er</sup> août 1791 sur un prêtre lyonnais suspect, a été expédié à l'Assemblée nationale. Le curé Cortey en a peut-être eu connaissance. D'autre part ses confrères de Neulise et de Saint-Just n'ont pas prêté le serment, la situation est tendue dans ces paroisses à l'égard des assermentés. A Saint-Symphorien aussi la situation se dégrade rapidement. Le 25 septembre 1791 Cortey est dénoncé comme fauteur de troubles, en effet il demande aux paroissiens de ne pas reconnaître le nouveau pasteur et de ne communiquer en aucune manière avec lui. Le 27 septembre Nicolas Lamblot, huissier à Roanne, signifie à Cortey et à Gouvernon, vicaire de Lay, les conséquences de leur refus et de leur rétractation. Ils sont destitués.

Nous ignorons ce que fit le curé Cortey en quittant Saint-Symphorien à l'automne 91. Toujours est-il que la municipalité de Lyon lui délivre le 18 mai 1792 un certificat de résidence attestant sa présence à Lyon depuis le 4 décembre.

De nouveau nous perdons sa trace. Prajoux nous apprend qu'à la suite d'une émeute provoquée dans sa paroisse par les mesures sectaires de la municipalité du moment, M. Cortey qui était insermenté fut arrêté conduit à Roanne condamné à la déportation et interné sur les pontons de Rochefort, après la pose de scellés et la mise sous séquestre de ses biens. Le premier décret permettant de déporter les ecclésiastiques non assermentés, dénoncés par vingt citoyens actifs par simple décision administrative, date du 27 mai 1792. Deux ans plus tard, le citoyen Roffat est désigné par le Directoire révolutionnaire du district de Roanne pour procéder à la vente des meubles d'André-Marie Cortey (22 août 1794).

Où est le curé Cortey en 1793-1794 ? Nous l'ignorons. Deux curés voisins, Claude Crozet, de Vendranges, est guillotiné à Lyon le 18 mars 1794, il a 45 ans. Claude Delorme, curé de Fourneaux, est guillotiné à Lyon le 12 janvier 1794, il a 62 ans. Pendant ce temps le village de Saint-Symphorien est le théâtre de violences. En août 1795 le conseil municipal s'exprime ainsi : *Cette diversité d'opinions (existant dans la commune) a été la cause il y a deux ans environ d'excès affreux dont cette commune a été le théâtre et commis par les hommes les plus immoraux principalement envers les femmes que l'on traînait par la force dans les églises de Saint-Symphorien et de Lay, que l'on fouettait publiquement, auxquelles on coupait les cheveux et envers lesquelles on exerçait des indécentes que la pudeur défend de nommer... Cette commune aura longtemps à pleurer sur le sang qu'elle a vu couler sur son territoire le 21 nivôse dernier, scène malheureuse qui n'a eu de cause que cette diversité d'opinion.*

A son retour le curé Cortey rejoint l'église clandestine. Sous le faux nom de Monterron le voici missionnaire à Saint-Symphorien (mission de St-Albin - Bussières). Après Thermidor la situation religieuse se détend un peu. Les lois antireligieuses demeurent mais ne sont vraiment appliquées que lorsqu'il y a menace royaliste sur le Directoire. Le 21 février 1795 passe le décret établissant la séparation entre Eglise et Etat et le 30 mai un autre décret permet une certaine mise à la disposition du culte des églises non aliénées. A Saint-Symphorien, l'été 1795 est agité au point de vue religieux. Le 2 août (14 thermidor an III) une assemblée nombreuse de citoyens doit se réunir pour le culte chez les citoyennes Landrison au bourg. Le 3 août les citoyens Devis, Couzeuil et Froget, prêtres insermentés, se présentent à la maison commune pour demander la réouverture des églises de Saint-Symphorien et de Lay fermées depuis presque deux ans. Quelques jours plus tard le citoyen Montmain, prêtre constitutionnel en fait autant et des pétitions appuient les demandes de chaque clergé. La municipalité donne l'église de Saint-Symphorien aux missionnaires et celle de Lay à Montmain, mais ces mesures ont-elles reçu quelque application ? Nous l'ignorons. L'Eglise clandestine compte plus sur des lieux plus discrets. D'ailleurs le 24 août il est signalé qu'un culte a eu lieu la veille à Ronfin, il y avait beaucoup de monde.

Nous retrouvons Cortey le 10 février 1798, les gendarmes de Saint-Symphorien viennent de le surprendre et de l'arrêter dans l'église de Croizet. S'ensuit un véritable roman, les gendarmes ne peuvent ramener le curé Cortey à Saint-Symphorien car sur la route, à La Ruelle et à Jarret, des fusils sont pointés sur la force publique. Le curé est libéré, il se réfugie chez Billaud à Croizet, repaire ordinaire des prêtres réfractaires. Le lendemain avait lieu l'affaire de La Chapelle qui se terminait plus tragiquement, trois morts, cinq blessés graves et une dure répression pour toute la région, prison, exécutions, amendes, logement de troupes.

La période révolutionnaire se termine pour André-Marie Cortey quand le 7 février 1803 - 18 pluviôse an II - il se présente à la municipalité de Saint-Symphorien muni d'une lettre de M. le Cardinal Fesch de Lyon le nommant curé de la paroisse de Saint-Symphorien. Cette lettre est intéressante car elle interdit toute célébration sacramentelle qui n'aurait pas lieu dans l'église. Le prêtre doit avoir les cheveux courts, porter la tonsure cléricale, la cravate noire et au dehors l'habit noir français. Tous les trois mois il adressera à l'archevêché un tableau détaillé de l'état spirituel de la paroisse. Et le 27 mars de la même année un prêtre était nommé pour desservir la succursale de Lay. La discipline est là.

André-Marie Cortey mourra en 1824 curé de son village natal ayant traversé bien des régimes et des épreuves et vécu l'une des plus profondes mutations du clergé paroissial de France<sup>8</sup>.

Au retour de Cortey, nommé officiellement curé de Saint-Symphorien, le constitutionnel Montmain se retire. Nous ignorons tout de son sort.

Ces lignes ne sont qu'un survol du comportement de prêtres de la Loire dans la décade révolutionnaire à la fois dans une démarche collective, celle des états généraux, et dans des destins particuliers. Elles n'abordent pas l'ensemble de la question puisqu'elles laissent de côté, par exemple, le cursus des

8. La presque totalité des renseignements sur André-Marie Cortey provient des registres des Assemblées municipales de la commune de Saint-Symphorien-de-Lay, Archives municipales.

prêtres constitutionnels qui, dans la mouvance de l'abbé Grégoire, ont tenté de redresser l'Eglise à partir de 1795 et jusqu'au Concordat. Nous ne possédons pas de renseignements biographiques importants sur tel ou tel de ces prêtres. Eux aussi appartenaient à ce clergé d'Ancien Régime qui, dans les cahiers de doléances, apparaissent vraiment comme des hommes de gouvernement avec leurs tâches d'action sociale, d'éducation et même de police. Ils remplissent un service public mais leur Eglise est aussi un Etat dans l'Etat. Entre cette dernière et le nouveau régime que de difficultés avant de trouver des accommodements. Par rapport à l'Etat, l'Eglise ne sera plus en position de force. Quant aux individus leur sort sera varié. Les uns comme Siauve ont quitté l'Eglise et trouvé une nouvelle situation, d'autres comme François Jacquemont vivent en fait au XVII<sup>ème</sup> siècle. La Révolution pour eux n'est pas l'événement central. Quant à André-Marie Cortey il demeure curé de paroisse mais le même mot ne recouvre plus la même réalité avant et après 1789. Le changement le plus important n'est-il pas que le clergé de France n'est plus un corps, un ordre, il n'y a plus d'ordre ? Rome est plus proche, l'Etat aussi.

Jean-Guy GIRARDET

ÉGALITÉ

Guerre aux Partisans  
de la terreur.



LIBERTÉ

Guerre aux Partisans des  
émigrés et de la royauté.

## LA "SOCIÉTÉ POPULAIRE" DE MONTBRISON

En 1793-1794, les périls extérieurs et intérieurs conduisent la Convention à établir un véritable "gouvernement révolutionnaire" : la Convention demeure, certes, souveraine. Elle se réunit chaque jour et reste *le centre unique de l'impulsion du gouvernement* (A. Soboul). Le Comité de salut public applique la politique qu'elle définit et s'appuie, à Paris, sur le Club des Jacobins, et, en province, sur les "Sociétés populaires" qui sont chargées de renforcer l'action du gouvernement par leur *vigilance révolutionnaire*<sup>1</sup>.

Montbrison a été le siège d'une société populaire, forte de cent soixante-neuf membres et qui a joué un rôle important : dans une ville qui a la réputation justifiée d'avoir été royaliste, l'événement était suffisamment provocant pour nous donner envie d'en savoir plus. Nous nous sommes donc demandés quelle était la composition et quelle avait été l'action de la Société populaire de Montbrison. Ou, si l'on préfère : qui étaient ces jacobins montbrisonnais ? Qu'ont-ils fait ?

Des documents conservés aux archives départementales de la Loire nous permettent de répondre - du moins en partie - à ces questions. Il s'agit de :

- la liste des membres de la société populaire<sup>2</sup>
- le registre de ses délibérations<sup>2</sup>
- le registre des certificats de civisme, résidence et passeports<sup>2</sup>
- le registre des délibérations du comité de surveillance<sup>2</sup>.

### Des circonstances dramatiques<sup>3</sup>

Avant d'étudier la composition et le rôle de la Société populaire, il est nécessaire de prendre la mesure de la situation locale.

- De juin à septembre 1793, Montbrison est aux mains des royalistes. Les Muscadins lyonnais recrutent trois cents hommes dans la capitale du Forez et la ville devient une véritable garnison royaliste : la défense de la ville (3 août 1793) contre les colonnes républicaines venues de Sury-le-Comtal, Moingt et Boën, le coup de main victorieux contre les troupes républicaines du général Nicolas, à Saint-Anthème (25 août 1793) et le combat de Salvizinet, près de Feurs, montrent l'ardeur et marquent les succès des Muscadins montbrisonnais, menés par

1. Jean Boutier et Philippe Boutry, dans une enquête sur le nombre de ces sociétés populaires pensent qu'elles étaient au nombre d'environ 5 000. cf. J. Boutier et P. Boutry : *La diffusion des sociétés politiques en France (1789-an III). Enquête*. (Annales Historiques de la Révolution française, n° 266, sept-oct 1986). Dans la Loire, Colin Lucas répertorie 54 sociétés populaires. Cf. Colin Lucas : *The Structure of the Terror. The Example of Javogues and the Loire* (Oxford, 1966).

2. Archives départementales de la Loire, L 434.

3. Cf. Claude Latta : *La Révolution à Montbrison (1787-1795)*. (Montbrison, Cahiers du Comité montbrisonnais du bicentenaire de la Révolution française, cahier n° 4, 1989).  
Claude Latta : *Royalistes contre républicains. Un épisode de la Révolution en Forez entre juin et septembre 1793* (Coursières, n° 18, juillet 1989).

le chevalier de la Roche-Négly ("Rimbert") qui s'illustre à leur tête. Mais la passivité - voire l'hostilité - des habitants de la plaine souligne l'isolement des Montbrisonnais.

- Montbrison passe aux mains des républicains en septembre 1793. Deux colonnes ont été envoyées contre Montbrison :

. La première colonne vient de Roanne - par Saint-Germain-Laval et Boën. Elle occupe la ville le 9 septembre 1793. La garnison lyonnaise et ses partisans montbrisonnais l'ont évacuée la veille.

. La seconde colonne - dirigée par Javogues - arrive le 13 septembre, venant de Saint-Etienne, non sans avoir fait un vaste détour par Montrond, Chazelles et Feurs pour tenter de rejoindre les royalistes faisant retraite vers Lyon.

. D'autre part, des bataillons de volontaires auvergnats arrivent par Thiers, mais aussi par Saint-Anthème et par Viverols et Saint-Bonnet-le-Château. Dès le 13 septembre, ils bivouaquent à Montbrison, installent leur quartier général dans l'hôtel particulier des La Pierre Saint-Hilaire<sup>4</sup> dans l'actuelle rue du Palais-de-Justice. Montbrison sert alors de relais aux volontaires du Puy-de-Dôme marchant sur Lyon assiégé qui est prise le 9 octobre 1793 par les armées de la Convention.

Dès le 17 septembre 1793, Javogues réinstalle la Société populaire dans les locaux de l'ancienne chapelle des Pénitents. En effet, il avait déjà existé une Société populaire à Montbrison : la Société des Amis de la Constitution, fondée à la fin de 1790. Nous savons peu de chose sur elle puisque ses archives n'ont pas été retrouvées. Elle siégeait déjà dans la chapelle des Pénitents. Elle incarnait suffisamment la Révolution pour que les Muscadins, en juin 1793, saccagent ses locaux et brûlent ses statuts ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La nouvelle Société populaire, réinstallée par Javogues, prend le nom de Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité.

Les Jacobins montbrisonnais sont, certes, minoritaires mais cependant suffisamment nombreux pour représenter une force et agir. Ils le font dans le climat de guerre civile que les événements des mois précédents ont créé. Et ils doivent d'abord s'imposer face aux remuants révolutionnaires venus du Puy-de-Dôme.

Le contexte politique est dramatique : Montbrison, devenu Montbrisé, va être châtié de sa participation à l'insurrection fédéraliste.

#### L'installation de la Société populaire et le conflit avec les Auvergnats

La période qui s'écoule entre le départ des Muscadins (9 septembre) et la prise de Lyon (9 octobre) est une période trouble. Il y a, à Montbrison, une sorte de vacance du pouvoir. Les administrateurs du nouveau département de la Loire, créé par les représentants en mission, ne sont pas encore arrivés.

Le cinquième bataillon de volontaires du Puy-de-Dôme, caserné dans la ville, joue pendant quelques semaines un rôle capital. Maignet<sup>5</sup> et

4. Cet hôtel particulier appartient aujourd'hui au baron de Vazelhes.

5. Etienne-Christophe Maignet (1758-1834) avocat au parlement puis député du Puy-de-Dôme à la Législative et à la Convention où il vote la mort du roi. Représentant en mission près de l'armée de Moselle puis près de l'armée des Alpes qui assiégeait Lyon. Envoyé à Montbrison.

Châteauneuf-Randon<sup>6</sup>, représentants en mission, installent à Montbrison un Comité de Salut public, formé de volontaires auvergnats, qui entre en fonction le 19 septembre et ne doit de comptes qu'à l'administration du Puy-de-Dôme<sup>7</sup>. Il fonctionne du 19 septembre au 7 novembre 1793 et joue le rôle d'une véritable autorité municipale ; le 24 septembre, il fait procéder à Montbrison à une visite domiciliaire générale qui a un double but : l'arrestation de suspects et la confiscation des armes cachées chez les particuliers et qui sont envoyées aux soldats qui assiègent Lyon<sup>8</sup>.

Colin Lucas a bien montré l'hostilité qui existe entre les Auvergnats qui campent à Montbrison et les habitants de la ville dont ils se méfient<sup>9</sup>. Celle-ci n'est-elle pas "le foyer de l'aristocratie la plus virulente" ? Les auvergnats se méfient de la Société populaire elle-même : le 24 septembre, deux des trois Montbrisonnais<sup>10</sup> qui font d'abord partie du Comité de Salut public en sont exclus et, le lendemain, le Comité décide que deux de ses membres assisteront aux séances de la Société populaire. Plusieurs volontaires du 5<sup>ème</sup> bataillon adhèrent à la Société populaire dans le but évident de mieux la contrôler...

Cette opposition est accentuée par l'attitude générale des volontaires auvergnats qui se comportent dans Montbrison comme en terrain conquis, paraded dans la ville en ne cachant guère leur mépris pour les Montbrisonnais et multiplient les saisies de grains. Ils contrôlent en outre le tribunal révolutionnaire installé à Feurs et sont donc rendus responsables de la répression. Sans doute faut-il ajouter à tout cela la méfiance traditionnelle existant entre les habitants des deux versants des monts du Forez...

La Société populaire a donc d'abord du mal à s'imposer. Elle le fait progressivement et l'emporte finalement lorsque le Comité de Salut public de Montbrison est dissous le 16 brumaire an II (8 novembre 1793) et lorsque la situation administrative et politique se stabilise<sup>11</sup>.

### Les Jacobins montbrisonnais

Qui sont les membres de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Montbrison - autrement dit la Société populaire ? La liste en a été établie le 27 frimaire an II (17 décembre 1793). Elle comporte, nous l'avons dit au début de cet exposé, les noms de 169 adhérents. On est surpris de voir, dans cette ville royaliste, quelle était l'importance des Jacobins. Certes, dix membres de la Société populaire sont officiers du 5<sup>ème</sup> bataillon du Puy-de-Dôme. Mais les

6. Alexandre de Châteauneuf-Randon (1757-1827), noble libéral, fut élu à la Convention par le département de la Lozère, il accompagna les contingents locaux au siège de Lyon, puis fut nommé représentant près de l'armée des Alpes

7. Cf. Colin Lucas : *Auvergnats et Foréziens pendant la mission du conventionnel Javogues (septembre 1793 - pluviôse an II)* - Actes du colloque Gilbert Romme et son temps (Paris, P.U.F., coll. Publications de l'Institut d'Etudes du Massif central, 1966), p. 129-147.

8. Ibid., p. 132.

9. Ibid., p. 132-134.

10. Potey père, Gauthier et Chantelauze. Seul Potey reste membre du Comité de Salut public.

11. Pour l'ensemble du conflit entre Foréziens et Auvergnats - qui, volontairement - n'a pas été développé ici, on se reportera à l'article de Colin Lucas.

autres membres de la Société habitant Montbrison ou Moingt (9 membres)<sup>12</sup>. Il s'agit de leur part d'un engagement public, dans une ville où ils se savent minoritaires - certains paieront cher cet engagement<sup>13</sup>.

En tête de la liste, on trouve les noms de Rambert Javogues, notaire à Montbrison et Claude Henri Dupuy, receveur du district : leur présence a, évidemment, une forte valeur symbolique puisque le premier est le père de Claude Javogues, représentant en mission et que le second est le père de Jean-Baptiste Dupuy, membre de la Convention et du Comité de Sûreté générale. A leur suite, les noms des trois Conventionnels régicides figurent sur la liste des adhérents : Javogues et Dupuy mais aussi Dubouchet, un médecin qui a été maire de Montbrison en 1792.

La présence de ces noms affirme les liens qui existent entre la Convention et la Société populaire de Montbrison. Elle symbolise aussi la cohésion familiale des Javogues et des Dupuy, engagés dans la lutte pour la république montagnarde.

Socialement, qui sont les Jacobins montbrisonnais ? Dans 104 cas les professions des membres de la Société populaire ont pu être déterminées : soit qu'elles figurent sur la liste conservées aux Archives départementales, soit qu'on les ait identifiées en procédant par recoupement avec le registre de la taille, de la capitation et du vingtième de 1789<sup>14</sup>

Voici à quels résultats nous parvenons :

- 37,5 % des membres de la Société populaire appartiennent à la moyenne bourgeoisie : 18 hommes de loi - avocats, notaires, procureurs, greffiers... - ce qui n'est guère étonnant dans une ville à forte tradition judiciaire comme Montbrison : à côté des Javogues et des Dupuy, on trouve d'autres noms bien connus de familles notables de la ville comme les Chantelauze, Chavassieu d'Audebert, Portier, Punctis, Tézenas, Verd, Des Arnauds, Buer, Bourboulon. A ces hommes de loi il faut ajouter sept officiers ou anciens officiers de l'armée ; cinq représentants des professions médicales (parmi eux : les docteurs Dubouchet et Durand, le chirurgien Joseph Levet) ainsi que quatre fonctionnaires ou administrateurs - dont Chaland, le maire jacobin de Montbrison. Il y a aussi un architecte et quatre représentants de professions "intellectuelles" : un professeur, deux "grammairiens"<sup>15</sup> et un libraire-imprimeur.

- Mais la plus grande partie des membres de la Société populaire appartient au "peuple des villes" : boutiquiers et marchands, artisans et leurs compagnons. Ils représentent 53,8 % de nos Jacobins montbrisonnais. Enumérons les professions et le nombre de représentants de chacune d'elles. On aura une idée de l'extraordinaire variété des métiers de la ville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

. Dix "marchands" (sans autre indication) : colporteurs, boutiquiers sans spécialisation.

. trois "aubergistes" : l'auberge a toujours joué un rôle important dans

12. Moingt avait aussi sa Société populaire, forte de 59 membres (A.D.L., L 434).

13. Cf. infra : Après Thermidor.

14. Marguerite Gonon : *Registre de la taille subsidiaire et vingtième de Montbrison (année 1789)*. Bull. de la Diana, t. XXVII, n° 4, 1939-1941.

15. grammairien : profession qui correspond à celle d'instituteur.

la vie publique et l'échange des nouvelles.

. les métiers de l'alimentation : neuf boulangers et un confiseur (les boulangers sont nombreux et souvent aisés. Le pain est la base de l'alimentation).

. les métiers de l'habillement : quatre tailleurs d'habits, cinq chapeliers, deux perruquiers, un teinturier, un blanchisseur.

. les métiers du cuir : un sellier et surtout neuf cordonniers. Du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle on retrouve les cordonniers massivement engagés dans les révolutions, les émeutes ouvrières, et même à la fin du XIX<sup>e</sup>, dans le mouvement anarchiste.

. les métiers du fer : un maréchal-ferrant, un serrurier, un charron.

. les métiers du bois et du bâtiment : un charpentier, un menuisier, un maçon.

. deux orfèvres et trois horlogers : métiers d'art autant que d'artisanat.

- Quant aux représentants des catégories sociales les moins favorisées, ils sont peu nombreux (peut-être existait-il une cotisation pour être membre de la Société ?). Nous avons trouvé cinq tisserands (métier où le chômage saisonnier était important) et quatre jardiniers (souvent pauvres ; leur présence témoigne de l'importance de l'environnement rural de la ville). Pas d'agriculteurs dans la Société populaire : pourtant il y en a à Montbrison. Pas de domestiques (ils sont nombreux à être employés dans les familles notables ou même simplement un peu aisés).

Si l'on recoupe ces renseignements professionnels et sociaux par l'analyse des fortunes de cent membres de la Société populaire telle que l'a fait Colin Lucas d'après le registre de la taille de 1789 on constate que :

. Les fortunes les plus élevées sont peu nombreuses : 10 % des membres paient plus de cent livres de taille.

. Les fortunes moyennes sont prépondérantes : 47 % des membres paient entre vingt et cent livres de taille.

. Enfin 43 % paient moins de vingt livres (seulement 3 % paient moins de une livre).

La composition de la Société populaire de Montbrison ainsi que l'analyse des fortunes de ses membres montre, nous semble-t-il, qu'on a là, au sein des Montagnards rassemblés dans la chapelle des Pénitents, l'alliance d'une partie de la bourgeoisie urbaine - la "bourgeoisie jacobine" - avec le peuple des villes, ces "sans culottes" qui, comme l'a montré Albert Soboul à Paris, se recrutent surtout dans le monde de la boutique et de l'atelier. On voit donc se côtoyer notables et artisans. On y voit aussi se diviser les familles : deux Portier sont membres de la Société populaire, alors que deux de leurs frères sont exécutés pendant la Terreur. Les Chavassieu d'Audebert sont membres de la Société alors que leur cousin Antoine Chavassieu est exécuté à Feurs... La coupure révolutionnaires / "réacteurs" passe à travers les familles.

### Le rôle de la Société populaire

- Le fonctionnement : la Société populaire tient, on l'a dit, ses séances dans l'ancienne chapelle des Pénitents. Les locaux ont été saccagés par les royalistes en juin 1793. On se préoccupe donc d'abord de les réparer. Plusieurs devis sont demandés et effectués par des entrepreneurs montbrisonnais, en particulier pour la réparation du plancher.

La Société populaire élit son bureau, régulièrement renouvelé : après Rambert Javogues et Claude Henri Dupuy, les membres les plus fréquemment élus sont le libraire Jacques Bernard, le notaire Bourboulon, le chapelier

Michel Portier<sup>16</sup>, les hommes de loi Chantelauze et Buer.

- L'action de la Société populaire : Le registre de ses délibérations nous donne une bonne idée des activités de la Société populaire.

. Elle a d'abord pour but de *propager les principes républicains et d'instruire les habitants des campagnes de leurs droits et de leurs devoirs*<sup>17</sup>. Au cours de ses séances, elle fonctionne comme une "société de pensée" : on y discute des grands sujets du moment, des décisions du Club des Jacobins, des lettres reçues des autres sociétés populaires. Les sociétés populaires sont le creuset où s'élabore la doctrine montagnarde.

. "La patrie est en danger" : les périls extérieurs imposent aux membres de la Société populaire de participer à l'effort de la nation ; collecte d'argent pour aider à l'armement des soldats de la République ou même actions plus concrètes : *Nous vous présentons les deux cavaliers que la Société a armés et équipés à ses frais*<sup>18</sup>, écrit la Société aux administrateurs du district.

. La Société populaire manifeste son zèle contre le "fanatisme" : c'est l'un des membres de la Société populaire, Fusil, qui, le 13 nivôse an II organise *sur une terre au-dessus des casernes de la commune* la destruction des objets du culte : les statues, missels, bréviaires ainsi que plusieurs chasubles, aubes et surplis ont été livrés aux flammes : nombre de citoyens et citoyennes se sont empressés de jeter une grande quantité de livres et chapelets qu'ils apportaient en foule. Pendant le brûlement, ils ont dansé la farandole et chanté des chansons patriotiques<sup>19</sup>.

. L'action contre les ennemis de la Révolution : en effet, c'est au sein de la Société populaire que sont choisis douze membres, nommés par Javogues, et qui constituent le comité de surveillance. Ce comité de surveillance est donc l'émanation directe de la Société populaire.

Il s'installe dans l'hôtel particulier de la famille de Meaux<sup>20</sup> où il occupe "deux appartements", l'un pour ses "séances", l'autre pour ses "archives". Il désigne tous les mois un président et un secrétaire : ce sont d'abord Claude Henri Dupuy et le grammairien Benoît Durand. Sont aussi présidents Fricour (qui se fait appeler Fricour-Chalier<sup>21</sup>) et le libraire Jacques Bernard qui est un révolutionnaire convaincu.

Le Comité de surveillance est l'organe, le "bras séculier" de la Terreur. Il reçoit les dénonciations (l'article 6 du règlement précise : *qu'autant*

16. Michel Portier eut pour fils un autre Michel Portier qui devint évêque aux Etats-Unis. Cf. Claude Latta : *Evêques et Prêtres foréziens aux Etats-Unis (1817-1867)* (Montbrison, Village de Forez, 1988).

17. A.D.L., L 434. Registre des délibérations.

18. A.D.L., L 434. Registre des délibérations.

19. Archives municipales de Montbrison : Registre des délibérations du conseil municipal.

20. Actuel lycée privé Montalembert. L'hôtel de Meaux avait été réquisitionné, car il appartenait à une famille qui avait pris le parti de l'insurrection lyonnaise.

21. Chalier, maire jacobin de Lyon, guillotiné sur la place des Terreaux et considéré comme un martyr par ses partisans.

qu'elles seront signées). Après décision prise à la majorité, il décide des arrestations à opérer *notamment contre les rebelles de Lyon*. Il délivre des mandats de perquisition, des passeports, des certificats de civisme et de résidence.

Cent soixante et une délibérations sont enregistrées. Certains mandats d'arrestation sont collectifs. Le 9 frimaire an II, le Comité de surveillance décide l'arrestation de *tous les membres de la municipalité et du conseil général, se trouvant en exercice depuis le mois de juin dernier*. Ce mandat est d'ailleurs exceptionnellement signé de trois membres du Comité de surveillance et de trois membres de la nouvelle municipalité jacobine.

Les personnes arrêtées sont incarcérées dans les anciennes prisons situées sur le flanc de la butte du Calvaire ou dans l'ancien couvent des Visitandines. Puis, en convoi, elles sont expédiées à Feurs où siège la Commission militaire.

Le Comité de surveillance a la haute main sur l'administration de la prison. Il nomme les geôliers. Le 6 frimaire an II on le voit décider *la création d'une infirmerie dans la prison de ville*.

D'autres décisions plus politiques ou sociales sont prises : par exemple, les religieuses de Sainte-Anne qui ont gardé leurs fonctions à l'hôpital sont expulsées et remplacées par douze femmes prises parmi *les indigents de la ville...*

#### Après le 9 thermidor

Le mandat des sociétés populaires et des comités de surveillance cesse après le 9 thermidor (chute de Robespierre) lorsque prend fin la Terreur. Les anciens membres de la Société populaire sont alors, pendant l'été 1795, victimes d'une "terreur blanche". Dans le district de Montbrison - surtout à Montbrison - dix-sept jacobins (ou réputés tels) sont massacrés. Parmi eux, de nombreux membres de la Société populaire : Forest, de Moingt, le jardinier Curtil, le chapelier Defont, Fonlupt, Chaux ; le tisserand Antoine Giraud, dit "Branche d'or" dont le corps est retrouvé au petit matin sur les quais du Vizézy. Certaines femmes sont elles aussi massacrées, après avoir subi des humiliations publiques : la "femme Forest", la "femme Fricour", la "veuve Bichet"<sup>22</sup>. Il est alors dangereux d'avoir fait partie de la Société populaire ou du Comité de surveillance ou d'être les épouses des Jacobins de Montbrison...

Cruelle époque.

#### Malgré tout, un monde nouveau

Les archives de la Société populaire et du Comité de surveillance nous permettent ainsi de comprendre de l'intérieur comment fonctionne à Montbrison le "gouvernement révolutionnaire". Dans cette petite ville qui a activement participé à l'insurrection de Lyon contre la Convention, les Jacobins se regroupent, parviennent à éliminer l'influence des Auvergnats particulièrement mal supportés par la population, participent à l'organisation de la "patrie en danger", brisent ce qui peut rester de Muscadins et de contre-révolutionnaires. La Société populaire et le Comité de surveillance rassemblent notables "patriotes" et

22. Cf. Colin Lucas : *Violence thermidorienne et société traditionnelle. L'exemple du Forez* (Cahiers d'Histoire, tome XXIV, n° 4, 1979).

"sans-culottes" venus de leurs ateliers et de leurs boutiques, pour faire pénétrer la République dans les esprits et étudier les bases d'un monde nouveau. Il y a dans leur aventure de la grandeur, et aussi parfois, il est vrai, de l'intolérance. Ils ont engagé leur vie : les victimes de la "terreur blanche" nous le rappellent et témoignent de leur sincérité et de leur courage.

Cruelle époque : la Terreur de 1793 avait été une réponse aux Muscadins ; la terreur blanche répondit aux exécutions de Feurs.

Epoque terrible : mais la patrie est sauvée de l'invasion, les ennemis de l'intérieur sont écrasés. Au-delà de l'affrontement insensé et sanglant des hommes va naître, malgré tout, un monde nouveau : pas immédiatement certes. Mais les hommes de 1848 et de la III<sup>ème</sup> République, en fondant la Liberté, répondaient aux aspirations des hommes de 1789 et de 1793 - de ceux qui, en réfléchissant dans la chapelle des Pénitents aux réformes à faire pour *le bonheur de l'homme*, préparaient l'avenir. C'est François Puret qui nous le rappelle<sup>23</sup>, les idées de la Révolution trouvent leur accomplissement en 1848 et 1879-1885.

Claude LATTA



23. François Puret : *La Révolution française* (Paris, Hachette, coll. Histoire de France Hachette, 1988).

# Les Foréziens de l'Armée départementale

## de Rhône-et-Loire

(9 juillet - 9 octobre 1793)

### Lyon contre la Convention

Le 29 mai 1793, après une journée de combats, la municipalité jacobine de Lyon est renversée par des éléments plus modérés soutenus par les sections de la ville. Chalier, président du district et principal animateur du club des jacobins de la ville est arrêté. Dès lors Lyon glisse vers la contre-révolution. Plusieurs faits marquent ensuite la rupture complète avec la Convention montagnarde :

- le 1er juillet 1793, installation à l'hôtel de ville d'une "Commission populaire et républicaine et de salut public". Si cette assemblée commence toujours ses actes par la formule : *République une et indivisible. Résistance à l'oppression. Représentation nationale, libre et entière* elle n'en a pas moins des sympathies de plus en plus marquées pour le mouvement "fédéraliste" et bien vite à Lyon se concentrent beaucoup d'adversaires de la Convention : girondins, royalistes, prêtres réfractaires...

- le 9 juillet, nomination à la tête de la force armée départementale du comte de Précý (1), officier notoirement connu pour ses convictions royalistes.

- les 15 et 16 juillet, procès et exécution de Joseph Chalier.

Lyon se rebelle ouvertement contre la Convention et va, pendant trois mois, soutenir une lutte sans merci contre les armées de la République.

### L'armée départementale de Rhône-et-Loire et la campagne de Forez

#### **La campagne de Forez**

Au début de juillet (2), les Lyonnais organisent leur armée départementale. Elle doit être formée à partir de l'ancienne garde nationale du département : 9 600 hommes répartis en 4 brigades, 8 régiments, 17 bataillons. 7 200 hommes seront fournis par la ville de Lyon et 2 400 par les autres districts de Rhône-et-Loire. Chaque district - il y en a cinq qui correspondent à un arrondissement actuel ; Lyon-campagne, Villefranche, Montbrison, Saint-Etienne et Roanne - doit en principe constituer un bataillon de 10 compagnies soit 480 hommes.

Très vite les Lyonnais éprouvent le besoin de contrôler militairement le Forez qui forme la marche occidentale de ville. Cela permet d'assurer les approvisionnements en vivres grâce à Montbrison et à la plaine du Forez et en armes avec les fusils de Saint-Etienne.

Le 9 juillet un corps de 1 200 lyonnais de la force départementale part de Lyon afin d'aller occuper Saint-Etienne. Dans le même temps 800 hommes sont envoyés à Montbrison. La campagne du Forez commence. Elle va durer deux mois, du 9 juillet au 15 septembre 1793.

Les opérations sont marquées par de nombreux déplacements entre les principales localités du sud du Forez. Si Montbrison fait bon accueil aux "Muscadins" la région stéphanoise et la plaine du Forez se montrent hostiles. Finalement il n'y a que peu de véritables engagements - combat des Grandes-Flaches près de Rive-de-Gier (24 août) (3), "bataille" de Salvizinet (3 septembre) (4), actions à Montrond et Chazelles (12 septembre) - mais une suite d'escarmouches et de coups de mains comme celui qui est exécuté le 31 août pour capturer le général de brigade Léon Nicolas à Saint-Anthème (5).

### **Les effectifs**

Elle met en œuvre quelques centaines de fantassins, quelques dizaines de cavaliers et moins de dix pièces d'artillerie. Ces effectifs ne peuvent être d'ailleurs que très approximatifs et fluctuants. Il s'agit de volontaires qui, dans un premier temps, ne sont pas soldés et qui vont et viennent suivant les circonstances. Parmi les Lyonnais, certains rentrent assez rapidement à Lyon.

On fait appel aux volontaires foréziens pour renforcer l'armée départementale. Certains partent pour Lyon : Saint-Etienne fournit un contingent de 110 hommes, Saint-Chamond et Montbrison 50 hommes pour chaque ville, chiffres certainement approximatifs (6).

D'autres renforcent les garnisons laissées par les Lyonnais. A la fin de juillet 300 Muscadins commandés par l'adjudant général Servan sont casernés à Saint-Etienne, 300 à Montbrison sous les ordres du capitaine Roche et 100 à Saint-Chamond avec le capitaine Roux. Enfin quelques-uns ne participent qu'à quelques opérations telles que le coup de main de Saint-Anthème puis rentrent chez eux. C'est à ce moment que se forme à Montbrison la cavalerie forézienne, un escadron d'une soixantaine de chasseurs à cheval commandé par un gentilhomme, ancien capitaine de dragons, Théodore du Rozier (7) (voir illustration ci-contre).

Quand les Lyonnais se replient de Saint-Etienne sur Montbrison, à la fin d'août, leurs forces s'élèvent à 513 hommes ; 268 de la section de Saint-Etienne, 100 de celle de Saint-Chamond, 145 de Montbrison soit pour cette dernière : 77 cavaliers, 20 chasseurs à pied, 24 canonniers et 24 hommes de la compagnie Rimbert. Cette compagnie Rimbert, du pseudonyme de son chef, le chevalier de la Roche-Négly (8) , était une sorte de corps franc formé de paysans du Velay qui étaient habillés de noir et que l'on prenait pour des prêtres (9).

### **La retraite vers Lyon**

Au début de septembre un vent de panique souffle sur le Forez. On redoute l'arrivée des soldats auvergnats levés par la Convention pour combattre la rébellion de Lyon. De Montbrison, le 9 septembre,

*une procession de voitures chargées de citoyens de Montbrison de tout sexe arriva à Feurs. Ils y répandirent l'effroi et la terreur en annonçant qu'une troupe de gens du Puy-de-Dôme les poursuivait, que peut-être ils étaient déjà à Montbrison, qu'ils seraient bientôt à Feurs, qu'on allait être pillé...(10)*

Après beaucoup de difficultés et des pertes sensibles à Montrond et à Chazelles-sur-Lyon, les débris de l'armée départementale arrivent à Lyon le 15 septembre. C'est une force de 800 combattants dont 300 Foréziens répartis ainsi :

**de Saint-Etienne :**

41 fantassins  
7 cavaliers  
10 canonniers au total 58 hommes

**de Montbrison :**

90 fantassins  
60 cavaliers  
20 canonniers au total 170 hommes

**de Feurs :**

45 fantassins  
15 cavaliers  
12 canonniers au total 72 hommes (11)

Ces soldats accompagnés de deux cents chariots et d'une foule de civils qui cherchent à se réfugier à Lyon forment une colonne de quatre kilomètres.

L'accueil de Lyon est enthousiaste. Le général Précý vient les accueillir, toutes les cloches de la ville sonnent : *Le puissant renfort des Foréziens, le retour de leurs frères d'armes, les approvisionnement de toute nature qu'ils avaient amenés avec eux auraient ranimé le courage des Lyonnais, s'il eût faibli au milieu des privations et de l'isolement auxquels ils étaient en proie depuis longtemps* (12).

Les Foréziens apportent un renfort surtout moral car l'étau se resserre autour de Lyon où le nombre des assiégeants ne cesse d'augmenter. Malgré des combats courageux où les Foréziens se distinguent - attaque à la loge du Change, engagement de la chaussée de Perrache (13) - la ville est prise le 9 octobre après un siège de deux mois.

## Les volontaires foréziens

Qui étaient donc ces Foréziens qui avaient combattu avec les Lyonnais ? Qu'est-ce qui les avait amenés à faire ce choix certes malheureux mais plein de courage ?

Il est bien difficile de dire précisément combien de volontaires foréziens a compté l'armée départementale de Rhône-et-Loire mais, en prenant comme base les divers effectifs qui sont annoncés, on peut estimer leur nombre à 600. Pour mieux les connaître nous avons relevé les noms de ceux dont on peut être certain qu'ils ont combattu les armes à la main pour la cause des Lyonnais en recoupant les listes de victimes données par trois auteurs :

- Antonin Portallier, *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Saint-Etienne, imp. Théolier, 1911.

- Alphonse Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française*, Paris, 1845, tome III.

- E. Fayard, *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs*, Paris et Lyon, 1888.

Nous avons recueilli 143 noms, échantillon assez représentatif puisqu'il correspond à peu près au quart de l'effectif total. Il s'agit des gens les plus engagés - presque tous ont été arrêtés et condamnés, beaucoup ont été exécutés - et les plus notables. Les simples soldats ont, évidemment, plus facilement échappé à la répression.

Ces 143 volontaires foréziens se répartissaient ainsi dans l'armée départementale :

- 18 officiers (14),
- 17 chasseurs à cheval,
- 25 fusiliers,
- 5 grenadiers,
- 12 canonniers,
- 3 ingénieurs,
- 63 autres combattants dont on ne connaît pas la spécialisation.

#### **Lieu d'origine des volontaires foréziens :**

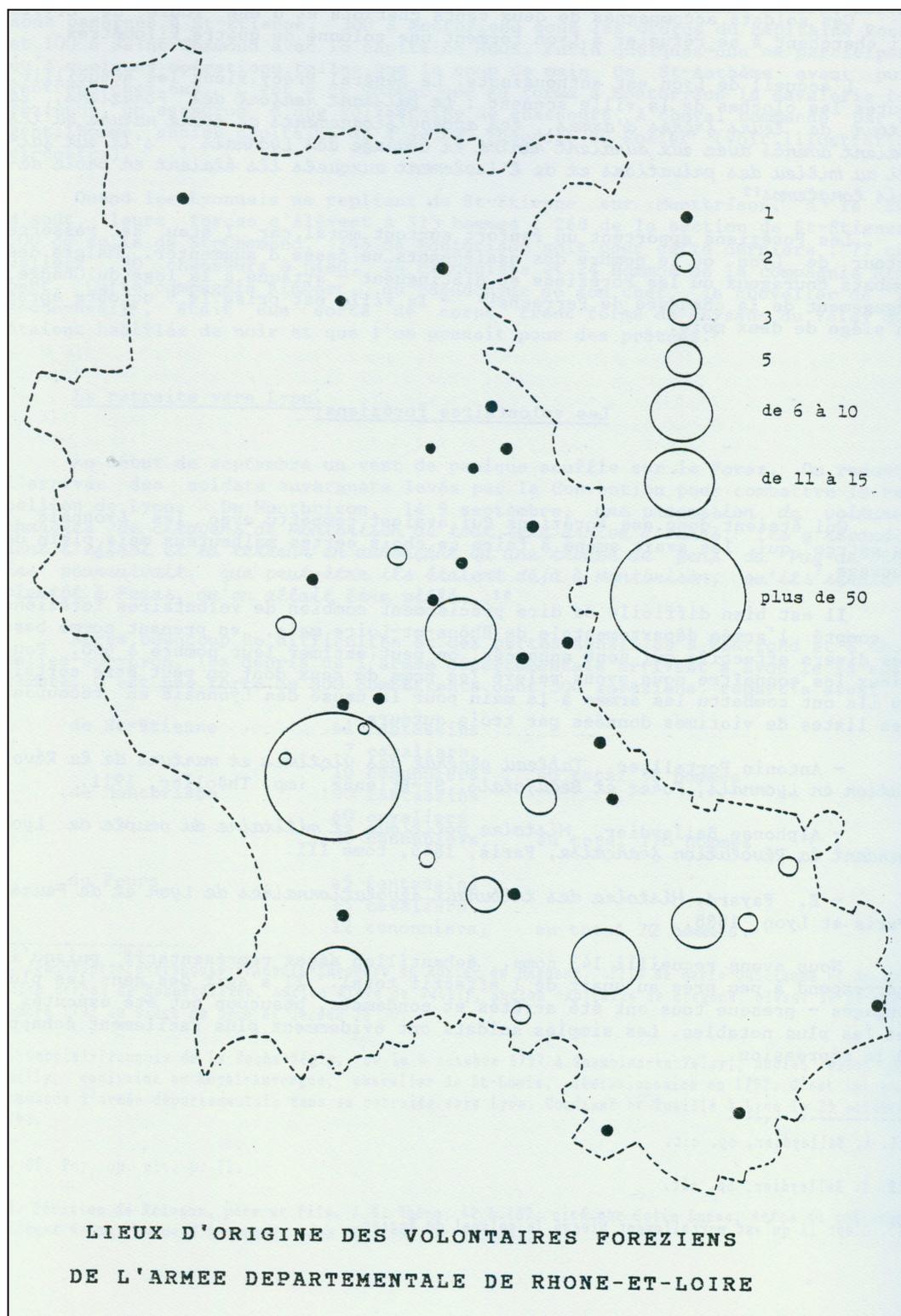
- Région de Montbrison	103	71 %
dont Montbrison	56	40 %
- Région de Saint-Etienne	27	19 %
dont Saint-Etienne	13	9 %
- Région de Roanne	9	6 %
- Non déterminé		

Premier constat : importance de la participation montbrisonnaise, 56 hommes, et dans une moindre mesure de celle des villes de la plaine du Forez :

Feurs 12 ; Saint-Galmier 5 ; Saint-Rambert 5 ; Sury-le-Comtal 2 ; Boën 2 ; Saint-Bonnet-le-Château est la seule localité des monts du Forez à fournir un contingent : 7 hommes.

Deuxième constat : faiblesse du contingent stéphanois : 13 noms pour Saint-Etienne, 5 pour Saint-Chamond, 2 pour Firminy, 2 pour Rive-de-Gier, 2 pour Saint-Paul-en-Jarez.

Enfin le Roannais semble très peu concerné.





Gravure extraite de A. Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la révolution française*, tome III, Paris, 1846

### Age des volontaires foréziens

20 ans ou moins	15 cas (15)
de 21 à 25 ans	16 cas
de 26 à 30 ans	24 cas
de 31 à 35 ans	14 cas
de 36 à 40 ans	15 cas
de 41 à 45 ans	15 cas
de 46 à 50 ans	10 cas

de 51 à 60 ans	16 cas
plus de 60 ans	6 cas (16)
âge non connu	12 cas

On est frappé par la variété des âges et c'est là aussi une donnée intéressante. Il y a de très jeunes et de jeunes hommes mais aussi des hommes mûrs et même âgés. 60 ans est à cette époque un âge de la vieillesse. Ceci montre que parmi les volontaires se trouvent des gens installés, souvent des notables, qui n'ont pas agi sur un coup de tête. Beaucoup, au risque de tout perdre, ont suivi un élan qui tenait du devoir. Ces écarts entre les âges s'expliquent aussi par les engagements familiaux ; pères et fils combattent souvent ensemble.

## Origine sociale des volontaires

### Professions ou état :

- Nobles :	37 cas	25,4 %
- artisans, commerçants :	32 cas	29 %
- hommes de loi :	28 cas	25 %
- officiers et gendarmes :	25 cas	23 %
- agriculteurs, propriétaires :	10 cas	9 %
- médecins, chirurgien :	3 cas	
- rentiers :	3 cas	
- domestiques :	2 cas	
- divers :	7 cas	
- professions non connues :	33 cas	

## La noblesse

La noblesse, bien évidemment, est abondamment représentée avec le quart de l'effectif total. C'est elle qui fournit les cadres de l'armée départementale. En effet, beaucoup de ces nobles sont des professionnels de la guerre, officiers à la retraite comme les frères Chapuis de Maubou (17), Camille de Meaux (18), Pierre Lattard du Chevalard (19), Camille de Rochefort (20)... ou démissionnaires pour ne pas cautionner le nouveau régime comme Jacques Duguet du Bullion (21), Hugues de Saint-Didier (22) ou François de Boubée (23)...

Cette aristocratie forézienne, qui compte un nombre assez restreint de familles a fait de Montbrison sa capitale. Elle est unie par de multiples liens :

- Presque toutes ces familles sont parentes ou alliées.

- Les fils ont souvent été condisciples dans les mêmes collèges, chez les Oratoriens de Montbrison ou à Juilly comme plusieurs des chefs de l'armée forézienne : Jacques Duguet du Bullion, Théodore du Rozier de Magneux, Denis Gémier des Périchons (24).

- Beaucoup deviennent ensuite officiers et appartiennent donc à la même caste militaire.

Les volontaires nobles se connaissent et se reçoivent. Ils sont du même monde, presque du même salon. Il n'y a rien d'étonnant à voir la plupart d'entre eux se regrouper spontanément et joyeusement dans le fameux escadron des chasseurs du Forez :

*... La cavalerie forézienne se forma aussi et eut pour digne chef M. du Rozier. On se procura deux canons et des approvisionnements. Ces préparatifs se faisaient au milieu de fêtes nombreuses dont l'intéressante maison de Meaubou était en quelque sorte le centre ; préludes riants de la catastrophe affreuse dont cette estimable famille devait être bientôt la victime (25).*

Cette formation était composée de *soixante hommes d'élite parfaitement équipés et montés qui formèrent un escadron remarquable par sa brillante tenue autant que par son courage (26)* . Seule la cavalerie avait un véritable uniforme ce qui ajoutait à son prestige et augmentait, s'il en était besoin, son attrait : *un surtout bleu de roi à passe-poil rouge, boutonné jusqu'au cou ; une ceinture en filet rouge et blanc, un pantalon de Nankin, de grosses bottes et un chapeau à la française, dont la calotte garnie d'une croix plaquée et formée de deux lames de fortes tôles, pouvaient garantir d'un coup de sabre... Chaque cavalier avait un sabre, une carabine sur l'épaule, un poignard, et une paire de pistolets à la ceinture (27)*. La cavalerie forézienne, par sa cohésion, son expérience des combats et son intrépidité, se révèle d'une redoutable efficacité (combat de Salvizinet).

Aux côtés des nobles anciens officiers on note la présence de sept gendarmes. Il semble bien naturel que ces défenseurs traditionnels de l'ordre se soient majoritairement ralliés aux Lyonnais qui paraissaient un recours contre les extrémistes.

## **Les gens de loi**

Un deuxième groupe important est constitué par les gens de loi : 7 notaires, 4 anciens procureurs, 3 avoués, 3 clercs d'avoué, 2 avocats, 2 conseillers du roi... C'est la catégorie sociale qui est la plus engagée et la plus divisée par les événements de la période révolutionnaire. Deux sentiments contradictoires la partagent :

- d'une part les gens de justice sont l'élite du tiers état, sa tête pensante. Beaucoup adhèrent aux idées nouvelles.

- d'autre part la notoriété, l'aisance, les alliances avec la petite noblesse auxquelles ils aspirent, le fait qu'ils détiennent souvent des offices font que d'autres sont plus conservateurs ou franchement contre-révolutionnaires.

Des familles même sont divisées (28).

On trouve aussi une dizaine d'agriculteurs-propriétaires (en majorité nobles), deux médecins, un chirurgien, deux rentiers, deux domestiques, et divers métiers ; un ingénieur, un géomètre, un teneur de livres, un instituteur, un écrivain, un étudiant et un diacre.

### **Les commerçants et artisans**

Les commerçants et artisans constituent le groupe numériquement le plus important. Mais il est très hétérogène quant aux situations. Il y a loin des bourgeois cossus comme les fabricants de rubans Praire de Neyzieu (29) aux simples tisserands ou du marchand de chevaux aisé au petit commis de magasin. Les travailleurs manuels ne sont pas rares : charpentiers, armuriers, tonnelier, ferblantier, "clincailler", horloger... ainsi que les petits commerçants : boulangers, épiciers, pâtissier, chapelier, perruquier... Ils servent dans l'infanterie et pour les artisans dans le corps des canonniers, l'artillerie étant l'arme "technique".

Pourquoi ces gens du peuple se sont-ils laissés entraîner dans cette aventure ? Il semble qu'aient joué des relations de voisinage et de clientèle, surtout à Montbrison petite ville où la noblesse tenait le haut du pavé. Ainsi les Siaume, le père et les deux fils tous charpentiers, sont-ils, au cours de leur procès, accusés d'être des amis des Girard de Vaugirard qui habitent le même quartier.

D'autres ont simplement suivi leurs maîtres comme Denis Jean Marie Gros, de Coutouvre, domestique d'un noble ou François Mongarel, cuisinier du marquis de Nicolay.

Enfin peut-on penser que quelques-uns ont été abusés et croyaient sincèrement défendre la République ou tout au moins leur patrie ? Ils ont suivi des gens distingués, influents pour aller combattre dans cette armée départementale qui marchait, il faut s'en souvenir, sous des drapeaux tricolores portant comme devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

Cependant certains volontaires s'abstenaient soigneusement de porter la cocarde tricolore. Un détail vestimentaire, "la ganse blanche", est l'insigne particulier ou du moins considéré comme tel, des royalistes de l'armée départementale. Ainsi le docteur Gény, chirurgien, 50 ans, est arrêté *pour avoir fait le service dans les chasseurs à cheval avec les Muscadins, il s'est caserné avec eux et a porté la ganse blanche* (30).

## Le destin des volontaires foréziens

Nobles ou roturiers, bourgeois ou petites gens, les volontaires foréziens paient très cher leur engagement ; parmi les 143 foréziens dont nous avons relevé le nom :

- 82 sont condamnés et exécutés à Lyon (57 %)
- 22 sont condamnés et exécutés à Feurs (15 %)
- 9 sont tués au cours du siège.

Un quart seulement échappe à la répression ; 11 sont condamnés à une peine de détention, 9 sont acquittés, 6 s'évadent ou émigrent...

Les rescapés, s'ils sont nobles, bénéficient à la Restauration de quelques honneurs. Jacques Duguet du Bullion qui parvient à s'échapper en se cachant dans une charrette de paille et continue à combattre jusqu'en 1796 dans l'armée de Condé est fait chevalier de Saint-Louis en 1814. Denis Gémier des Périchons (31) qui parvient à s'enfuir revient après Thermidor et fait carrière sous tous les régimes : député en 1805, officier de la Légion d'honneur en 1811, baron de I<sup>er</sup> empire (1813), rallié à Louis XVIII, élu à la chambre des Cent-Jours, conseiller général de la Loire...

S'ils appartiennent au peuple comme les frères Siaume, charpentiers, ou le ferblantier Collardet, ils reprennent simplement leur ancien métier. La campagne de Forez et le siège de Lyon n'a été qu'un bref et malheureux épisode dans leur existence, un moment où ils ont cru accomplir leur devoir.

**Joseph Barou**

## Notes

(1) Louis-François Perrin de Précý (14 janvier 1742, Ancy-le-Duc, Saône-et-Loire ; 25 août 1820, Marcigny, Saône-et-Loire) ; ancien officier de l'armée royale. Pour sa biographie cf. A. Portallier, Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais, Saint-Etienne, imp. Théolier, 1911.

(2) Arrêté du 5 juillet 1793 et procès-verbal des délibérations de la Commission populaire du 13 juillet 1793, cités par A. Balleydier, Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française, Paris, 1845, t. I, p. 286-292.

(3) Engagement meurtrier entre les Muscadins en garnison à Saint-Etienne commandés par l'adjudant général Servan et un escadron de dragons de Lorraine renforcé de paysans de la région. Servan est fait prisonnier et les Lyonnais ont 27 morts. Ce combat donne lieu à des atrocités relatées par Edouard Perrin, Le tombeau des Muscadins, imp. Eleuthère Brassart, Montbrison, 1918. Cf. aussi A. Balleydier, op. cit. t. II, p. 55-56 et C. Joachim Puy, Expédition des Lyonnais dans le Forez, Saint-Etienne, imp. Théolier, 1889.

(4) Combat marqué aussi par des atrocités, de la part, cette fois, des Muscadins qui ont un seul tué alors que leurs adversaires, une foule de paysans inorganisés, comptent une centaine de tués. Cf. Balleydier, op. cit., t. II, p. 85-87

(5) Coup de main effectué à partir de Montbrison avec 204 fantassins et 48 chasseurs à cheval de l'armée départementale commandés par de La Roche-Négly. Il permet la capture d'une centaine d'hommes, de 50 chevaux et de deux chariots de fusils qui, avec le général Nicolas, sont transférés à Lyon. Cf. Puy, op. cit., p. 142 et Balleydier, op. cit., t. II, p. 51-54.

(6) Selon C. Joachim Puy, Expédition des Lyonnais dans le Forez, Saint-Etienne, imp. Théolier, 1889.

(7) Jean-Baptiste-François-Théodore du Rozier de Magneux, fils de Marie-Guillaume et de Benoîte Bernou de Rochetaillée, ancien élève de Juilly, ancien capitaine de dragons, blessé le 29 septembre 1793 au siège de Lyon et décédé le 30.

(8) Gabriel-François de La Roche-Négly, né le 4 octobre 1757 à Chamblas-en-Velay, ancien élève de Juilly, capitaine au Royal-Auvergne, chevalier de Saint-Louis, démissionnaire en 1792. C'est lui qui commande l'Armée départementale dans sa retraite vers Lyon. Condamné et fusillé à Lyon le 25 octobre 1793.

(9) Cf. Puy, op. cit. p. 71.

(10) Pétition de Relogue, père et fils, A.D. Rhône, 42 L 187, cité par Colin Lucas, "Actes du colloque Gilbert Romme", Revue d'Auvergne, tome 79, 1965, p. 273-291.

(11) A. Balleydier, op. cit.

(12) A. Balleydier, op. cit.

(13) C'est là qu'est mortellement blessé le colonel du Rozier.

(14) Tous les officiers sont des nobles à deux exceptions près : Fleury Gras, né à Montbrison, 38 ans, écrivain, lieutenant des grenadiers et Thomas Vallin dit Desjardins, demeurant à Saint-Etienne, 40 ans, teneur de livres, commandant de bataillon.

(15) Pierre Bergeron, de Roanne, cultivateur, 20 ans,

Jérôme Bourg, chapelier, né à Saint-Chamond, 18 ans, sert dans les fusiliers,

Jean-Marie-Louis Dervieux, de Saint-Etienne, "clincaillier", 20 ans,

Pierre Groselier, de Montbrison, surnuméraire de l'enregistrement, 18 ans.

Abraham Plasson de Lacombe, né à Valeilles, 17 ans, chasseur.

Pierre Lattard du Chevallard des Audinets fils, né à Montbrison, 18 ans.

Pierre-Etienne de Lesgallery, fils cadet, demeurant à Montbrison, 18 ans.

Jean Magdinier, tonnelier, né à Sainte-Agathe-en-Donzy, 19 ans ; c'est lui qui conduisit en Forez et sauva le général Précý.

Martin-Despomey, de Montbrison, 19 ans.

Joseph Mathevon, fils du maire de Rive-de-Gier, commis-toilier, 18 ans,

Antoine Relogue fils, né à Feurs, 17 ans.

Joseph-Marie de Rochefort, né à Feurs, officier de marine, 19 ans.

Pierre Sibeau, né à Boën, demeurant à Montbrison, cultivateur, 18 ans.

Jacques Turquet fils, de Montbrison, garçon perruquier, 20 ans.

Jean-Pierre Girard de Vaugirard, né à Champdieu, officier, 20 ans.

(16) Jean-Thomas d'Aboin de Cordes, de Firminy, noble, 61 ans,

Etienne Basset, demeurant à Saint-Chamond, commissaire à terrier, 62 ans.

Jean-François Buys, venu de Saint-Etienne à Lyon, officier de gendarmerie, 66 ans,

Louis de Lafont, de Saint-Paul-en-Jarez, marchand de soie, noble, 69 ans.

Marcellin de Lesgallery-Dutaillou, de Montbrison, ancien officier, 63 ans.

Antoine Joseph Relogue, de Feurs, rentier, ancien procureur, 65 ans

(17) Quatre frères de la famille de Maubou combattent avec les Lyonnais :

- Jean-Pierre Chappuis de Maubou, de Montbrison, ancien capitaine au régiment de dragons de Lanau, chevalier de Saint-Louis, 49 ans.

- Pierre Chappuis de Maubou, ancien lieutenant-colonel d'artillerie, 45 ans.

- Pierre-Antoine Chappuis de Maubou de Saint-Julien, ancien major au régiment d'Orléans, 44 ans.

- Pierre-François Chappuis de Maubou de Saint-Julien, ancien officier d'artillerie, 41 ans.

(18) Camille de Meaux, dit Merlieux, né à Montbrison, 57 ans, ancien capitaine au régiment de Bourbon.

(19) Pierre Lattard du Chevalard des Audinets, père, né à Montbrison, 53 ans, ancien capitaine.

(20) Comte Camille de Rochefort, né à Feurs, demeurant à Arthun, 50 ans, ancien officier.

(21) Hugues Genestel de Saint-Didier, né à Aurec, demeurant à Cleppé, 30 ans, ancien élève de Juilly, lieutenant, démissionnaire en septembre 1752.

(22) Jacques Duguet du Bullion, écuyer, né en 1756, capitaine au régiment d'Angoulême, quitte l'armée le 1er mars 1791 quand on exige le serment.

(23) François de Boubée, né à Montbrison, demeurant à Peurs, 46 ans, capitaine de dragons, démissionnaire au moment de l'organisation des armées de la République.

(24) Le collège de Juilly, près de Meaux, était tenu par les Oratoriens et jouissait d'une renommée nationale. Le comte de Grésolles, député aux états généraux de 1789 pour la noblesse de Forez ainsi que le chevalier de La Roche-Négly étaient aussi d'anciens élèves. L'influence de Juilly a été étudiée par l'abbé E. Bonnardet, Les Lyonnais au collège de Juilly.

(25)Manuscrit de M. de Poncins cité par C. Puy, op. cit., p. 33.

(26) A. Balleydier, op. cit., t. I, p. 270.

(27) A. Balleydier, op. cit., t. I, p. 326.

(28) Cf. les travaux de Claude Latta, notamment Trois conventionnels montbrisonnais : J. B. Dupuy, Pierre Dubouchet et Claude Javogues, Cercle généalogique et héraldique de l'Education nationale, n° 14, déc. 1987, p. 10-31.

(29) Deux frères :

- Louis Joseph Praire-Royet, maire de Saint-Etienne, 37 ans, négociant en rubans.

- Claude-Antoine Praire de Neyzieu, de Saint-Etienne, 35 ans, fabricant de rubans, chef de bataillon de la garde nationale de la ville.

(30) A.D. du Rhône, Feurs L VIII, cité par Portailler, op. cit.

DEUX MONTBRISONNAIS  
DANS LA TOURMENTE REVOLUTIONNAIRE

(printemps 1793)

Sous la cote L 462, les archives départementales de la Loire conservent une correspondance comportant cinq lettres échangées du 28 janvier 1793 au 18 mars de la même année entre deux Montbrisonnais Benoît et Jacques Duguet, ci-devant nobles, et le citoyen Gaume, perruquier demeurant à Paris, rue Croix des Petits Champs.

Il a paru intéressant de tirer de l'oubli cette correspondance en raison du contraste qu'offre le prosaïsme de son contenu avec les événements dramatiques de ce printemps de 1793 et le destin tragique de l'un des correspondants.

Les deux frères Duguet dont on dira ci-après qu'elles étaient les origines et le statut social participèrent à l'insurrection lyonnaise et figuraient donc au nombre des "complices des rebelles lyonnais".

Le Comité de surveillance de Montbrison ayant découvert qu'ils étaient en relation avec le perruquier Gaume voulut s'assurer que cette correspondance ne dissimulait pas quelque ramification du "complot fédéraliste" et, selon les méthodes policières les plus classiques, entre en contact avec le Comité révolutionnaire de la Section de la Halle aux Blés pour entreprendre une vérification auprès du correspondant des Duguet.

Gaume sans doute convoqué à la section et invité à s'expliquer sur les relations qu'il entretenait avec des "rebelles", apporta copie des lettres reçues d'eux. Ce sont en effet ces copies qui sont aux archives départementales, certifiées conformes par Gaume. Elles s'y trouvent parce que la section parisienne les transmet à Montbrison sans commentaires, semble-t-il, puisqu'il ne s'agissait que de lettres d'affaires.

\*  
\*\*\*

Le premier semestre 1793, on le sait, fut l'un des moments les plus denses en événements décisifs de l'histoire de la Révolution française, un moment-clé où se noue son destin. Tous les historiens ont bien identifié cet instant et, à vrai dire, il était difficile de ne pas le faire. Par exemple, Furet et Richet intitulent le chapitre relatif à ce moment : *Le printemps tragique*, Albert Soboul dans son *Précis de la Révolution française* parle de son côté de *la crise de la Révolution : mars 1793*.

On est en présence en effet :

- d'une crise politique : la Révolution semble hésiter entre la Gironde et la Montagne
- d'une crise des subsistances

- d'une crise financière : refus des assignats en raison de leur dépréciation
- d'une crise religieuse

En arrière-plan se profile la menace extérieure et des guerres à entreprendre. Depuis février-mars nous sommes en guerre avec l'Angleterre et la Hollande. La levée des 300 000 hommes est concomitante avec le soulèvement vendéen.

C'est l'époque, on l'oublie parfois, où la radicalisation de la politique intérieure a été à l'origine de l'installation des trois institutions qui serviront d'instruments privilégiés à la Terreur et ce, dès avant la chute des Girondins, comme si chacun des deux partis les plus actifs de la Convention, Montagnards et Girondins, avaient été tacitement d'accord pour disposer des moyens propres à écraser l'autre :

- l'institution du Tribunal révolutionnaire date en effet du 10 mars 93
- celle des comités de surveillance, du 21 mars
- celle du Comité de salut public, du 5 avril.

Les témoignages que nous révèlent les journaux personnels où les correspondances des témoins de ces événements nous prouvent que l'on avait alors pleinement conscience de la tragédie qui se déroulait. Dès le 15 janvier 1793 Madame Roland écrit au Suisse La Vater : *La proscription flotte sur nos têtes mais il faut ramer toujours.*

Le bon bourgeois parisien Nicolas Guittard dont on a publié le journal, écrit le 25 février 1793, lui qui ne s'était guère montré ému par les massacres de septembre : *il y a eu une espèce de révolution et de soulèvement dans Paris au sujet du renchérissement des denrées de première nécessité... il faut espérer qu'il n'arrivera rien mais l'homme paisible n'est pas tranquille : il craint.*

Guerre civile, guerre sur les frontières, gouvernement affaibli, Convention déchirée, difficultés économiques et sociales, insuffisance du ravitaillement, conflit religieux, tout cela fait conclure à Michelet : *Le vertige vient, en vérité, quand on songe à la multitude des coups terribles qui frappèrent à la fois la France.*

Sur le plan local, la même tension est observée. L'exécution du roi avait provoqué des manifestations de réprobation à Montbrison. Les clivages politiques, de 1789-1790, étaient loin et le reclassement se faisait entre ceux qui voulaient radicaliser la Révolution et ceux qui voulaient en stabiliser le cours et qui, par la force des choses, se trouvaient rejetés du côté des contre-révolutionnaires de toujours.

\*

\*\*\*

Le Jour où Benoît Duguet écrit la première lettre qui nous soit parvenue, le 28 janvier, Louis XVI a été exécuté depuis une semaine.

*Je vous envoie citoyen Gaume, les 72 livres que je vous devais [...]. Je désirerais que vous me fassiez passer le plus tôt possible deux toupets et 4 bâtons de pommade pour les coller mais je voudrais changer les formes des toupets, je vais tâcher de me rendre clair afin que vous puissiez bien me comprendre. Le devant du toupet sera fait à la cordelière c'est-à-dire qu'il faut que les cheveux rabattent sur le front. Vous ferez le toupet un peu plus large que de coutume parce que toutes les années je perds des cheveux [...]. Je suis, citoyen, votre égal en droit.*

La formule de politesse est à remarquer. Son frère Jacques, plus intransigeant sur le maintien de la tradition, usera de la formule classique : *J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.*

Le 28 janvier, c'est le jour que le frère du roi, le comte de Provence, futur Louis XVIII, rédige la *Déclaration du Régent de France* qui proclame roi son neveu captif sous le nom de Louis XVII et annonce la renaissance de la monarchie, le rétablissement de la religion ancestrale et la sévère punition des crimes perpétrés.

La seconde lettre est du 31 janvier et elle émane de Jacques Duguet :

*Mon frère Benoît m'a dit, mon cher Gaume, qu'il vous avait écrit pour que vous lui envoyiez deux toupets ; je vous prie de me faire le plaisir de m'envoyer deux bons rasoirs avec un cuir ; n'y épargnez pas le prix mais qu'ils soient bons.*

La troisième lettre est datée du 12 mars et rédigée par Benoît. :

*Je vous envoie, citoyen Gaume, le toupet que vous me demandez. Faites ceux que vous me ferez passer, un peu plus grands, je veux que les cheveux qui rabattent sur le front soient liés. J'y joins une petite pelote de cheveux pour que vous puissiez savoir de quelle couleur sont les miens.*

Dans cette lettre Benoît Duguet demandait à Gaume, *comme il se trouvait dans le cas de tirer pour le recrutement*, de lui chercher un remplaçant car il ne parvenait point à en trouver sur place. Le 23 février la levée de 300 000 hommes avait été décidée sans fixer autre chose que le contingent affecté à chaque département. On fondait des espoirs sur le volontariat, ce qui était excessif. On ne voulait pas faire revivre le tirage au sort condamné par les Cahiers de doléances. Aussi sur le plan local chacun se débrouilla. Beaucoup se résignèrent au tirage au sort, à Montbrison, par exemple. Ailleurs on se chamailla et souvent on tomba d'accord pour s'insurger contre les autorités.

En cette mi-mars, on rappelle que le soulèvement vendéen prenait forme, Cobourg avait envahi la Belgique, le 10 mars le tribunal révolutionnaire était créé.

La quatrième lettre est du 21 avril. Benoît s'étonnait du retard de Gaume à expédier ses toupets et pommades : *Je vous prie de me faire le plaisir de me les envoyer le plus tôt possible et de me mander quelle est la raison qui vous en empêche*, dit-il non sans naïveté, *afin que je puisse au cas que vous ne vouliez plus avoir ma pratique, me pourvoir ailleurs.*

La cinquième lettre est du 18 mai :

*Il y a bien longtemps, mon cher Gaume, que j'attends les rasoirs que je vous ai demandé*, écrit Jacques Duguet, *j'espérais que vous les auriez remis au citoyen Vaugirard... il m'a dit que vous vouliez bien les éprouver auparavant... faites-moi le plaisir de me les envoyer le plus tôt que vous pourrez car j'en ai qui m'écorchent la figure... Mon frère attend toujours ses toupets avec impatience.*

Le 18 mai c'était le jour où les Girondins, acculés par les Montagnards réussissaient, sur la proposition de Barère, avec quelques membres du Marais, à

instituer la commission des douze chargée d'enquêter sur les actes de la commune de Paris.

Le 18 mai, c'est aussi onze jours avant le début de l'insurrection de Lyon. Cet événement allait donner à Benoît et Jacques Duguet l'occasion d'avoir d'autres préoccupations que leur beauté et leur toilette. Le premier a moins de dix mois à vivre.

\*  
\*\*\*

Qui étaient donc les Duguet ?

Ils appartenaient à une famille originaire de Feurs dont les ancêtres avaient fait fortune dans la marchandise. Un milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, selon un cursus classique, l'achat de charges les conduisit à l'anoblissement en 1667. Les Duguet étaient conseillers au bailliage de Montbrison, où à la chambre des comptes, juge de Nervieux. L'un d'eux, l'abbé Duguet, a son nom encore cité aujourd'hui. Moraliste et théologien célèbre, il a laissé de nombreux ouvrages et repose à Saint-Médard à Paris, non loin du grand Arnauld dont il fut l'inlassable controversiste. Un boulevard de Montbrison porte son nom.

Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle et afin de monter d'un degré dans l'échelle de la considération sociale, Claude Antoine, père de nos deux correspondants, entreprit une carrière militaire et termina comme capitaine du régiment d'Auvergne. La noblesse récente ne pouvait, sauf exception, accéder à de hauts grades et encore l'édit de 1781 ne lui avait-il pas été applicable, qui exigeait quatre quartiers de noblesse ? Ce Claude Antoine eut cinq enfants, deux filles religieuses et trois garçons.

L'aîné, André, suivit la tradition la plus ancienne de la famille et entreprit une carrière administrative et politique. Il fut échevin de Montbrison. On parla peu de lui pendant la période la plus agitée de la Révolution et il ne réapparait que le 23 vendémiaire an IV, comme maire de la ville, puis député aux Cinq-Cents, jusqu'en l'an VIII. Il mourut en 1807.

Ses deux autres frères, nos correspondants, Benoît et Jacques furent tous deux officiers, Benoît, capitaine d'infanterie au régiment d'Angoulême, ayant quitté relativement tôt le service, c'était le terrien de la famille. Retiré à Champ il semble avoir fait valoir les domaines de la famille. Dans la liste des condamnés de la commission révolutionnaire il est qualifié d'agriculteur.

Le cadet Jacques apparaît comme le plus brillant de tous. Cavalier au régiment de Touraine, capitaine à celui d'Angoulême, il refusa de prêter le serment en 1791 et rentra à Montbrison...

Benoît et Jacques s'engagèrent dans la révolte lyonnaise ; j'imagine que Benoît fut entraîné par son frère. Simple fusilier, son nom n'apparaît que pour son passage en jugement. Au contraire, le nom de son frère Jacques, sera plusieurs fois cité, au combat de Perrache entre autres. Si Jacques parvint à s'échapper, avec de Précy, dans une charrette de foin, dit-on, et à gagner la Belgique et de là l'armée de Condé (il reviendra en France en 1795, ne fera pas parler de lui durant l'Empire, sera commandant de la garde urbaine de Montbrison en 1814, chevalier de Saint-Louis et mourra en 1827), il n'en alla pas de même pour Benoît fait prisonnier à Lyon même ou capturé peut-être dans les Monts du Lyonnais avec ceux de ses camarades qui avaient pu échapper aux troupes de Dubois-Crancé.

Traduit devant la commission révolutionnaire il fut condamné à être guillotiné le 14 mars 1794 et fut exécuté le jour même. Il n'eut pas grand chemin à parcourir. Le tribunal siégeait dans la salle des consuls à l'hôtel de ville de Lyon et la guillotine était dressée place des Terreaux à l'emplacement de la belle fontaine de Bartholdi.

Durant ce court trajet Benoît Duguet eut-il une pensée pour le citoyen Gaume *son égal en droit*, sauf, semble-t-il, devant la mort ? Ne se remémorera-t-il pas plutôt les haies vives de son Forez natal, les paysages paisibles et verdoyants de son enfance ? En tout cas sa dernière vision fut celle des hauts immeubles de la place des Terreaux et de la sévère façade du couvent des Dames de Saint-Pierre, l'actuel Palais Saint-Pierre.

Ainsi, sans cesse, les destins individuels s'entrecroisent avec des événements, le plus souvent médiocres et à peine ou même pas du tout retenus par l'Histoire, mais quelquefois avec des événements qui font et qui sont l'Histoire. Cette trame faite d'actions, de volontés, de drames, de vie quotidienne comme on vient de le voir, d'enthousiasme, d'intelligence, parfois de bêtise, d'abjection et de sang se constitue au long des jours : elle est l'actualité, puis tout bascule très vite dans l'oubli pour les fils les plus ténus de cette trame jusqu'à ce qu'un jour, en feuilletant une liasse d'archives, un curieux du passé en tirant l'un de ces fils fasse voler la poussière du temps.

André BOISMENU



## NOËL POINTE A SAINT-ETIENNE

(12 juillet 1755 - 12 juillet 1793)

Le personnage qui va nous occuper maintenant n'a pas été reconnu à sa juste valeur par la postérité. Il fait partie de ces gens du peuple qui seront les vrais acteurs de la révolution française de 1789. Il aurait pu faire partie de ses bénéficiaires avec les possédants qui profitèrent des événements ou avec ceux qui réussirent alors leur ascension économique et sociale, grossissant ainsi les rangs de la classe bourgeoise.

Rien de tel pour Noël Pointe. Pauvre il commença et pauvre il finira. De la Révolution il ne retirera personnellement rien, même pas la célébrité. Pourtant il est un de ceux sans qui celle-ci n'aurait pas eu lieu, en tout cas dans sa forme radicale et populaire qui est, à mes yeux, son plus grand titre de gloire.

Redevenue "sans voix", sa classe sociale, celle des prolétaires, grandira avec le machinisme. Elle trouvera en un Michelet son premier défenseur, mais elle sera encore englobée dans la notion large du "peuple". (*Le Peuple*, de Michelet, 1846) quoiqu'elle s'en fut déjà distinguée dans les faits. Mais à l'époque qui nous intéresse, il n'en est pas ainsi : ouvrier, artisan, ces notions sont voisines puisque la grande industrie n'existe pratiquement pas encore.

Il n'en reste pas moins que Noël Pointe fut le premier ouvrier... député et non pas comme on l'a écrit, à mon sens abusivement, le premier député... "ouvrier" ; cette dernière expression signifierait qu'il aurait manifesté son appartenance à un mouvement distinct du mouvement jacobin, du point de vue de ses racines de classe, ce qui ne fut pas le cas.

### 1 - Conjectures sur sa vie personnelle

Nous n'avons que le registre appelé par l'historien de Saint-Etienne J.B. Galley, de "catholicité" pour connaître un tout petit peu de la vie de Noël Pointe avant la Révolution.

Sa date de naissance, la date de son premier mariage, les dates de naissance des sept enfants issus de ce mariage, c'est ce dont nous disposons pour cette période. C'est très peu.

Son père était armurier, son frère aîné aussi (qui portait le même prénom que lui, d'où la précision Noël Pointe cadet), il était domicilié rue Notre-Dame, dans un quartier ouvrier vers la place Chavanelle. Il y a encore une maison du XVI<sup>e</sup> siècle dans la rue aujourd'hui, presque vis-à-vis de l'église, qui date du XVII<sup>e</sup> siècle.

On peut assez facilement imaginer les traits généraux de cette existence : au travail très tôt, apprentissage du métier sur le tas. Mais ce qui est beaucoup plus difficile à expliquer, c'est l'instruction de Noël Pointe à une époque où l'école à Saint-Etienne est dans une situation lamentable.

J'ai émis l'hypothèse d'un prêtre qui se serait intéressé à lui, peut-être a-t-il connu cet E.M. Siauve qui fut curé à La Ricamarie, puis prêtre constitutionnel, puis, défroqué, commissaire à l'armée des Pyrénées, puis membre du Conseil des Cinq Cents sous le Directoire, esprit très érudit.

Mais je n'ai aucune preuve de cela.

En tout cas il faut constater le fait : Noël Pointe a de l'instruction, un savoir disparate, avec sans doute des lacunes et une propension aux formules rhétoriques emphatiques, mais il a de l'instruction.

On doit penser aussi qu'il est un habile ouvrier, reconnu comme tel par ses pairs. D'ailleurs si la Convention lui confie une première mission de surveillance et d'impulsion de la fabrication des armes à Saint-Etienne, c'est parce qu'elle était au courant de ses capacités dans ce domaine.

On ne sait pas pour quel type d'entrepreneur précis il travaillait. De qui recevait-il commande pour son travail ? De la Manufacture royale d'armes de guerre qui exerçait alors une sorte de monopole et en dehors de ses propres ouvriers immatriculés passait des commandes à l'extérieur ? De négociants voués aux armes de commerce ? armes de traite, armes de chasse, armes blanches, tout cela relevait du travail des armuriers. Qu'en était-il au juste pour Noël Pointe ? Disposait-il d'une estampille à ses initiales ? Cela est peu probable.

## 2 - Apparitions publiques

Galley ne confirme pas ce que mentionne Tézenas du Montcel, l'un des biographes de Noël Pointe (mais d'une grande partialité), à savoir qu'il est déjà signataire du mémoire adressé au roi et à Necker pour que Saint-Etienne puisse disposer d'un député aux états généraux. Démarche vaine d'ailleurs et effectuée au moment où Louis XVI remerciait Necker.

Il a dû en tout cas, cela est quasi certain, être très actif dès cette période. Il a rassemblé autour de lui tous ces ouvriers et artisans qui l'éliront en septembre 1792, député à la Convention. En trois ans et demi, il a donc fait figure de chef de file et de porte-parole.

Ce qui est certain - puisqu'il nous le dit lui-même - c'est qu'il a participé à la libération de Claude Odde en novembre 1789. On voit d'ailleurs déjà dans cet épisode s'esquisser l'antagonisme qui marquera, à Saint-Etienne peut-être plus qu'ailleurs l'histoire de la Révolution, les privilégiés de la naissance, de la fortune ou de la fonction (prêtres) d'un côté et les "petites gens" de l'autre.

La misère ouvrière est alors immense. Les échevins avant la Révolution parlent de 4 000 indigents sur 14 000 habitants.

Déjà en avril 1789, il y a eu émeute contre les boulangers et demande d'intervention de la municipalité dans toutes les branches de commerce de subsistance. Galley pense que déjà tout est orchestré à cette date par les bourgeois. C'est possible, cela n'évitera pas les antagonismes ultérieurs.

Il y a eu des émeutes antimachinistes (atelier Sauvade) des entrepreneurs qui avaient introduit dans leur fabrication des machines) à cette époque.

Revenons à Claude Odde (qui se suicidera en juillet 1793 pour échapper aux fédéralistes) : c'est un ouvrier ; il a vu les armes du dépôt de la Manufacture enlevées la nuit par ce qu'il estime être des nobles et des contre-révolutionnaires. Le "Comité de Surveillance" (aux mains de grands bourgeois) fait enlever Odde sans interrogatoire et l'expédie à Montbrison.

Mobilisation populaire immédiate le 11 novembre 1789. Le déploiement du drapeau rouge anti-émeute récemment décrété n'y peut rien. C'est un déferlement. On enlève 5 612 fusils au dépôt de la Manufacture et on se porte à Montbrison. On y délivre Claude Odde.

Par la suite les insurgés rendront les armes. Ils n'ont d'ailleurs certainement pas de plan de prise de pouvoir.

Noël Pointe est du nombre. Et il fera partie du nouveau Comité de Sécurité publique élu après l'affaire Odde, fin 1789 (3 décembre).

C'est encore un Comité "consensuel", Praire-Royet, futur girondin et aux côtés de Noël Pointe, le jacobin, qui réclamera bientôt la tête de Louis XVI et vite.

Il est nommé commissaire de son quartier pour *prendre la liste exacte des familles indigentes* et il signera l'adresse sur ce point à l'Assemblée constituante.

En mars 1790, les premières élections municipales ont lieu. Noël Pointe ne paye pas un impôt suffisant, il n'est pas éligible. Par compensation (?), il fera partie des gardes nationaux qui monteront à Paris aux frais de la municipalité pour participer à la Fête de la Fédération le 14 juillet (date qui sera retenue par la III<sup>e</sup> République comme fête nationale).

Si l'on tient compte de sa signature pour le baptême de sa dernière fille, il est de retour le 24 juillet.

Et dès lors nous manquons de documents sur Noël Pointe ou plutôt de "traces" de son activité.

### 3 - Période de réaction municipale à Saint-Etienne

Il semble que la réaction sévit à Saint-Etienne sous la municipalité Neyron<sup>1</sup>.

Un soulèvement populaire aura lieu en août 1790 qui verra la foule des pauvres exécuter un dénommé Berthéas, commis aux aides, soupçonné d'accaparement. La répression sera terrible : le Présidial de Lyon condamnera quatre ouvriers considérés comme des meneurs à être pendus place du Peuple ; Claudine Miard, ouvrière, aura été tuée par les forces de répression durant les événements... N'oublions pas qu'en août 1790, il y a des initiatives de contre-révolution non loin de Saint-Etienne, Imbert-Colonès et ses Muscadins à Lyon, le rassemblement du camp de Jalès en Ardèche : 20 000 gardes nationaux se réunissent et approuvent un manifeste contre-révolutionnaire récusant l'Assemblée nationale et sa constitution.

-----  
1. On peut en avoir une idée par la position prise par cette municipalité contre la perspective d'émancipation des esclaves noirs.

Il est probable qu'à cette date l'aile avancée de la révolution stéphanoise - donc Noël Pointe - adopte un profil bas et cherche à se réorganiser.

On peut estimer que l'ouverture de la "Société des Amis de la Constitution" représente dans ce contexte la première tentative de structuration des constituants les plus décidés. Elle a lieu en septembre 1790 et son action semble importante dès le départ puisque des soldats du rang, appartenant au régiment de Guyenne en garnison à Saint-Etienne, y font des déclarations en faveur du pouvoir constituant.

La Société va éclater en quatre sections dont celle de Chavanel où militera Noël Pointe aux côtés d'E.M. Siauve dont nous avons déjà parlé.

C'est alors que les constituants cèdent la place aux jacobins, selon la marche de l'histoire générale du pays. Et on peut penser que c'est à leur capacité d'organisation et au manque de vigilance de leurs adversaires qu'est due l'élection d'une municipalité pro-jacobine en novembre 1791 (municipalité Desverneys. Noël Pointe, sans avoir les ressources nécessaires<sup>2</sup>, est élu notable).

Que fait-il ensuite ? On ne sait rien jusqu'à son élection comme grand électeur en août 1792, d'où sortira l'assemblée départementale qui élira les députés à la Convention...

Entre temps, il y a eu, au début de mai 1792, l'affaire Archimbaud. Ce garde nationale de Saint-Rambert par sa prise de position contre une survivance féodale (les fortifications, bien commun<sup>3</sup>, ayant été aliénées par le seigneur suzerain sans qu'il en eût le droit et alors que les fossés, comblés, auraient pu être cultivés) et pour sa situation de meneur, fut arrêté dans la nuit du 28 au 29 avril, tout seul, et conduit dans la prison de Montbrison.

Mobilisation populaire à Saint-Rambert, à Saint-Etienne, dont les quatre bataillons de gardes nationales se mettent en chemin contre Montbrison. On le relâche. La leçon est terrible : une nouvelle fois le peuple a montré sa force.

Il est fort probable que Noël Pointe était du nombre des libérateurs d'Archimbaud.

Bientôt il va être élu député (564 voix sur 861 suffrages). Son premier acte connu de député est son texte du 30 novembre par lequel à la Convention il se déclare partisan de l'exécution de Louis XVI sans perdre de temps.

Tout cela se passait dans une période où le fossé entre les prêtres assermentés et les citoyens partisans du nouveau régime d'un côté et les prêtres réfractaires appuyés sur la fraction la plus arriérée du pays de l'autre se creusait. En Rhône-et-Loire le conflit était profond. Il s'accroît après la condamnation par le pape Pie VI le 10 mars 1791 de la Constitution civile du clergé. Le veto de Louis XVI au décret de la législative rendant le serment obligatoire encouragea évidemment les réfractaires à se mobiliser à une plus large échelle... Monarchie et religion faisaient cause commune, Noël Pointe, républicain, ne pouvait être qu'anticléric...  
-----

2. C'est dire les faibles revenus de Noël Pointe !!

3. Cf. Brossard, *Histoire du département de la Loire pendant la Révolution*, t. 1, p. 456 et sq.

## 5 - Le procès de Louis XVI

Et pourtant, curieusement, dans son *Opinion*, Noël Pointe ne se réfère pas aux jacobins les plus logiques dans leur opposition à la monarchie : il ne cite pas Saint-Just mais... l'abbé Fauchet qui, dit Michelet, ne trouve pour sauver le roi que cette raison pitoyable, ridiculement hypocrite<sup>4</sup> : "Que ses crimes sont si grands que la mort serait trop douce : il faut le condamner... à vivre". Il cite aussi... l'abbé Grégoire dont Michelet écrit<sup>5</sup> : Le discours de Grégoire était foudroyant pour Louis XVI ; il faut le juger, mais il a tant fait pour le mépris qu'il n'y a plus place à la haine. Et il l'accablait d'un trait : c'est qu'au 10 août il avait pu abandonner ses serviteurs à la mort ; tranquille au sein de l'Assemblée, il mangeait pendant qu'on mourait pour lui<sup>6</sup>.

Pour Noël Pointe, ce qui domine, c'est qu'à son avis il y a eu trop de temps perdu à juger Louis Capet. C'est ce qu'il écrit le 30 novembre dans son *Opinion*... vingt-trois jours après que Mailhe eut présenté un rapport qui concluait que Louis XVI pouvait être jugé par la Convention :

*Je vais me plaindre de la perte de temps, et demander la clôture de la discussion.*

Il se met en colère contre la timidité des girondins. Il ajoute qu'en ce qui le concerne et si cela ne tenait qu'à lui : si le sort de Louis Capet dépendait de ma seule opinion, sa vie ne serait prolongée que pour aller du Temple sur la place de Grève. Noël Pointe ne pardonne pas à celui qui a laissé se perpétrer les fusillades meurtrières du 10 août. Il reprendra son opinion dans un discours le 15 janvier 1795.

On le verra aussi signer avec Javogues, Dupuy, Dubouchet et Pressavier une lettre à Achard, administrateur du Rhône-et-Loire à propos de Montbrison en état de rébellion à la suite de l'exécution du roi. C'est l'époque où Jean-Baptiste Johannot brûle en effigie le député Marcellin Béraud pour n'avoir pas voté la mort du roi. Un attentat aura lieu d'ailleurs contre sa maison à Chavanel. Johannot, futur maire après l'écrasement de la révolte fédéraliste, assassiné par les Muscadins après Thermidor, était fabricant de papiers et domicilié place Chavanel.. Fin mai 1793, Noël Pointe se prononcera avec force contre les girondins et prendra position pour la prescription de vingt-quatre d'entre eux.

## 6 - Mission-échec à Saint-Etienne

Bientôt Noël Pointe va être désigné par la Convention pour venir à Saint-Etienne tenter de mettre de l'ordre dans la Manufacture. De nombreuses missions techniques avaient déjà eu lieu. Mais la politique se mêlait forcément au technique dans cette atmosphère de 1793 ; l'armurier parisien Bovillet avait beaucoup travaillé à tenter de convaincre les fabricants qui rejetaient le décret Romme-Soubrany, fixant des prix à leurs yeux trop bas. Ils profitaient de la situation. Depuis début décembre 1792, ils avaient un maire à eux, Praire-Royet, girondin, ayant partie liée avec les futurs insurgés fédéralistes lyonnais.

Le député girondin, Lesterpt-Beauvais, peu avant Pointe, avait été désigné par la Convention. Mais tout indique qu'il fut plus actif dans les réunions

4. Michelet, I, p. 181. Coll. Bouquins.

5. Op. cit. p. 193.

6. Fauchet et Grégoire étaient, c'est vrai, des prêtres constitutionnels, donc assermentés, désavoués par le pape.

girondines que dans le Conseil d'administration de la Manufacture... La "commission de vérification" était aux mains des fabricants et donc ne contrôlait pas les armes et surtout leur vente avec la rigueur souhaitable. Les fabricants préféraient vendre aux commissaires des départements qui achetaient plus cher que le pouvoir central. D'autre part les ouvriers pesaient pour des salaires plus élevés en fonction même du renchérissement du coût de la vie des commandes départementales. Cela était d'autant plus vrai que de très nombreux ouvriers partaient pour la guerre en dissimulant leur qualité d'armuriers, ceux-ci étant tenus de rester à leur poste de travail. Mais on venait de partout acheter des remplaçants dans cette catégorie de la population.

Donc Noël Pointe dans son rapport de mission explique qu'il connaît bien la partie et qu'il connaît aussi la population. Il rappelle sa méfiance extrême à l'égard des négociants qui ne pensent qu'à leur intérêt privé et considèrent les ouvriers comme d'une autre espèce *de tout temps ils ont eu l'orgueil de se croire des êtres pétris d'un autre limon que l'ouvrier.*

Bref Noël Pointe s'appretait à mettre de l'ordre mais l'insurrection fédéraliste lyonnaise stoppa son élan. Arrivé à Lyon le 1<sup>er</sup> juillet 1793, il loge hors les murs mais on le poursuivra et on l'arrêtera à Saint-Chamond. Mobilisation des patriotes de Saint-Etienne. La municipalité Praire-Royet juge prudent d'intervenir pour son élargissement. Il sera finalement libéré et rapatrié à Saint-Etienne mais mis hors d'état d'agir. La complicité des autorités stéphanoises avec les fédéralistes lyonnais qui arrivent est patente : il y a un simulacre de résistance armée organisée par la municipalité d'accueil des fédéralistes pour donner le change et Noël Pointe précise, amer :

*Certes, si les bras nerveux qui avaient fabriqué les fusils en eussent été armés, ils les auraient conservés pour les défenseurs de la République ; les armes de la ville ne seraient pas tombées au pouvoir des rebelles.*

Noël Pointe, prisonnier de fait se réfugiera avec Guillermin son oncle (ou son cousin) dans les environs de Saint-Etienne et regagnera Paris par Le Puy et l'Auvergne, la route de la Bourgogne et du Bourbonnais lui étant interdite. Il part le 12 juillet 1793. Il a tout juste 38 ans.

## 7 - Conclusion

C'est un autre destin qui attend désormais Pointe. C'est son action dans les départements de la Nièvre, de l'Allier, du Cher, essentiellement qui va commencer en octobre-novembre 1793.

Je concluerai par une petite polémique : la ville de Nevers a donné le nom de Noël Pointe à deux voies publiques. A Saint-Etienne, une récente rénovation de plaques ne permet plus de savoir que "Pointe Cadet" fut ce Noël Pointe, premier ouvrier député, conventionnel jacobin, qui a été, à son échelle, un des organisateurs de la victoire contre la contre-révolution extérieure et intérieure et qui mourra, au terme de nombreuses vicissitudes, dans la plus extrême détresse. Il mérite d'être connu et reconnu. Lui restituer son appellation patronymique complète sur les plaques de sa rue à Saint-Etienne y aiderait certainement !

Pierre ROY

## LA TERREUR A SAINT-JUST-LA-PENDUE

ou

"Les Registres du Comité de surveillance  
révolutionnaire de Saint-Just-la-Pendue"

De nombreuses pièces, rapports, délibérations du district de Roanne se rapportent aux démêlés de Saint-Just-la-Pendue avec les autorités révolutionnaires. Saint-Just était une de ces communes "entièrement fanatisées" qui, avec Violay, Saint-Marcel-de-Félines, Neulise et quelques autres formaient un secteur agité où Précý, après la chute de Lyon, choisit son refuge, car il savait qu'il y trouverait des retraites sûres, et que sa troupe, si elle y était parvenue, aurait pu s'y maintenir longtemps<sup>1</sup>. On sait qu'il demeura à Sainte-Agathe-en-Donzy quinze mois (d'octobre 93 au 20 janvier 1795), et que c'est "à la connaissance que ses amis de Saint-Just ont eu de sa retraite qu'(il a) dû le moyen de sortir du royaume"<sup>1</sup>.

Or Saint-Just a eu son Comité de surveillance révolutionnaire ! Un comité pas tout à fait ordinaire, nous allons le voir, mais réglementaire puisque cette commune de 1 600 habitants, agriculteurs et tisserands, était alors chef-lieu du canton.

Du registre<sup>2</sup> qui commence en octobre 1793 (au moment de la chute de Lyon au procès des Girondins) et s'achève le 4 thermidor an II, il ressort que l'activité du Comité se déploie dans deux domaines principaux.

D'abord la défense des principes révolutionnaires, dans une commune qui semble loin de les embrasser avec ferveur...

D'autre part, l'action dans le domaine économique, où la défense des plus pauvres et la lutte contre les accapareurs va de plus en plus requérir la vigilance du Comité.

\*.  
\*\*\*

Mais il faut commencer par quelques mots sur un troisième point qui conditionne largement le premier : les problèmes religieux.

Claude-François Lespinasse est nommé curé de Saint-Just en 1767. Forte personnalité, il est placé en 1777 à la tête de l'archiprêtré de Néronde, qui compte vingt-trois paroisses.

-----  
1. R. du Lac : Le général comte de Précý, p. 225.

2. A.D.L., L 500 : deux copies successives.

Dès 1790, avec l'appui de la population, il proteste contre la nationalisation des biens du clergé, réclame la jouissance des fonds curiaux, et s'insurge contre la remise à la nation des *biens paroissiaux ou communaux, véritable propriété de la communauté*, écrit-il<sup>3</sup>.

Ni lui, ni ses vicaires Gachet et Guillon n'acceptent la Constitution civile du clergé, contrairement à la majorité des prêtres des Montagnes du matin (sauf ceux de Violay, Sainte-Agathe, Sainte-Colombe et Saint-Marcel-de-Félines). Un curé constitutionnel est donc nommé à Saint-Just : Claude Desextreits ; mais il ne peut entrer en fonction, car il a été *insulté et même poursuivi* par la population, début août 1791<sup>4</sup>. A la fin du mois, le district de Roanne tente de le faire installer avec l'appui d'une troupe de quarante hommes, mais sans succès : ils sont *repoussés et chassés par la population*. Fin avril 1792, le curé Lespinasse est toujours là, soutenu par la municipalité. Il faudra une troupe de mille deux cents gardes nationaux, vingt gendarmes et trente chasseurs pour installer Desextreits le 6 mai 1792. Et pendant la durée de son ministère à Saint-Just, ce dernier ne célébrera, sauf exception, que des enterrements. Début 1793, l'état civil laïcisé enregistrera vingt et une naissances et huit décès qui n'avaient pas été signalés au prêtre jureur. Une lettre aux administrateurs du district<sup>5</sup> rapporte que les curés de Neulise et Saint-Just sont *ouvertement insultés, et même dans leurs fonctions sacerdotales, que leur vie est continuellement en danger*. Ce même document signale plusieurs attaques armées contre leurs fidèles, et cite le nom de divers "fanatiques" qui dressent la jeunesse de la commune contre les patriotes. Les "volontaires" exigés par la loi y ont été élus, et choisis par la population parmi les jacobins dont elle veut se débarrasser.

Le 4 avril 1793, le District de Roanne réagit, casse ces élections, envoie à nouveau mille deux cents hommes armés pour exiger le tirage au sort. Six mois plus tard, Georges Poquillon, qui avait dirigé une des trois divisions chargées d'encercler Saint-Just à cette occasion, y revient, envoyé par Dorfeuille pour installer un Comité de surveillance.

\*

\*\*\*

Contrairement à la règle, celui-ci ne sera pas élu, tant on a de raisons de se méfier de la municipalité et de la majorité de la population<sup>6</sup>. Il sera nommé par les commissaires parmi les patriotes rencontrés précédemment, et sa composition sociale le différencie notablement de celui de Néronde par exemple. Alors que ce dernier est dominé par les hommes de loi et les marchands, on trouve à Saint-Just un boulanger, deux cordonniers, un voiturier, un tisserand, un laboureur, un journalier et un fendeur de bois (plus trois membres dont nous n'avons pas pu déterminer la profession). Pendant la durée de son exercice, le Comité de surveillance de Saint-Just sera successivement présidé par J.B. Annet, cordonnier, J.B. Fétinet, journalier et Claude Cayot, fendeur de bois qui ne signe pas, *ne le sachant faire*. Il ne se renouvellera pas, n'accueillant

3. A.D.L., Q 279.

4. A.D.L. L 75, f° 1.

5. Fonds Coste, B.M. Lyon, n° 1261.

6. Le registre porte explicitement (article 1) que la majeure partie des citoyens de la commune sont fanatiques, et ont été rebelles aux lois ; et que le nombre des malveillants aurait porté ses suffrages sur des citoyens qui seraient plutôt capables d'enfreindre la loi que de la faire respecter.

qu'exceptionnellement un nouveau membre pour raison majeure (ainsi Claude Dumas, ancien maître d'école, comme secrétaire en janvier 94).

Ce comité se réunira cinquante-six jours (pour rédiger soixante-six articles) sur neuf mois, soit une moyenne d'une réunion tous les cinq jours environ ; mais la périodicité est en fait beaucoup plus resserrée, car on observe deux interruptions d'un mois (24 janvier - 5 mars et 26 mars - 27 avril), chacune précédant l'affleurement d'une crise (affaire Mercier, en mars ; problèmes liés au *maximum* à partir d'avril). Nombreux sont les cas, surtout en juin et juillet 1794, où les réunions sont quotidiennes.

Voici donc notre Comité, chargé d'un ministère terrible... Vous êtes, leur écrivait le Comité de Salut public, comme ces instruments redoutables et guerriers qui, placés en avant par le général, n'attendent, pour lancer la terreur et la mort, que la communication électrique de la flamme.

\*

\*\*\*

Quelle va être son attitude face aux prêtres réfractaires, au culte clandestin qu'ils célèbrent, et à la résistance qui s'organise autour d'eux ? Dans le registre, on les voit intervenir quatre fois seulement.

Dès la première page, Philibert Babe (laboureur, 57 ans), tient des propos diffamants contre l'Assemblée nationale, que c'étaient tous des voleurs, et qu'il avait autant de pouvoir de dire la messe que le curé constitutionnel de cette commune ; et le même jour (20 novembre 1793), le nommé Pierre Monceau (journalier) bravant de même la constitution en criant qu'il était clairvoyant, que cela ne valait rien, vu qu'on avait habillé un âne dans la ci-devant ville de Lyon en évêque, et qu'on l'avait fait boire dans un calice... Aucune sanction n'est prise contre lui.

Quelques jours plus tard (8 décembre 1793), l'ancien curé réfractaire de Fourneaux, Delorme, est arrêté chez un autre laboureur de Saint-Just, Jean-Marie Rey. L'arrestation a lieu lors d'une battue organisée par le district, et Jean-Marie Rey, lui, ne sera pas inquiété.

Il faut aller au 15 ventôse (5 mars 1794) pour trouver une autre note sur ce point. Jean-Marie Guiot<sup>7</sup> de cette commune (...) commença à interroger Claude Dumas (le secrétaire du comité) sur les objets du fanatisme, lui disant qu'il ne dirait pas un pater et un ave pour lui s'il ne revenait de ses égarements, à l'égard de ce qu'il avait assisté le citoyen Desextreits pour lors curé (...) et que s'il voulait revenir de ses égarements, il lui indiquerait (...) des prêtres réfractaires. Et il dit que si quelqu'un l'appelait citoyen ou sans-culotte, qu'il les frapperait (...), que même il avait deux fils qui étaient fuyards ou cachés à cause du fanatisme.

Le Comité enregistre (y compris les menaces de mort proférées par J.M. Guiot) mais s'en tient là. Sa quatrième et dernière "intervention" en ce domaine a lieu le 19 juin 1794 : Informés qu'il se tenait des assemblées de fanatiques (...) chez le nommé Jean Recorbet, qu'on y faisait des cérémonies d'ecclésiastiques (...), y étant arrivés sur dix heures du matin, nous y avons trouvé le nombre d'à peu près cinquante personnes, tant dans la cuisine que dans une chambre où il y avait des cierges allumés, mais les supérieurs de l'assemblée n'étaient pas encore arrivés, et sitôt notre arrivée, chacun a pris la fuite.

7. Tisserand, 50 ans.

Pour une commune aussi profondément secouée par ces problèmes, on conviendra que le bilan de six mois d'action du Comité est maigre. Qu'en était-il des convictions religieuses de ses membres, nous l'ignorons ; mais ils font pour le moins preuve de compréhension envers leurs concitoyens.

\*  
\*\*\*

Quelle sera leur attitude envers les habitants de Saint-Just complices des Muscadins lyonnais ou déserteurs des armées de la République ? Dès sa 2<sup>ème</sup> page, interrogé par le district de Roanne qui détient Antoine Lapoire *ayant pris les armes contre la République (... et) de plus maltraité les patriotes*, le Comité répond *que c'est à la loi de décider*. Son frère Jean ayant, quelques jours après, menacé le maire de *lui faire danser la carmagnole*, ses propos sont enregistrés, sans plus.

Pourtant, l'attitude des citoyens de Saint-Just a de quoi inquiéter : le 6 germinal (26 mars 1794), une liste de quarante-huit *rebelle, condamnés à mort, détenus, fugitifs et suspects* est dressée. On y trouve deux *mauvais sujets*, quinze *Muscadins, absents depuis le siège* (de Lyon) et vingt *déserteurs des armées de la République, ou fugitifs* ; plus trois complices, deux émigrés : Dulieu, comte de Chenevoux et la demoiselle de l'Aubépin ; et enfin le cas d'Antoine Mercier.

L'article 25 du 9 mai 1794 est encore plus éloquent : sur cinquante-quatre jeunes appelés à défendre la patrie, deux sont partis, dix, malades ou réformés, tous les autres : fugitifs. Or les seules arrestations seront celles d'un jeune de Bussièrès le 3 janvier 1794, d'un autre de Saint-Symphorien le 2 juin, et celle de Joseph Valfort, ancien Muscadin, mais non originaire de la commune. Sept jeunes de Saint-Just partis pour les frontières et que l'on voit *rouler par le bourg* sont invités à rejoindre leur corps, mais s'en garderont bien. Le père d'un déserteur, qui reste obstinément muet pendant son interrogatoire, sera arrêté cependant le 6 juin 1794, mais pour quelques heures probablement, car son emprisonnement n'aura pas de suites, ni à Roanne ni à Lyon.

Il semble donc que, dans cette commune où la quasi-totalité des requis sont déserteurs, où de nombreux habitants ont été se battre à Lyon dans les rangs de Précý (et deux y sont morts : Antoine Vial et Jean-Marie Pilon), la recherche des ennemis de la République ne revêt pas une forme excessivement acharnée et sanglante. Un rapport du 14 messidor au district de Roanne précise qu'il n'y a pas eu d'arrestations dans les autres communes du canton, et que trois habitants du Saint-Just seulement sont détenus. Tous trois seront libérés ultérieurement. Des suspects de Saint-Just dont on a de bonnes raisons de se méfier, comme le notaire Claude-Marie de Chatelus à l'occasion de la ténébreuse affaire Latta - ou Lattard - trembleront un instant, mais s'en tireront sans encombre, de même que les complices de l'*évasion d'un cheval requis* pour le service de la République.

Il n'en ira pas de même pour le malheureux Antoine Mercier, la seule victime de la Terreur à Saint-Just-la-Pendue.

\*  
\*\*\*

Antoine Mercier, journalier-tisserand de 56 ans, fait l'objet d'un compte-rendu le 12 mars 1794 (22 ventôse). Sur 9 heures du soir, nous membres du Comité de surveillance (...) faisant notre visite ordinaire, le citoyen Pierre Bouquin, l'un de nous, a jeté un coup d'oeil sur l'arbre vivant de la montagne<sup>8</sup> qui a été planté il y a huit jours dans la place de l'Egalité, il s'est aperçu que le nommé Antoine Mercier, de cette commune, travaillant au service de Pierre Prost<sup>9</sup>, était proche dudit arbre, armé d'une goyarde. Ledit Pierre Bouquin s'est approché de lui en disant : qu'il voulait faire à l'arbre. Il lui a répondu que la municipalité et la surveillance étaient des foutues canailles, qu'il se foutait d'eux, et qu'ils auraient plus tôt des visites qu'ils ne croyaient ; qu'ils avaient fait planter un arbre nuisible à Pierre Prost. Et se retira dans la maison dudit Prost, disant que l'envie le prenait de couper ledit arbre et d'arracher le cadre qui le conserve sans avoir peur d'être guillotiné ; même qu'il l'avait dit ci-devant plusieurs fois au citoyen Jean Boulat-Biton. Et n'a signé pour ne le savoir faire.

On notera que Boulat-Biton, autre membre du Comité, était resté muet sur ces blasphèmes, et que Pierre Bouquin<sup>10</sup> se contente de les faire transcrire, sans entreprendre ou exiger des mesures de rétorsion<sup>11</sup>. Mais le lendemain, l'arbre est retrouvé écorcé, avec une goyarde semble-t-il ; plusieurs plantes destinées à l'embellir ont été arrachées. Des témoins rapportent qu'ils ont vu Antoine Mercier faisant le tour dudit arbre en jurant, et disant que quand il jetterait par terre le cadre dudit arbre, il n'aurait pas peur d'être guillotiné, vociférant derechef contre les foutus gueux et les foutues canailles. Le comité, tout en précisant que Mercier est un mauvais sujet, capable de commettre toutes espèces de crimes par la sollicitation d'une bouteille de vin, le fait arrêter, déférer à la municipalité de Saint-Just qui le renvoie au district de Roanne<sup>12</sup>. Ce dernier ordonne son transfert au tribunal révolutionnaire de Lyon. Le 16 germinal (5 avril 1794), jugé avec seize autres inculpés, Antoine Mercier est condamné à mort, et exécuté le jour même à midi et demi<sup>13</sup>.

L'outrage au sacré ne pardonne pas : le chevalier de la Barre l'avait éprouvé. Philibert André et Claude Jacquet, qui ont maltraité des patriotes, ce dernier les poursuivant de telle rigueur que, les rencontrant soit dans les auberges, soit dans les rues publiques, il les traînait par les cheveux et montait sur eux les deux pieds sur le ventre<sup>14</sup>. François Lassonnery, assassin et pillard seront libérés, non Antoine Mercier. Tant qu'il s'en est tenu aux imprécations, il n'a pas été inquiété. Mais l'arbre de la liberté (une fois déjà arraché) publiquement attaqué à nouveau, c'est le symbole même de la République qui est mis en cause, et le Comité ne peut fermer les yeux. Jugé au moment de la grande Terreur, en même temps que des prêtres réfractaires, des marchands de

8. Fin pluviôse, un décret de la Convention avait ordonné de planter un nouvel arbre avant germinal partout où il avait péri. C'était le cas à Saint-Just (Javogues faisait allusion à sa destruction dans son arrêté du 6 nivôse.

9. Marchand.

10. Marchand.

11. ... et encore faudrait-il savoir si cette rédaction n'a pas été postérieure aux faits.

12. A.D.R., 42 L 150.

13. A.D.R., 42 L 76.

14. A.D.L, L 500, art. 56.

passesports pour émigrés, une institutrice de 64 ans qui avait refusé de porter la cocarde tricolore en disant que c'était *la marque de la Bête (de l'Apocalypse)*, Antoine Mercier mourra pour avoir concrétisé par un geste symbolique le rejet du nouveau régime : bouc émissaire chargé des péchés du peuple.

\*  
\*\*\*

La défense de l'ordre économique prend une place de plus en plus importante de brumaire à thermidor an II, au point que le Comité devra non seulement intervenir pour empêcher le pillage des bois devenus propriété nationale, mais régler des contestations entre particuliers au sujet d'une terre achetée à un citoyen devenu rebelle, du vol de 294 bouteilles ayant appartenu au curé Lespinasse, ou d'une écluse sur un ruisseau qui dégrade un chemin communal. Le 31 mai 1794, jour de la foire, le secrétaire rapporte que *nous nous sommes tout le jour occupés à veiller à ce que le bon ordre régnât parmi le peuple, et avons même remplacé un peloton de huit hommes que la municipalité avait requis pour monter la garde, et lesquels n'ont point comparu...*

Mais une grande part de l'activité du Comité sera consacrée, à partir d'avril 94, à la surveillance de l'application du maximum sur les grains et produits de première nécessité. La disette qui grandit pendant le printemps de l'an II incite les cultivateurs à augmenter leurs bénéfices, au détriment de la partie la plus pauvre de la population, touchée par la crise du tissage et la dévaluation de l'assignat. Le 27 avril, l'épouse d'un maçon doit payer deux mesures de seigle (pour lesquelles elle a obtenu de la municipalité un bon de réquisition) 150 % du prix fixé ; le même jour un sac de seigle est vendu deux fois sa valeur réglementaire. Le 7 mai, le maire Chanelière est dénoncé pour *n'avoir plus de conversation qu'avec les égoïstes, proclamer que le maximum n'est pas respecté à Commune Affranchie et qu'il faut s'arranger*. Un accapareur de beurre, oeufs et fromages voit ses marchandises confisquées. Puis c'est une fille-mère fileuse de coton qui dénonce des ventes de seigle à 200 ou 400 % du prix légal. Le 28 juin, le seigle se vend sept fois le prix du maximum.

Face à cette flambée des prix, le Comité réagit par des perquisitions. Le 30 mai, du blé non battu est découvert dans un "plongeon" couvert de paille ; le 7 juin, plusieurs sacs de farine sont mis sous séquestre au Moulin Paris. Le 25 juin, des visites domiciliaires ont lieu de 10 heures du matin à 9 heures du soir dans toutes les maisons du bourg, sans pouvoir trouver aucune subsistance qui soit digne d'être notée. Même opération le lendemain jusqu'à 10 heures du soir : *et les listes réunies des denrées qu'on a pu trouver (malgré les efforts conjugués de trois pelotons) ne se sont montées qu'à 511 livres de farine d'orge et 19 mesures de blé seigle*. Dès le 27 juin, accompagnés de la municipalité dudit lieu, tous rassemblés à la maison commune où étaient aussi plus de 200 individus pour réclamer le peu de grain et farine que nous avons pu découvrir (...) la distribution a été faite (...) à raison de 4 livres de farine à chaque individu au prix du maximum, et le grain à proportion des besoins de chacun. Le lendemain, au cours d'une perquisition, deux sacs de farine seigle, contenant environ dix mesures sont découverts sous un double plancher, et immédiatement conduits à la maison commune pour être distribuée à ceux qui en ont besoin, et aux termes de la loi.

La dernière page, en partie déchirée, des registres de Saint-Just, rapporte encore ceci :

*Aujourd'hui 4 thermidor (22 juillet 1794) jour de foire (...) nous membres du comité révolutionnaire dudit lieu (...avons) roulé soit dans les places publiques soit dans les cabarets (un blanc) malveillants, et pour aider à faire*

*tenir le bon ordre (...). Et cet ultime rapport se termine sur une image vive : 15 livres de beurre sont découvertes dans le panier de Benoît Dumas, le connaisseur égoïste, ayant vendu du blé 6 livres la mesure, lequel se voyant pris en fraude et convaincu d'avoir menti nous a répondu : "Mangez-le, bougres !" ; ce que le Comité se garde bien de faire, je suppose.*

\*  
\*\*\*

Au total, on est frappé par la modération du Comité. Il reçoit les dénonciations, enregistre les noms, arrête quelques contrevenants à la loi, mais bien peu dans une commune où les déserteurs et les prêtres réfractaires sont nombreux. Ses perquisitions sont en règle général infructueuses, en particulier lorsqu'on recherche des habitants de Saint-Just. Les procès-verbaux ne sont pas envoyés au district, et le maire Chanelière est très longtemps l'objet de rapports très modérés, jusqu'au 13 messidor où le registre porte qu'il avait retiré un déserteur (...) en qualité de domestique pendant 8 ou 9 mois, qu'il s'était transporté à Commune Affranchie en pluviôse (...) et que pendant cet intervalle de temps, il était sorti une quantité de Muscadins (...) et que c'était lui, suivant le bruit commun, qui les avait fait relâcher, qu'il n'a pas fait exécuter la loi du maximum, et que ses propos ont mis le désastre dans la commune.

On peut donc conclure avec Colin Lucas que le Comité révolutionnaire de Saint-Just nous offre un bon exemple de la façon dont, sans perdre de vue les principes et les besoins généraux de la République, les "patriotes" cherchent à conserver les intérêts de leur localité, et respecter les contraintes nécessaires qui règlent la vie collective dans une petite communauté.

René BERCHOUD



## LA VENTE DES BIENS NATIONAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

Cette contribution au Colloque du bicentenaire de la Révolution à Montbrison résulte du hasard d'une découverte aux archives de la Diana remontant à plus de dix ans. Cette trouvaille avait piqué ma curiosité en raison de mes fonctions d'Inspecteur des Domaines au sein du Ministère des Finances.

Il s'agissait principalement de deux volumes, en forme de récapitulatif, des ventes des biens nationaux dans l'arrondissement de Montbrison, de 1791 à 1794. Des recherches ultérieures aux A.D. m'ont permis de retrouver un second état récapitulatif (cote Q 53) de ventes faites en 1796 (an IV) et 1797, de telle sorte que leur conjugaison pouvait donner une idée de l'importance de ces ventes dans ce secteur.

Faute de pouvoir analyser les milliers d'actes déposés aux A.D. concernant cette liquidation, ce qui aurait demandé un énorme travail<sup>1</sup>, j'ai opéré un dépouillement statistique appuyé sur d'autres documents permettant un éclairage suffisant sur la question. Cette étude a été publiée dans le Bulletin de la Diana en 1988<sup>2</sup>

Son résumé s'insère bien dans ce Colloque malgré sa localisation étroite au seul arrondissement de Montbrison

\*  
\*\*\*

Comme tous les aspects économiques de la période révolutionnaire, ce sujet rébarbatif par les chiffres, impropre aux grandes envolées, a été peu étudié à ma connaissance<sup>3</sup> alors qu'il est intimement lié à la faillite financière du Directoire, générée par l'émission inconsidérée des assignats et autre papier monnaie, gagés à l'origine sur les biens nationaux, retenus dans l'acceptation générale des biens d'Eglise mais étendue par la suite à ceux de la Couronne et des Emigrés. On occulte volontiers cette faillite de l'Etat ruinant tous ses créanciers et l'activité économique.

\*  
\*\*\*

La Révolution est née, entre autres multiples raisons, des difficultés financières anciennes et incessantes de la royauté singulièrement aggravées dans la seconde moitié du 18<sup>ème</sup> siècle et atteignant un point de rupture. Je renvoie

1. Une thèse de doctorat a été soutenue à Lyon en 1989 par M. Vincent sur ce sujet pour l'arrondissement de Saint-Etienne.

2. Tome 50. N<sup>os</sup> 6 - 7 - 8.

3. Ou peut-être un ouvrage incomplet de Vialay-Perrin, 1908. Voir aussi sur un plan général *L'Economie de la Révolution* par Florian Aftalion, 1986 ou Marion *Histoire financière de la France*, 1914-1921.

sur ce sujet aux auteurs qui les ont étudiées.

On a chiffré qu'en 1788-1789 pour un budget de dépenses de l'Etat de 620 millions de livres<sup>4</sup> le service de la dette en absorbait approximativement 40 % (10 % actuellement) ; cette dette tant à long terme qu'à court terme était de l'ordre de quatre milliards de livres. Comme la Révolution se faisait dans l'imagerie populaire surtout contre l'impôt (en fait bien plus mal et inégalement réparti que très lourd à l'échelle européenne), il ne pouvait être question de les augmenter encore. Au surplus, dès juillet 1789, ces impôts redevaient de plus en plus mal, les redevables croyant à l'évidence que "c'était arrivé" !

Après de longs débats d'idées, l'Assemblée, notamment sous l'influence de Mirabeau et aussi de Talleyrand, décida le 2 novembre 1789 (568 voix contre 346) la mise à la disposition de la Nation des biens appartenant à l'Eglise, en vue du remboursement de la dette avec la création concomitante des fameux assignats comme moyen de paiement. En contrepartie la Nation s'engageait à assurer 1 200 livres de revenu et le logement aux curés de paroisses, mais sans parler des religieux.

L'Eglise, dont le patrimoine, la plupart du temps grevé de charges et constitué depuis des siècles, était riche au moins par rapport au nombre de ses membres ; mais elle assurait, à cette époque, maints services que l'on nommerait sociaux de nos jours : hôpitaux, assistance aux misérables, éducation...

Dans une France de 26 millions d'habitants environ, nation la plus peuplée d'Europe et de loin, on comptait<sup>5</sup> 130 000 gens d'Eglise voire davantage : 23 000 religieux, 37 000 religieuses, 60 000 curés et vicaires, 4 000 couvents ou maisons. La noblesse, second ordre, comptait environ 140 000 membres. Les estimations fort variables que l'on peut trouver, lui donnent 5 à 10 % de la richesse patrimoniale du pays. Les débats de l'Assemblée parlent de 3 à 4 milliards de livres avec ceux de la Couronne, principalement les forêts évaluées un milliard et demi.

Sur le texte initial, pendant plusieurs années, s'en greffent d'autres étendant la notion de biens nationaux par suppression des exceptions du début. Le terme engloba sous les vocables de biens de première origine et de seconde origine, la totalité des biens d'Eglise, meubles et immeubles, ceux de la Couronne et après 1792 les biens des émigrés.

La législation est, comme toute celle de l'époque, un fouillis de lois et règlements échelonnés de 1789 à l'an XII et que l'on peut résumer en deux périodes principales : de 1789 à 1796 (celle des assignats) puis celle postérieure à la loi du 28 ventôse an IV (mars 1796) où le moyen de paiement est le mandat territorial qui a remplacé l'assignat.

Le produit de la vente des biens nationaux en France a été chiffré 5 milliards 250 millions en monnaie métallique soit 3,5 de biens d'Eglise, 1,5 de biens d'émigrés et 250 millions de mobilier, échelonnés sur une dizaine d'années, sommes énormes si on les rapproche par exemple du budget de l'Etat de 1788/89 de 620 millions.

Les premiers assignats de 1789 ne sont pas du papier monnaie mais des obligations à intérêts en coupures de 1 000 livres, destinées au règlement des

4. Marion, op. cit.

5. Voir Taine : *Les origines de la France contemporaine*.

biens nationaux échangées contre de la monnaie métallique et gagées sur ces biens. Très rapidement l'assignat devient un papier monnaie admis en règlement des dépenses de l'Etat et des particuliers, notamment en raison de la chute des rentrées fiscales déjà signalée et particulièrement après la période anarchique de la fin de 1789.

Cette monnaie va se déprécier de plus en plus vite malgré des textes de cours forcé. En septembre 1790 il vaut encore 96 % de sa valeur ; en 1792 : 91 %, en 1793 : 51 %, en 1794 : 18 % et plus rien en 1796. On voit tout de suite l'avantage retiré pour les acquéreurs dont le règlement était fractionné.

Quant au mandat territorial qui succède à l'assignat il sera échangé au 1/30 de sa valeur !

\*  
\*\*\*

Il faudra un certain temps pour mettre en forme la décision de principe de 1789 portant "nationalisation" des biens du clergé, ceci après de nombreuses hésitations, notamment quant à des offres globales faites par les grandes villes ! Paris notamment. Temps néanmoins relativement court après l'adoption du principe de la vente aux enchères en juin 1790, puisqu'il fallait procéder à un inventaire de ces biens, à leur estimation et à la formation des lots...

L'ignorance pratique des législateurs a été palliée par l'existence de la forte structure existante de la Ferme générale de l'Enregistrement et des droits réunis organisée depuis 1720 et transformée, avec le même personnel, en régie nationale. Ces fonctionnaires ont été aidés dans le travail d'estimation par les spécialistes du droit foncier de l'époque : commissaires à terrier, arpenteurs.

La vente se faisait devant les représentants du district, aux enchères publiques "à la bougie" suivant les formes des ventes judiciaires actuelles.

Malgré de nombreuses variantes législatives, le prix est payable en gros à raison de 20 % en monnaie métallique pour les maisons et 12 % les autres immeubles, le solde payable en termes qui ont eux aussi beaucoup varié, jusqu'à douze ans. En fait dans l'arrondissement il ne semble pas que ces délais ont dépassé quatre ans, avec intérêt bien entendu.

Ce système a fonctionné jusqu'en 1794. Pour les ventes postérieures à la loi de ventôse an IV, il n'y a plus de ventes aux enchères. C'est l'amateur du lot mis en vente qui déposait une soumission en forme d'offre au district, en consignait les fonds ; après cette soumission, deux experts contradictoires procédaient à une évaluation basée sur le revenu réel ou supposé multiplié par vingt-deux fois les terrains et dix-huit les maisons. L'expertise était seule retenue si l'offre était inférieure et le prix payable en mandats territoriaux sauf versement du 1/10 en monnaie métallique. La formation des lots de ces secondes ventes est beaucoup plus incohérente que pour les premières où se posent déjà de nombreuses interrogations.

L'étude ne porte évidemment que sur les immeubles et non le mobilier qui fut aussi dispersé.

\*  
\*\*\*

Le département de la Loire a une superficie de 4 773 km<sup>2</sup> et d'ailleurs parmi les plus petits, divisé en trois arrondissements :

- St-Etienne avec 1 041 km<sup>2</sup> et une population en 1806 de 97 577 habitants.
- Montbrison qui nous occupe, avec 1 956 km<sup>2</sup> et 97 569 habitants.
- Roanne compte 1 776 km<sup>2</sup> et 95 677 habitants.

Bel équilibre de peuplement tout à fait rompu au dernier recensement de 1982 puisque l'arrondissement de St-Etienne a en chiffres ronds 440 000 habitants, celui de Montbrison 139 000 et celui de Roanne 160 000.

L'arrondissement de Montbrison qui occupe le coeur du Forez est composé de nos jours de dix cantons mais neuf seulement au moment des ventes car Chazelles-sur-Lyon dépendait de Saint-Galmier. Il y avait 141 communes (134 aux années 1970). Ces cantons vont de 94 km<sup>2</sup> (Saint-Galmier) à 315 km<sup>2</sup> (Feurs).

De par la configuration géographique de la plaine du Forez entre les deux massifs des monts du Lyonnais à l'est et monts du Forez à l'ouest, ces cantons sont pour moitié en plaine et côte intermédiaire : Boën - Montbrison - Saint-Galmier - Saint-Rambert et Feurs, les autres sont en secteur de montagne ou côte : Chazelles - Noirétable - Saint-Bonnet-le-Château - Saint-Georges-en-Couzan et Saint-Jean-Soleymieux.

Il n'y a aucune ville importante : Montbrison pourtant chef-lieu du département ne dépasse pas 5 000 habitants (Saint-Etienne en avait déjà 20 000), Feurs, moins de 2 000. Les autres chefs-lieux, souvent plus peuplés que maintenant, n'ont pas plus de 3 000 habitants (Chazelles par exemple). La dominante est essentiellement rurale et toutes ces notations ont forcément une influence sur l'importance des biens nationaux vendus.

\*  
\*\*\*

Dans ce secteur, les documents retrouvés que l'on estime à peu près exhaustifs, font état de :

- pour la première période d'avril 1791 à mai 1794 : 1 072 ventes dispersées en 78 vacations, et la plupart en 1791 seulement (65) pour un total de 7 088 000 livres
- pour la seconde en 1796 et 1797 sur 756 lots vendus dans le département pour 3 496 000 livres, Montbrison et son arrondissement entre pour 1 699 000 livres, en 336 lots.

Le total donne 1 408 lots et un produit de 8 787 862 livres.

La seconde série, qui comprend les biens des émigrés, porte en outre profondément la marque de la décléricalisation, car y figurent un grand nombre de cures, de chapelles, d'écoles, même de cimetières, épargnés par les premières ventes. Elle consacre aussi la mainmise de syndicats d'acheteurs groupés, plus simplement de marchands de biens.

Que représenterait aujourd'hui cette somme de près de 9 millions de livres ? A cet égard il est tout à fait vain de se livrer à des calculs de correspondance monétaire entre la valeur de la livre métallique de 1789 et notre ancien franc ou centime<sup>6</sup>.

Cette livre remplacée par le franc en équivalence représentait en principe 0,29 g d'or (franc germinal). Ramené à la valeur de l'or coté à notre époque, la progression est de l'ordre de 3 000 fois et de 1800 à 1914 le franc s'était déjà déprécié de moitié.

-----  
6. Voir l'étude très documentée de M. Faure, dans le cadre de ce colloque.

Les indices officiels de prix de 1913 à 1986 sont passés de 13 à 17 000 soit 1 270 fois et par rapport à 1800 il faut doubler soit autour de 2 500 fois.

Une appréciation sur les salaires est faussée par la progression des niveaux de vie et des techniques de fabrication ; rappelons qu'un bon salaire était de une livre par jour de travail de dix heures sur 240 à 280 jours par an, à comparer avec notre S.M.I.C. plus les charges...

Autre repère, le prix des terrains en 1791 peut être apprécié de 1 000 à 2 000 livres l'hectare, il varie de nos jours pour les sols agricoles de 10 à 30 000 F ou 1 à 3 millions de centimes, soit une progression de 1 000 à 1 500 fois.

\*  
\*\*\*

L'analyse de ces 1 408 ventes dans l'arrondissement a été faite sous quatre rubriques :

- groupement par canton, retenu en région naturelle ou centre de vie par commodité
- étude par nature de biens vendus
- groupement par origine de biens
- qualité des acquéreurs.

tout en soulignant les parts d'incertitude et arbitraire pour dégager les tendances géographiques, sociales ou socio-économiques.

#### I - GROUPEMENT PAR CANTON

Les résultats chiffrés de l'étude par canton donnent le tableau récapitulatif ci-dessous :

Canton-surface	Population 1806	1 <sup>ères</sup> ventes		2 <sup>ème</sup> ventes		total des lots	totaux produits
		lots	produits	lots	produits		
Boën 221 km <sup>2</sup>	11.430 hab.	128	649.574 L.	50	772.914 L.	178	722.488 L.
Chazelles (a) 126 km <sup>2</sup>	-	39	797.395 L.	15	76.485 L.	54	873.880 L.
Feurs 315 km <sup>2</sup>	13.866 hab.	66	913.324 L.	55	159.989 L.	121	1.033.313 L.
Montbrison 271 km <sup>2</sup>	13.176 hab.	330	1.629.239 L.	64	546.593 L.	394	2.175.832 L.
Noiretable 165 km <sup>2</sup>	7.618 hab.	22	184.895 L.	25	55.695 L.	47	241.590 L.
St Bonnet 198 km <sup>2</sup>	13.672 hab.	55	294.695	22	55.866 L.	77	350.561 L.
St Galmier 94 km <sup>2</sup>	14.981 hab.	106	940.485 L.	35	151.030 L.	141	1.091.516 L.
St Georges 200 km <sup>2</sup>	7.638 hab.	40	156.890 L.	19	46.754 L.	59	203.644 L.
St Jean Sol. 149 km <sup>2</sup>	8.158 hab.	76	206.827 L.	13	16.637 L.	89	223.464 L.
St Rambert 214 km <sup>2</sup>	12.658 hab.	210	1.315.517 L.	38	556.058 L.	248	1.871.575 L.
		1.072	7.088.841 L.	336	1.699.021 L.	1.408	8.787.862 L.

Une simple lecture permet de constater que les produits les plus importants, et partant l'étendue des biens nationaux, sont fonction de l'urbanisation déjà existante au moment de la Révolution dans les plus grandes agglomérations : Montbrison, St-Rambert, Feurs, St-Galmier et Chazelles et avec la présence d'importantes maisons religieuses<sup>7</sup>

La densité de population du chef-lieu joue également, ainsi que la situation en plaine ou montagne, l'éloignement des centres d'échanges. Par contre la superficie des localités n'est pas primordiale, alors qu'en matière foncière elle devrait avoir de l'influence.

\*  
\*\*\*

Un dépouillement sommaire par canton, dans l'ordre alphabétique, donne des résultats contrastés.

### 1) Boën

Canton de 221 km<sup>2</sup> en 19 communes actuelles (quatre détachées du canton de Boën vers 1955 au profit de Feurs), 9 167 habitants en 1806, en plaine et montagne.

178 lots vendus pour 722 488 livres.

Ces lots varient par commune de 1 à 48 et les produits de 820 à 268 000 livres avec une moyenne de 38 000 livres.

On s'interroge, et ceci pour tout l'arrondissement, sur la formation des lots et leurs critères si l'on constate pour ce canton une moyenne par lot de 66 875 livres à Ste-Agathe et 1 200 à Marcilly. Sans doute pour cette première localité, il s'agit des vastes propriétés de l'abbaye de Bonlieu et la seconde des nombreuses parcelles de vignes, constante retrouvée sur toute la "côte ouest" mais ce n'est pas entièrement probant. Il est probable que le revenu locatif jouait un rôle.

La présence des domaines de Bonlieu place Ste-Agathe-la-Bouteresse en tête avec 868 000 livres (chiffres ronds), Boën, le chef-lieu, est en seconde position seulement avec 23 lots au lieu de 4 et Trelins, jouxtant Boën comme l'autre localité, ne figure que pour 820 livres !

### 2) Chazelles-sur-Lyon

Canton de 128 km<sup>2</sup> créé en 1925 au détriment de St-Galmier en 10 communes mais 9 seulement en 1791 ou la Gimond n'existait pas (création de 1868) 8 080 habitants en 1806, en secteur montagneux.

Les ventes comptent 54 lots pour 873 880 livres, avec une moyenne de 43 800 livres. Le chef-lieu est de très loin en tête avec 438 000 livres (50 %) à cause des biens de la Commanderie de Malte suivi de Chevières avec 144 000 livres, tandis que Maringes ne figure que pour 2 160 livres.

Il ne semble pas que le caractère religieux marqué de ce secteur des Monts du Lyonnais, ait eu une influence sur la présence de biens d'Eglise importants, ou une réticence à les acquérir. Le plus petit par sa surface, il est le cinquième pour les produits.

### 3) Feurs

C'est le plus vaste et le plus peuplé de tous avec 315 km<sup>2</sup> dans sa composition actuelle en 22 communes (18 autrefois) et 13 486 habitants, secteur

7. Le canton de Chazelles-sur-Lyon n'existait pas et n'en formait qu'un seul avec St-Galmier.

plaine et montagne.

On y vend 121 lots pour plus de 1 033 000 livres, allant de 1 à 21. Bien qu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle ce soit Panissières la commune la plus peuplée puisqu'elle comptait presque le double d'habitants que Feurs (3 400 contre 1 800 en chiffres ronds) c'est au chef-lieu que l'on vend le plus de biens d'Eglise avec plus de 273 000 livres, en raison de la présence de plusieurs maisons religieuses : prieuré de Randan, Minimes, Commanderie de St-Antoine, et de bâtiments urbains. Pouilly-les-Feurs, ancien bourg fortifié avec un riche prieuré, suit Feurs à 145 000 livres, mais Panissières la plus vaste et la plus peuplée des communes, n'a vu que 77 000 livres de vente. On tombe à un seul lot sur Marclopt et seulement 1 600 livres. La moyenne de ce canton est de 47 000 livres.

#### 4) Montbrison

Le canton du chef-lieu couvre 271 km<sup>2</sup> et environ 13 000 habitants en 1806. Il était légèrement différent à cette époque puisque Chambéon a été rattaché à Feurs et St-Thomas-la-Garde lui est advenu. Il a 20 communes à cheval sur la plaine, la côte et la montagne. Capitale du bailliage, avec une ville de plus de 5 000 habitants, il est normal que l'on y trouve le maximum de ventes avec près de 2 176 000 livres dispersées en 394 lots de loin le plus grand nombre, tant à cause du nombre de bâtiments que de plusieurs terroirs de vignobles (65 lots sur l'ancienne commune de Moingt et 60 sur celle de Champdieu).

Dans la ville elle-même on adjugera plus de 100 lots pour au-delà de 600 000 livres : propriétés du chapitre de Notre-Dame, des couvents de la Visitation, des Ursulines, des Oratoriens, des Sainte-Claire, de l'Ordre de Malte, des Cordeliers (la mairie actuelle vendue à la commune pour 22 400 livres), des Antonins, sans parler des prébendes, fours banaux de la Couronne...

Les domaines ruraux des congrégations donnent des chiffres importants supérieurs à 200 000 livres dans des localités de la plaine voisines du chef-lieu : Savigneux, Précieux, Mornand et Champ.

Les communes de côte et montagne sont très en retrait, et la localité, de nos jours résidentielle d'Ecotay, termine la liste avec une vente de 88 livres... et Grézieux, en plaine, ne figure que pour 5 000 livres.

La moyenne du canton est de l'ordre de 108 000 livres.

#### 5) Noirétable

Ce canton montagneux, aux confins de l'Auvergne, occupe 165 km<sup>2</sup> dans sa configuration actuelle, St-Thurin était autrefois de l'arrondissement de Roanne. Il a 11 communes et sa population de 1806 était de 8 000 habitants environ.

On y a vendu 47 lots pour 241 590 livres soit une moyenne de 22 000 livres. Les produits suivent l'importance des localités, Noirétable avec 71 000 livres, Les Salles très vaste en superficie et St-Didier. Le siège de la châtellenie : Cervières, déjà en déclin à cette époque, n'atteint pas 10 000 livres. Il n'y a à peu près rien sur St-Thurin, La Valla et la Côte-en-Couzan (commune inexistante en fait).

#### 6) Saint-Bonnet-le-Château

Ce canton est bien localisé lui aussi dans le Haut Forez aux confins de l'Auvergne. Il couvre 178 km<sup>2</sup> et a 13 700 habitants au début du 19<sup>ème</sup> siècle pour 11 communes.

On trouve 76 lots pour 350 000 livres avec une moyenne de 32 000.

Le chef-lieu, urbanisé en 1789 mais très petit (176 hectares), est néanmoins en tête avec 130 000 livres suivi de Saint-Maurice-en-Gourgois en raison des domaines de N.D. de Grâce : 103 000 livres.

Aucune autre commune n'atteint 50 000 livres et Usson-en-Forez qui a

près de 4 500 hectares et 3 500 habitants (deux fois St-Bonnet) n'a que 4 ventes pour 8 000 livres.

#### 7) Saint-Galmier

Dans sa texture actuelle ce petit canton de 94 km<sup>2</sup> à cheval entre plaine et monts du Lyonnais, avec 11 communes, avait au début du 19<sup>ème</sup> 7 000 habitants. Les ventes y sont conséquentes avec 144 lots pour 1 091 000 livres.

Dans ce produit le chef-lieu de 2 500 âmes entre à lui seul pour 593 000 livres, et certainement sous l'influence des Stéphanois. On tombe tout de suite à 100 000 livres sur Cuzieu puis Chamboeuf à cause des domaines de l'abbaye de Jourcey. Les autres localités n'atteignent pas 20 000 livres et moins de 3 000 sur Aveizieux.

#### 8) Saint-Georges-en-Couzan

Un grand territoire montagneux de 200 km<sup>2</sup> réparti en 9 communes (Jeansagnères a été créée au 19<sup>ème</sup> siècle) avec en 1806 7 638 habitants.

Pour une population supérieure à celle du canton de St-Galmier et deux fois plus d'étendue, les ventes ne produisent que 203 600 livres en 59 lots, en moyenne 22 600 livres par commune. La pauvreté de ce secteur n'est certes pas étrangère à ce résultat. Sail-sous-Couzan, commune la plus proche de Boën, est en tête avec 43 000 livres puis curieusement une des plus pauvres : Palogneux avec 34 000 livres. Les immenses territoires de Sauvain et St-Bonnet de 3 à 5 000 hectares, n'ont que 20 à 30 000 livres de ventes et St-Just-en-Bas, la plus peuplée du canton (1 700 habitants), ne figure que pour 22 000 livres.

#### 9) Saint-Jean-Soleymieux

Encore un autre canton de montagne en bordure d'Auvergne sur 149 km<sup>2</sup> en son pourtour actuel modifié de nos jours par le rattachement de St-Thomas à Montbrison, et 9 300 habitants vers 1800, en 12 communes (Margerie n'existait pas).

Il y a 89 lots pour 223 000 livres avec 18 600 de moyenne.

Ces résultats sont comparables à ceux du canton de St-Georges de même nature géographique. En tête la commune de Luriecq, et la plus proche de St-Bonnet-le-Château, avec 64 000 livres, suivie de l'archiprêtré de Soleymieux pour 43 000. La commune de Gumières, la plus peuplée du moment avec plus de 1 100 habitants (200 de nos jours), n'a que 4 400 livres et Lavieu au territoire déshérité moins de 2 000 livres.

#### 10) Saint-Rambert

Ce grand canton de 214 km<sup>2</sup> en plaine et montagne mais aux confins de l'agglomération de St-Etienne sera le second pour l'importance des ventes. Sur 12 communes actuelles, assez largement modifiées au 19<sup>ème</sup> siècle (création de Bonson, Andrézieux) ou au 20<sup>ème</sup> (fusion de St-Just et St-Rambert) la population en 1806 était de 13 000 habitants environ. Il comptait des bourgades fermées à St-Rambert, Sury et St-Marcellin voisines, ou de plus de 2 000 âmes, auxquelles on doit ajouter Périgneux.

On liquide 248 lots pour 1 872 000 livres, soit 156 000 en moyenne.

Le résultat est paradoxal avec en tête, la pauvre commune de Chambles juchée sur les côtes arides de la Loire et moins de 300 habitants, pour 543 000 livres, à cause de la présence du collège des Oratoriens de N.D. de Grâce. Sury-le-Comtal vient ensuite mais, pour une autre raison d'exception, la vente des biens d'un émigré, ce pour 400 000 livres (château d'Aubigny). Suivent St-Rambert à 350 000 livres, grâce aux biens du prieuré puis St-Marcellin à plus

de 260 000 livres. On observe un grand nombre de lots sur ces deux localités en raison du parcellaire de vignes et de jardins. Périgneux, vaste et peuplée de plus de 2 000 âmes, n'atteint pas 50 000 livres, sensiblement comme Andrézieux et St-Cyprien qui ne connaissaient pas l'expansion actuelle et n'avait pas 600 habitants de même que Bonson.

Ce survol ne fait que confirmer les éléments déjà cités pour l'existence et l'importance des biens d'Eglise :

- Densité du chef-lieu de canton, dans 7 cas sur 10
- Situation géographique en plaine ou montagne. Les cantons de plaine totalisent plus de 5 800 000 livres ou 1 450 000 livres en moyenne, ceux de montagne 1 020 000 livres et 250 800 livres en moyenne. Les intermédiaires, essentiellement Chazelles et St-Galmier, figurent pour 1 965 000 et 982 000 livres.
- L'éloignement des centres d'échange, c'est tout à fait notoire pour St-Jean-Soleymieux et St-Georges-en-Couzau ou Noirétable malgré la présence de la grande route royale. Sous cet aspect la proximité de St-Etienne, qui était déjà une ville préindustrielle, joue certainement pour les secteurs de St-Galmier St-Rambert.
- Le facteur superficie n'est pas déterminant, on l'a vu pour Usson, Sauvain, Chalmazel, St-Bonnet-le-Courreau.
- De même le facteur d'intensité religieuse ne paraît pas spécialement jouer. Les secteurs connus pour leur pratique dans les monts du Lyonnais n'ont pas boudé, en apparence, les ventes.

Il faut observer que le hasard étalé au cours de nombreux siècles a eu beaucoup d'influence. Le chapitre de Notre-Dame avait été fondé au 13<sup>ème</sup> siècle par exemple, mais le couvent des Visitandines de Montbrison au 17<sup>ème</sup> seulement ; quant à l'implantation de N.D. de Grâce et son collège, elle suivait celle des ermites dans les gorges de la Loire..

L'existence sur une localité d'une unique propriété importante modifie sensiblement les résultats et peut fausser en partie les comparaisons.

## II - ETUDE PAR LA NATURE DE BIENS VENDUS

Je rappelle qu'une étude exhaustive demanderait le dépouillement des 1 400 ventes une par une, travail de bénédictin que je laisse à d'autres... en admettant qu'il soit possible. En effet si les descriptions consultées sur les titres sont relativement précises pour l'époque elles sont sujettes à caution. N'oublions pas que le cadastre n'existait pas, au moins d'une manière générale en France et pas en Forez<sup>8</sup> puisqu'il date de l'Empire et que les unités de mesure des superficies étaient des plus fluctuantes, variant de commune à commune. A cet égard, on se demande si la plus belle victoire de la Révolution n'est pas tout simplement celle du système métrique !!! lequel a d'ailleurs mis un demi-siècle pour entrer dans les moeurs... comme le nouveau franc.

Les mesures figurant sur les états récapitulatifs, le plus souvent pour les parcelles mais jamais pour les domaines ruraux, sont exprimées en mesures locales bien connues par les tables de correspondance dressées ultérieurement. Les principales sont les métérées, les bicherées, cartonnées... variables en Forez avec des écarts de 726 à 1 288 m<sup>2</sup>. J'ai pris ces mesures dans leur acception encore actuelle, soit dit en passant chez les plus âgés, pour 1 000 m<sup>2</sup>

8. Des plans un peu identiques au cadastre existaient cependant dans certaines provinces.

ou 10 ares. Les vignes sont en journalées, autour de 600 m<sup>2</sup>, les coupes pour les jardins. On trouve aussi le char pour les prés, l'arpent pour les bois peut-être 5 000 m<sup>2</sup>, la seytive.

Au-delà de l'arbitraire de la composition des lots, j'ai retenu trois groupes d'immeubles :

- les domaines, c'est-à-dire des unités agricoles en apparence constituées de fonds ruraux avec des bâtiments

- les parcelles vendues "au détail" sauf à ranger les plus vastes dans la première catégorie.

- les bâtiments de toute nature et fort variés allant des nombreuses habitations urbaines ou non et englobant ceux plus spécialisés tels que les cures, les écoles, les lieux de culte, les fours banaux, tours...

Ces classifications assez commodes à situer dans les premières ventes, le sont bien plus difficilement dans les secondes en raison de l'importance des lots dont l'acquisition est demandée sous l'influence des marchands de biens.

Les résultats globaux, avec ces grandes classifications sont les suivants, arrondis à la centaine de livres ou francs.

#### Premières ventes

Cantons	Domaines		Bâtiments divers		Parcelles		TOTAL
	Nbre	Produits	Nbre	Produits	Nbre	Produits	
Boën	5	398.000	8	35.500	115	216.000	649.500
Chazelles	9	638.000	4	39.500	26	120.000	797.500
Feurs	13	388.000	13	303.600	40	221.700	913.300
Montbrison	10	465.800	56	460.100	264	703.300	1.629.200
Noirétable	3	102.500	6	31.500	13	50.900	184.900
St-Bonnet	6	140.300	3	47.600	46	106.500	294.400
St-Galmier	18	638.800	13	80.000	75	221.700	940.500
St-Georges	1	31.000	9	56.200	30	69.600	156.800
St-Jean	4	96.100	5	18.800	67	92.000	206.900
St-Rambert	13	482.300	24	483.000	173	350.300	1.315.600
	82	3.380.800	141	1.555.800	849	2.152.000	7.088.600

#### Secondes ventes

Cantons	Domaines		Bâtiments divers		Parcelles		TOTAL
	Nbre	Produits	Nbre	Produits	Nbre	Produits	
Boën	1	6.800	37	57.400	12	8.700	72.900
Chazelles	2	44.600	10	24.700	3	7.100	76.400
Feurs	2	22.000	30	46.200	23	51.800	120.000
Montbrison	4	348.700	37	126.600	23	71.300	546.600
Noirétable	1	13.000	19	34.500	5	9.100	56.600
St-Bonnet	2	18.700	15	30.200	5	7.000	55.900
St-Galmier	2	29.600	14	92.700	14	29.100	151.400
St-Georges	1	18.000	10	23.100	8	5.600	46.700
St-Jean	0	-	12	16.500	1	0.100	16.600
St-Rambert	5	448.200	14	59.000	19	48.700	555.900
	20	949.600	198	510.900	113	238.500	1.699.000

Toujours en faisant abstraction de l'incohérence de la composition des lots, on peut retenir les pourcentages approximatifs suivants.

Les domaines :

1 <sup>ères</sup> ventes	48 %	et en valeur moyenne :	41 200 livres
2 <sup>èmes</sup> ventes	56 %	" "	40 375 livres

Les parcelles :

1 <sup>ères</sup> ventes	22 %	et en valeur moyenne :	11 000 livres
2 <sup>èmes</sup> ventes	30 %	" "	2 500 livres

Les propriétés bâties :

1 <sup>ères</sup> ventes	30 %	et en valeur moyenne :	2 500 livres
2 <sup>èmes</sup> ventes	14 %	" "	2 100 livres

On remarque dans la seconde série des ventes un plus grand nombre de bâtiments : 198 contre 141 mais un produit de 511 000 contre 1 556 000 livres. Cette différence tient à la lutte antireligieuse du moment, avec 96 cessions de ces bâtiments qualifiés de cure ou maison curiale, sur un total de 130 ou 140 paroisses, ceci d'autant que certaines ont déjà été aliénées en 1791.

Ces pourcentages font ressortir que la fortune foncière de l'Eglise est surtout en domaines, hypothèse confirmée par la prépondérance du revenu foncier par rapport à la fortune mobilière surtout en campagne et aussi la dotation d'origine ou les acquisitions des maisons religieuses.

On s'étonne du peu de valeur des immeubles bâtis et on note qu'un grand nombre de parcelles sont affectées au revenu de prébendes curiales.

### III - GROUPEMENT PAR ORIGINE DES BIENS

Comme je l'ai rappelé, le vocable de biens nationaux s'applique avant tout aux biens de l'Eglise mais il y a aussi ceux des émigrés, de la Couronne, et diverses institutions ou communautés.

Les biens de la Couronne comprenaient en France d'immenses forêts qui, en général, n'ont pas été vendues, de même que les dotations des hôpitaux, la vente de leurs domaines aurait en effet paralysé le système d'assistance existant. A cet égard l'hôpital de Montbrison a conservé ces importantes propriétés dans la plaine, aliénées seulement de nos jours.

Le patrimoine purement d'Eglise provenant la plupart du temps de legs ou donations était, comme je l'ai déjà souligné, grevé de nombreuses charges de caractère religieux, service d'offices ou offrandes aux pauvres. On discuta d'ailleurs du caractère de la propriété de ces biens, considérés par certains comme des "dépôts". Inutile de préciser que les charges en question ont disparu avec la vente des biens...

Dans l'éventail large, les collèges ou même les "petites écoles" n'ont pas été épargnés. Les premiers étaient, il est vrai, aux mains de congrégations : Oratoriens, Ursulines, Visitandines entre autres.

La distinction la plus commode est celle de biens du clergé séculier (service des paroisses) et clergé régulier (maisons d'Ordres ou congrégations).

Au premier on rattache les cures et jardin des desservants ou parcelles dont ils jouissaient. Il faut y joindre les biens des institutions servant à l'entretien de l'église, lesquels sont importants : fabriques, luminaire,

marguillerie<sup>9</sup>. Ou encore les innombrables prébendes<sup>10</sup> dont le revenu semble le plus souvent, aller au curé mais pas toujours. On y ajoute les biens des sociétés de prêtres et des prieurés<sup>11</sup>.

Au second, les biens des ordres religieux venant de temps très anciens du Moyen Age parfois, ou plus récents issus des créations du 17<sup>ème</sup> siècle (Visitandines, Oratoriens). On y joint ceux des chapitres, le plus important étant celui de Notre-Dame à Montbrison.

Pour les autres institutions, outre les "petites écoles", il faut placer les biens des communautés de professions, voire d'habitants et ceux peu nombreux de la Couronne.

Enfin et uniquement pour les secondes ventes, les biens d'émigrés dont le total n'est pas négligeable.

Voici le tableau récapitulatif que l'on obtient par grandes catégories de propriétaires, à la centaine de livres près.

	Ventes de 1791	Ventes de 1796	TOTAL	%
Les Cures	666.100	277.500	943.500	11 %
Prêtres sociétaires	89.800	0	89.800	1 %
Prébendes	1.384.300	57.000	1.441.300	16 %
Prieurés	639.100	8.100	647.200	7,5 %
Ecoles	50.000	48.400	98.400	1 %
Communautés laïques	9.100	500	9.600	0,1 %
La Couronne	4.100	29.900	34.000	0,3 %
Hôpital	0	500	500	-
Emigrés	0	433.000	433.000	5 %
Ordres Religieux	4.271.000	817.000	5.088.400	<b>58%</b>
	7.113.500	1.671.900	8.785.400	

En déduisant les biens des émigrés, tout à fait à part, on constate que, sur environ 95 % de l'ensemble, le clergé séculier entre pour 36 % et les Ordres pour 58 %, ce qui correspond assez bien aux idées reçues sur la richesse des "congrégations".

- Biens du clergé séculier

On retrouve des biens appartenant aux cures, bâtiments et parcelles, dans la grande généralité des cas et sur tout le territoire étudié, mais ces propriétés inscrites aux paroisses proprement dites ne figurent que pour 11 % du total, ce qui est peu si l'on songe au rôle que jouaient les curés dans les bourgs ruraux.

9. Les termes sont semblables mais le luminaire est spécialement affecté, bien entendu, à l'éclairage des églises.

10. J'en ai compté au moins 220.

11. Les sociétés de prêtres existaient hormis dans Montbrison et les bourgades comme St-Bonnet-le-Château ou Feurs.

Les prébendes entrent pour 16 % mais en biens très dispersés puisqu'on en trouve 76 dans le seul canton de Montbrison et 8 seulement sur celui de St-Jean-Soleymieux.

Les prieurés pour 7,5 %, les plus importants étant St-Rambert avec 200 000 livres, puis Champdieu avec 100 000 livres. Il y en a une vingtaine dont Sail-sous-Couzan, Sury, l'Hôpital-sous-Rochefort, Cleppé, Randon à Feurs, St-Romain, Rozier-Côtes d'Aurec, Chamboeuf, Estivareilles, Usson, Rivas, Gumières.

- Biens du clergé régulier

Les ordres religieux forment à eux seuls 58 % de tous les biens vendus avec 36 communautés ou maisons : 16 féminines et 20 masculines à la différence du 19<sup>ème</sup> siècle où les premières sont les plus nombreuses. Les liquidations se sont produites lors des premières ce qui est assez significatif d'un état d'esprit, pour 27 et seulement 9 en 1796.

Voici la liste des maisons ou congrégations possessionnées dans le Montbrisonnais.

Communautés féminines :

- Les Ursulines	821 102 L.
- Le prieuré de Jourcey	407 405
- Les Dames de Bonlieu	268 800
- Les chanoinesses du Chapitre de Leigneux	169 455
- Les Visitandines	109 422
- La Maison de l'Argentière dans le Rhône	75 000
- L'abbaye de Clavas en Haute-Loire	70 000
- Le chapitre de la Veyne en Auvergne	51 450
- Le monastère Ste-Claire à Montbrison	51 200
- L'abbaye de la Bénisson-Dieu	37 644
- Le prieuré de St-Martin-de-Salles en Beaujolais	33 855
- L'abbaye de la Séauve en Haute-Loire	30 200
- Les religieuses de St-Joseph	18 616
- La communauté St-Joseph	10 576
- La communauté Ste-Catherine	5 172
- Les religieuses St-Charles	2 200
Soit un total dépassant	2 140 000 L.

Arrive en tête la puissante maison des Ursulines, ordre de stature nationale avec trois maisons en Forez ou son pourtour (Montbrison, St-Bonnet-le-Château, St-Symphorien-sur-Coise). Elle est présente dans 7 cantons sur 10, pour 821 100 livres, mais principalement à Montbrison pour 351 750 livres.

Ensuite le prieuré de Jourcey rattaché aux Bénédictines de Fontevault, puis devenu chapitre de filles nobles. Ses propriétés s'étendaient autour du siège de l'abbaye détruite de Chamboeuf et leur vente a produit 407 500 livres.

Figurent encore dans les produits supérieurs à 100 000 livres, les biens des dames nobles de Leigneux avec leur curieux "prieuré" qui existe encore très remanié autour de l'église et les immeubles des Visitandines de Montbrison, sauf leur énorme couvent qui devient par attribution directe le palais de justice prolongé par les prisons et dont on connaît les nombreux avatars depuis deux siècles.

On citera aussi, mais pour 51 000 livres seulement, l'aliénation du premier couvent des Clarisses, installé au devant du collège des Oratoriens (rue L. Braille et square Honoré d'Urfé) et dont il ne reste pratiquement rien.

Les congrégations très puissantes dans la région au 19<sup>ème</sup> siècle avec de nombreuses écoles des religieuses St-Joseph et St-Charles n'ont presque rien au moment de la Révolution.

Communautés ou Ordres masculins :

- Notre-Dame de Grâces	965 347 L.
- Les maisons de l'ordre de Malte	652 272
- Le Chapitre de Notre-Dame	241 881
- Les Bénédictins de la Chaise-Dieu et de Cluny	156 952
- Les Oratoriens	187 840
- Le Chapitre de St-Chamond	161 124
- Les Josephites de Roanne (collège)	129 000
- Les Camaldules à Chambles	86 000
- Les maisons de Minimes	82 319
- Les Cordeliers de Montbrison	80 755
- Les Lazaristes de Lyon	46 506
- Les Capucins de Montbrison	32 600
- Les pères de l'Hermitage	21 877
- La Commanderie St-Antoine de Lyon	17 944
- Le Chapitre de St-Just à Lyon	12 600
- Celui d'Aunay	10 105
- Les Pénitents de Montbrison	9 556
- Les Chanoines de Lyon	7 360
- Le séminaire St-Charles à Lyon	6 700
- La maison St-Antoine à Montbrison	1 232
Au total près de	3 000 000 L.

Le produit le plus important est constitué par la vente des biens de N.-D. de Grâce à Chambles et communes environnantes. Cet établissement fondé en 1610 par Vital de St-Pol, était passé aux Oratoriens et a joué un grand rôle. Ces religieux y tinrent jusqu'en 1789, le collège renommé, plus ou moins lié avec celui de Montbrison. Sa vente plus que celle des biens fonciers l'environnant, suivie d'une lente destruction par incurie ou incendie est encore un exemple des méfaits de l'idéologie révolutionnaire.

L'ordre de Malte d'envergure internationale, avec ses maisons de Chazelles, Montbrison, fondé par les Comtes, avait des biens vendus pour plus de 650 000 livres, dont leur belle propriété d'au-delà des remparts à Montbrison, entièrement démembrée et stupidement démolie à notre époque, sauf la chapelle qui subsiste. Suivent les chanoines de Notre-Dame dont les immeubles sont surtout des maisons ; puis les Oratoriens à l'exception de leur collège attribué ensuite pour y établir le préfet. Au-delà de 100 000 livres, les Bénédictins de la Chaise-Dieu et l'ex-collège des Jésuites de Roanne<sup>12</sup>

Dans ces ventes on trouve pratiquement toutes les maisons ou communautés inscrites au Pouillé (nomenclature) du diocèse de Lyon en 1743.

L'impression générale est celle d'une dévastation et d'une démolition radicale portant à vrai dire parfois sur des institutions vieilles, génératrices de sinécures dont le but initial était perdu.

\*  
\*\*\*

-----  
12. Ce grand domaine ayant appartenu aux Jésuites pratiquement intact dans sa composition jusqu'à une époque très récente où il a été divisé.

Outre les biens du clergé proprement dit on relève :

- Les écoles de village dans 5 cantons sur 10, pour des sommes bien faibles totalisant 47 900 livres mais donnant une fâcheuse image des représentants des "Lumières"...

- Les biens du domaine royal

Ils sont réduits ici à peu de choses, car une grande partie avait déjà été vendue par la royauté sous forme "d'engagement" ou vente à réméré déguisant le caractère de l'acte avec cette clause de principe. C'est à titre de curiosité que l'on cite les fours banaux de Montbrison, les restes du château de Marcilly, les tours de St-Rambert et seulement une forêt de St-Bonnet-le-Courreau, le total n'atteint pas 30 000 livres.

Les biens "engagés" avant 1789 ont cependant été "vendus" à ces engagistes vers 1800 sous forme sentant son compromis, au 1/4 de leur valeur estimative. Ces biens étaient importants puisqu'on y trouve les grands "étangs du Roi" à Saint-Paul-d'Uzore et la forêt connue encore sous le nom de "Bois du Roi" à Saint-Bonnet-les-Oules et la Fouillouse dans la partie sud-est de la plaine.

- Les biens des émigrés

Pour un total de 433 000 livres ils n'intéressent que sept familles

. . Punctis à Boën

. . Chaussecourte à St-Julien-la-Vêtre, dont on se demande par quel hasard ce pauvre hobereau rural a vu ses biens confisqués

. . Rey sur St-Galmier

. . Boyer sur St-Bonnet-le-Château

. . les deux plus importantes à St-Marcellin avec les propriétés du sieur d'Aubigny et du sieur d'Espinchal.

On y joint des parcelles dispersées dépendant des propriétés considérables de la famille d'Harcourt sur l'arrondissement de Roanne.

\*

\*\*\*

#### IV - QUALITE DES ACQUEREURS

Cette analyse est malaisée au vu des seuls documents restreints utilisés. Les professions ne sont pas toujours mentionnées et on doit y suppléer, avec les risques d'erreurs inévitables, par les recoupements ou connaissances des patronymes ou des familles.

Les nombreuses rétrocessions rapides dont on a mention faussent aussi cette analyse et encore davantage les agissements des marchands de biens dans les secondes ventes. Aussi le sondage a été pratiqué uniquement sur les premières.

J'ai établi deux grandes catégories :

- ceux que l'on peut nommer les privilégiés de la fortune dans un sens très général et certes fort minoritaires

- et tous les autres, soit la grande majorité des paysans riches ou pauvres, avec la cohorte des journaliers, manouvriers.

La première catégorie peut se subdiviser ainsi

. les aristocrates de la noblesse votant avec cet ordre en 1789, et les familles de gros négociants ou marchands fréquemment alliées avec les premiers par mariage.

Ces acquéreurs couvrent autour de 38 % (30 plus 8) et intéressent tout au plus une quarantaine de familles. Les variantes sont énormes, car si l'on découvre un lot acquis 690 livres, une seule famille dépensera près de 1 000 000 de livres ; de gros négociants stéphanois en achètent de 3 à 400 000 livres.

. Les bourgeois fréquemment désignés par cette seule qualité mais également liés au commerce et aux professions libérales, totalisent environ 573 000 livres et 7 %.

. Les professions libérales précisément nommées et auxquelles on joint les clercs (45 000 livres) s'adjugent plus de 500 000 livres et 7 % du total.

Les acquéreurs couvrent l'éventail du groupe ; notaires, hommes de loi avec une incertitude pour les procureurs ou avoués dont on ne sait trop s'ils achètent pour eux-mêmes ou des tiers, les apothicaires, chirurgiens, grammairiens, commissaires à terrier...

. Les artisans identifiés, surtout dans les bourgs les plus importants ferment la marche avec seulement 62 000 livres d'achats. Les plus cités sont les boulangers, bouchers ou cordonniers.

Enfin une catégorie mal identifiée mais sans doute liée à la bourgeoisie et se portant acquéreurs pour de grosses sommes voisines de 577 000 livres et 8 % au total.

En définitive et y compris ces "personnages incertains", on trouve quelque 66 % d'acquisitions faites par ces "privilégiés", ne laissant aux paysans, laboureurs, petits artisans, journaliers, que le surplus de 33 %.

Il est même vraisemblable que dans cet arrondissement voisin de 100 000 habitants, peu urbanisé, la proportion de 66 % serait encore supérieure, alors que les "non privilégiés" couvrent sans doute 80 % de la population, au moins.

Le phénomène n'a rien de particulier à la région, il est encore plus accentué dans celle de St-Etienne<sup>13</sup> et dans toute la France, particulièrement dans les parties les plus riches de Paris et du Nord. Il sera encore accentué lors des secondes ventes par l'intervention des affairistes.

On m'a fait observer lors de la publication de ma communication à la Diana que, contrairement à Galley par exemple, sur l'arrondissement de St-Etienne, je n'avais pas donné les noms des principaux acquéreurs. Dans celui-ci on trouve nombre de familles qui ont compté dans le Forez et sont parfois encore représentées. Parmi les acquéreurs au-delà de 100 000 livres et pour un total voisin de 3 000 000 de livres, soit plus de 40 % des premières ventes, seulement huit amateurs ou familles (les prénoms ne sont pas toujours dans les états récapitulatifs).

- En tête et pour plus d'un million de livres, la famille de Montaigne de Poncins, suivi d'un sieur Madinier<sup>14</sup> conduisant un syndicat d'acheteurs pour plus de 580 000 livres, Thiollière pour 420 000 livres, Mathevon de Curnieu 248 000 livres ; un sieur Montchal que je n'identifie pas est le preneur de biens de Notre-Dame-de-Grâce pour plus de 330 000 livres. Des membres des familles Thoyne de Bigny, Roux de la Plagne, David, Dupuy de Quérézieux, bien représentatifs du Forez dans la Robe ou les affaires, terminent cette riche catégorie

13. Voir l'ouvrage de Galley : *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*.

14. Ce nom est originaire du Jarez aux confins du Rhône et de la Loire.

d'acquéreurs. On met encore à part les chefs de file de deux syndicats de marchands de biens, le citoyen Masset (171 000 livres) et Bret-Valfort pour une somme du même ordre.

Pour des sommes comprises entre 500 (minimum) et 100 000 livres, on trouve beaucoup de patronymes connus également pour leur rang social.

Voici quelques éléments statistiques sommaires :

- entre 50 et 100 000 livres, des membres des familles Souchon (du Chevalard), Leconte, Lesgallery, Gérentet, Gras de la Bauche, de Meaux.

- de 10 à 50 000 livres : Lattard du Chevalard, Bouchetal Laroche, Thézenas, de Boubée, Godyn de Lurieu, Girard de Vaugirard, Sauvade du Perrey, Lachèze, du Grozeiller, Chavassieu, Praire, de la Noérie, Chassain (de Marcilly).

- en dessous de 10 000 livres : Allard, Lapierre St-Hilaire, de Sugny, de Viry, Papon, de Villechaize, Mathon, Martin des Pomeys, du Rozier, de Burone, Gémier des Périchons<sup>15</sup>.

Cette liste n'est peut-être pas tout à fait exhaustive en raison des incertitudes sur la qualité des acquéreurs mais largement éclairante. On peut aussi observer que par un triste retour des événements, nombre de ces familles verront des leurs périr victimes de la Terreur.

\*  
\*\*\*

Le premier centenaire de 1789 au moment de la République triomphante a été placé sous le signe de l'histoire idéologique, j'ai peur qu'il en soit ainsi du second axé sans doute justement sur les "droits de l'homme" mais gommant les aspects négatifs. Les recherches devraient aussi s'orienter sur le bilan économique concret des vingt-cinq années écoulées entre 1789 et 1815 car il ne faut pas dissocier l'ensemble. Ce bilan apparaît aisément contestable, ne serait-ce que parce qu'il a été couronné en 1799 par la faillite générale de la monnaie, circonstance touchant, il est vrai, une petite minorité des Français.

Sous ce petit éclairage de la vente des biens nationaux dans un arrondissement seulement, quelles conclusions apporter ?

Il aurait été trop laborieux de totaliser les superficies vendues dans cette région de 2 000 km<sup>2</sup>. Cependant une approche sommaire est possible. La statistique de Duplessy publiée en 1816 nous dit qu'elle compte 109 000 hectares de terres labourables et 13 000 hectare de prairies, chiffres plausibles.

L'analyse faite lorsqu'elle a été possible, des ventes de plus de 20 000 livres donne plus de 2 700 hectares et si l'on double pour les parcelles on aurait entre 5 et 6 000.

Il est admis que l'Eglise possédait en France entre 5 et 10 % des propriétés immobilières. Ramenée à 122 000 hectares utiles en Forez montbrisonnais, cette proportion est à peu près respectée.

L'afflux brutal de ces biens sur le marché a dû avoir une incontestable influence sans savoir si ce marché a été cassé de ce fait. C'est possible en 1791 mais sans conteste en 1796.

-----  
15. On retrouvera la plupart des familles dans l'ouvrage bien connu de Salomon *Les châteaux historiques du Forez*

Comme on l'a vu, ces ventes n'ont guère profité aux habitants des campagnes majoritaires en nombre mais aux classes sociales les plus aisées, pour au moins les deux tiers. Contrairement à des traditions orales du 19<sup>ème</sup> siècle, elles ne semblent pas avoir été boudées par les amateurs surtout pas les premières. En 1796 par contre la paysannerie est écartée au profit des spéculateurs, au moins au premier degré car il est vraisemblable que ceux-ci ont rapidement revendu.

Le scandale réside avant tout dans les avantages retirés de la dépréciation de l'assignat. Pour un achat de 1791, un quart a été réglé en numéraire et le surplus en assignats les années suivantes. Or je rappelle qu'en 1792 la perte était de 10 % environ, 50 % en 1793, 70 % en 1794, et que l'assignat ne valait pratiquement plus rien en 1795. On peut arguer qu'en 1796 les prix obtenus furent supérieurs aux mises à prix pour tenir compte de cette dépréciation mais si ces ventes mal organisées ont permis un temps de pallier à un déficit galopant, elles n'ont pu sauver les finances de l'état né de la Révolution. Celle-ci dans son élan enthousiaste a cassé d'un coup l'appareil fiscal vétuste et inégalitaire de l'Ancien Régime sans le remplacer par un système cohérent ; en 1791 les recettes de l'Etat étaient par exemple de l'ordre de 249 millions de livres pour 833 de dépenses.

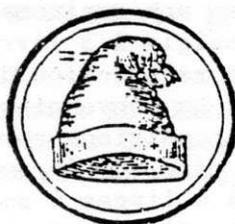
Marion a calculé qu'en 1791 et 1792 les acquéreurs avaient payé entre le quart et la moitié de la valeur des enchères et bien moins en 1796.

Le facteur bénéfique est l'échec à la constitution des biens de main morte ; il n'est pas sain, en effet, de laisser des biens importants aux mains des collectivités, quelles qu'elles soient, trop longtemps. Au fur et à mesure que le temps s'écoule leur gestion devient lointaine et difficile, leur possession n'apporte plus de puissance, le phénomène était sensible à la veille de 1789 pour les grands ordres religieux et maints biens, les plus gros essentiellement, correspondaient à des rentes de situations abusives, les dotations des grands évêchés principalement.

Comme durant toutes les grandes périodes de mutation, au nom des principes défendables, on a brisé d'un coup ce qui aurait inéluctablement sur le long terme évolué, sans recréer rapidement un nouvel ordre, au prix de dégâts considérables dont les séquelles ont longtemps pesé. A cet égard il faudra attendre l'Empire et on peut observer que l'Angleterre par exemple a évolué sans heurts et sans révolution durant la même période.

Le bilan économique de la Révolution est lourd et la vente des biens nationaux dans ce petit territoire n'en est qu'une mince illustration.

Francisque FERRET



## LES PRIX

### PENDANT LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

En célébrant le bicentenaire de la Révolution française, la presse et les médias ont surtout insisté sur les profondes transformations politiques qui ont secoué le royaume de France à cette époque. Mais ils ont le plus souvent ignoré les catastrophiques conséquences économiques qui ont profondément perturbé la vie quotidienne des Français. Une inflation importante, une grande misère et une pénurie douloureusement ressentie par les plus pauvres ont marqué la vie de nos régions.

#### 1/ Le prix du pain.

A cette époque, le pain était la base de la nourriture. Son prix dépendait de celui des grains : froment et surtout seigle. Le prix du grain variait dans de fortes proportions selon l'abondance des récoltes. Un hiver froid, un printemps pluvieux, un été sec provoquaient une mauvaise récolte et un enchérissement des grains. Les routes, souvent en mauvais état, gênaient les transports entre les provinces et les approvisionnements étaient incertains. Enfin, des spéculateurs cherchaient à s'enrichir en obtenant artificiellement une raréfaction des grains.

Les mercuriales de la fin de l'Ancien Régime nous renseignent sur l'évolution des prix : par exemple, à Charlieu, en 1762, le seigle valait 1 livre 6 sols le bichet (19,39 litres), à la veille de la Révolution, il atteignait 3 livres. Mais en 1770, il avait coûté 5 livres ! Le froment suivait la même courbe. Et encore chaque ville avait sa propre mesure et celle de Montbrison était légèrement supérieure ; le bichet contenait 19,72 litres !

La livre était la monnaie de compte, elle valait 20 sols et le sol, 12 deniers.

Le pain noir était de mauvaise qualité, fabriqué à partir d'un mélange de farines de seigle et de froment, mais il y avait peu de froment ! Le pain de 4 livres pesait 1688 g (la livre de Lyon étant de 422 g) et son prix variait : 8 sols en 1750, 12 sols en 1774, 21 sols en 1775. Rien d'étonnant à ce que ces variations n'aboutissent à des émeutes à Paris et en province surtout avec des salaires journaliers de 10 à 20 sols.

Dans notre région, ce pain valait 9 sols en juillet 1788, 12 sols en novembre et 14 sols en 1789, à cause de la mauvaise récolte de 1788, et il va continuer à monter !

En 1793, la Convention tenta d'arrêter les hausses en promulguant la loi du maximum qui taxait les denrées arbitrairement, le bichet de froment était taxé à 4 livres et celui de seigle à 3 livres, le pain à 6 sols. Mais cette taxation n'eut pour effet que la raréfaction des denrées et le développement d'un marché parallèle important. La Convention abrogea la loi et le pain se vendit jusqu'à 64 sols ! Dans ces conditions comment une malheureuse famille d'ouvriers, comprenant le père, la mère et six enfants pouvait-elle vivre ? Il fallait 6 livres de pain par jour à 4 livres 4 sols et elle n'avait que 2 livres de revenus (avec les augmentations). C'était la misère et la famine.

Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les famines avaient disparu du royaume, grâce surtout aux progrès de l'agriculture. Les ministres de Louis XV, puis de Louis XVI avaient toujours cherché à les éviter en constituant des stocks les bonnes années pour les mauvaises. Malheureusement les réserves accumulées ne suffirent pas à éviter la famine de 1789.

## 2/ Le prix des denrées.

A cette époque, le commerce n'avait pas pris l'extension vertigineuse que nous connaissons aujourd'hui avec la multiplication des boutiques, des grandes surfaces, des produits et des marques. La publicité et la vente par correspondance ne s'étaient pas encore développées. Il est vrai que le niveau de vie des Français était très bas et que beaucoup vivaient mal, à la limite de la misère. Seuls de petits paysans et marchands proposaient sur les marchés quelques produits du pays. Les importations du sud-est asiatique ou du Japon n'avaient pas encore inondé notre région.

Quand une bourgeoise de la Grande Rue de Montbrison (aujourd'hui rue Martin-Bernard) allait faire ses courses au marché, elle trouvait, sur les places et dans les rues, les paysans des environs étalant leurs produits et les marchands présentant leurs éventaires.

En 1790, les paysannes offraient le beurre à 12 sols la livre (422 g). A Paris, les acheteuses pouvaient choisir entre plusieurs sortes de beurre : de Chartres, à 16 sols, de Longjumeau, à 25 sols, de Normandie, provenant de Gournay à 24 sols ou d'Isigny à 21 sols. Il était très cher, aussi en employait-on peu. Les oeufs étaient à 1 sol la douzaine, le sucre, produit de luxe provenant des Antilles, à 26 sols la livre ; on utilisait surtout du miel à 9 sols la livre. Les fromages étaient à des prix allant de 10 sols à plus de 3 livres l'un.

Pour le sel, le Forez se trouvait en pays de petite gabelle où la vente était réglementée : on devait l'acheter au grenier à sel du roi, rue des Légouvé, mais la consommation en était libre. Il valait 2 sols la livre. Le savon, produit cher lui aussi, donc peu utilisé, se vendait 9 sols la livre en 1771, il va monter jusqu'à 20 sols en 1790 et même 26 sols à St-Germain-Laval. La soude était à 9 sols la livre et la potasse à 12 sols. Pour s'éclairer chichement, la chandelle valait 10 sols en 1771 et 16 sols en 1790.

L'huile d'olive se vendait 17 sols la pinte (1,151 l) et 20 sols en 1790, le vinaigre 8 sols. Vers 1795-1796, les pommes de terre commencent à être utilisées pour la nourriture des personnes et valaient 14 centimes le bichet. Les pommes étaient à 14 sols les 100, le raisin à 2 sols 6 deniers la livre.

A l'étal du boucher, la viande fraîche était relativement moins chère : la livre de boeuf coûtait 10 sols, le mouton, 10 sols 6 deniers, le veau 11 sols et le porc, 11 sols également. Vers 1794, la viande vaudra de 15 à 20 sols la livre. Le lard salé se payait de 16 à 18 sols la livre, un poulet, de 2 à 3 sols. A l'épicerie, on trouvait aussi du poisson séché ou salé dans des barils de 50 livres : le maquereau était à 90 livres le baril, la morue, 110 livres et le hareng, 90 livres.

Le vin se vendait à la pièce ou à la pinte, le vin ordinaire était affiché à 21 sols 5 deniers la pinte, le vin de Bourgogne, 32 sols 6 deniers, et le champagne, de 5 à 8 livres la bouteille. Un repas à l'auberge coûtait de 1 à 3 livres.

Tous ces prix vont sérieusement augmenter de 1793 à 1798, à cause de la pénurie.

### 3/ Les vêtements, les chaussures.

La plupart des gens de la campagne et même les ouvriers des villes ne s'habillaient que chez le fripier. Dans les bourgs et en ville des tailleurs d'habits confectionnaient des vêtements simples et grossiers mais beaucoup de gens étaient vêtus de haillons.

Les tissus et toiles étaient vendus à l'aune (1,20 m), le drap de 22 à 24 livres, la toile à torchons, 1 livre, la toile pour tablier, 1 livre 16 sols, le coutil, 2 livres 7 sols, le coton, 2 livres et l'indienne, la plus chère, 18 livres.

Les bourgeois ayant un revenu suffisant pouvaient se faire tailler des habits qui valaient de 40 livres en 1771 à 80 livres en 1786 ; une veste et une culotte coûtaient 30 livres, une chemise 5 livres, une robe et un jupon, 36 livres, et un tablier 7 livres.

Dans le peuple, les chaussures étaient rares, tout le monde portait des sabots qui coûtaient 9 sols la paire pour les hommes, 8 sols pour les femmes et 9 sols pour les enfants. On trouvait aussi des sabots très fins à 1 livre 15 sols. Les souliers à boucles atteignaient la somme de 4 à 6 livres. Notons encore le prix d'un fer à repasser pour "passer" le linge à 15 sols.

### 4/ Le logement, les terres, les domaines.

Dans la campagne, les maisons étaient souvent des chaumières en pisé se groupant autour de l'église. Seuls les bourgeois des villages pouvaient prétendre à des maisons plus cossues. En ville, de belles maisons de pierres, avec des façades sculptées, s'élevaient le long de rues sales, mal pavées, boueuses en hiver, poussiéreuses en été. La plupart des gens vivait en location. A Saint-Etienne, pour une simple chambre garnie, il fallait compter de 10 à 50 livres par an et de 150 à 300 livres pour un petit appartement. Dans cette ville industrielle de couteliers et d'armuriers, on louait des boutiques et des ateliers pour 50 à 200 livres.

Pour faire construire une maison de 4 pièces, petite et modeste, il fallait régler 1000 livres en 1788 et 1300 francs en 1800. Pour un laboureur, même aisé, cela représentait une somme importante.

Quant à faire réparer une maison, c'était une autre affaire : les prix des entrepreneurs étaient très élevés : 15 livres pour une poutre, 28 sols pour un chevron, 3 livres pour une douzaine de planches de toiture, et 4 livres pour 100 tuiles rondes.

Les prix des terres étaient très variables. Les domaines les plus importants se négociaient très chers : de 10 000 à 50 000 livres.

Ceci nous montre le fossé qui existait entre les vastes domaines accessibles aux seigneurs riches ou aux grands bourgeois et les modestes chaumières des gens de la campagne.

## 5/ Les meubles et les outils.

Les familles pauvres, paysannes et ouvrières, ne possédaient qu'un mobilier sommaire et de peu de valeur composé de coffres, tables, bancs et lits garnis de paille.

Les bourgeois aisés et les paysans cossus nous renseignent mieux sur leur mobilier à cause des inventaires après décès dressés par les notaires. Dans la cuisine nous trouvons une table de 3 à 6 livres, des chaises, de 3 à 15 sols, un buffet à 2 portes, 15 livres (mais il est garni de 22 assiettes de faïence !), un coffre, de 3 à 6 livres, une huche à pain, 4 livres, une bassinoire en cuivre rouge, 6 livres, une pendule en émail avec sa cage, de 48 à 60 livres.

Dans la chambre, il y a un lit garni, de 30 à 50 livres, une grosse couverture en laine de pays, 24 livres, un fauteuil, de 3 à 4 livres, une garde-robe à 2 portes, 120 livres, une armoire en pin, 7 livres, une commode en noyer à 3 tiroirs, 18 livres, un miroir dans son cadre, 6 livres. On peut encore rêver avec une glace de Saint-Gobain de 9 pieds de haut et de 4 pieds de large qui coûte 3 000 livres et une tapisserie des Gobelins qui en vaut 40 000.

Les outils de travail des paysans étaient beaucoup moins chers : une hache, 1 livre 5 sols, une pioche, 13 sols, une fourche, 1 livre 10 sols, un râteau, 8 sols et une faux, 15 livres. Mais de nombreux outils étaient fabriqués par les paysans eux-mêmes.

## 6/ Prix des animaux.

Sur les foires de la région, on trouvait en 1770 une paire de boeufs pour le prix de 150 à 400 livres ; en 1805, il fallait compter 476 livres. En 1791, une vache valait de 40 à 60 livres, un veau de 8 à 15 livres, une jument et son poulain, 912 livres en 1788, une chèvre, 10 livres, une brebis de 3 à 5 livres, une ânesse, 16 livres, un porc de 12 à 32 livres selon le poids, une truie, 80 livres en 1803. Un cheptel de ferme demandait un gros investissement, aussi les fermiers n'avaient-ils que peu de bêtes.

## 7/ Les prix industriels.

Sous l'Ancien Régime, déjà, de nombreuses petites industries existaient à St-Etienne : coutellerie, quincaillerie, armurerie. Les mines de Rive-de-Gier et de St-Etienne produisaient des tonnes de charbon qui était exporté vers Lyon, la Provence, la Bourgogne et la région parisienne. A la production le charbon valait 16 sols les 100 kg en 1782 et 1,10 F en 1800. A Paris, en 1790, les 100 kg de charbon du Forez revenaient à 5 livres 10 sols.

Chez le marchand de métaux, l'acier à charrue valait 24 livres le quintal, l'acier en barre d'Allemagne, 55 livres, le fer commun, 14 livres, le fer blanc, 40 livres, les clous, 40 livres, la tôle, 40 livres, le plomb, 42 livres, le cuivre rouge, 150 livres. Chez le coutelier, les couteaux se vendaient de 8 deniers pour les plus simples à 1 sol 9 deniers pour les plus luxueux.

Depuis 1516, St-Etienne était un important centre de fabrication d'armes de guerre et de chasse. En 1789, on fabriqua 12 000 fusils de guerre à 27 livres l'un. Du 30 août 1794 au 19 mai 1796, 170 858 fusils furent livrés aux armées de la République. On fabriquait aussi des armes de chasse : 117 000 fusils simples à 14 livres l'un et 6 000 fusils doubles à 50 livres, en 1789.

## 8/ Prix divers.

Les voyages à cette époque coûtaient cher. Les moyens de transport des voyageurs étaient rudimentaires et extrêmement inconfortables, les routes défoncées et les trajets longs. En 1789, le voyage en "Turgotine" revenait à 16 sols la lieue, ce qui représentait de 80 à 100 livres pour le trajet de Paris à Lyon. Une traversée de l'Atlantique pour aller aux "Isles" coûtait plus de 300 livres avec un inconfort total. Un noble ou un grand bourgeois pouvait s'offrir un carriole pour 40 louis (960 livres).

Le nombre des journaux avait considérablement augmenté pendant la Révolution. Ils valaient de 2 à 8 sols le numéro selon le nombre de pages. Ils étaient quotidiens comme le *Journal de Paris*, la *Gazette France*, le *Journal des débats et des décrets*, la *Gazette nationale*, le *Moniteur universel*... ou hebdomadaires comme le *Patriote français* de Brissot, le *Courrier de Provence* de Mirabeau, le *Journal politique et national* de Rivarol, les *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, *L'amî du peuple* de Marat et le *père Duchesne* de Hébert. En 1787, il n'y avait que 50 périodiques à Paris et 30 en province, ils étaient plus de 1500 vers 1792.

Les livres étaient vendus à ceux qui savaient lire et qui étaient peu nombreux. Un best-seller de l'époque, *Les liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos s'était vendu à 2000 exemplaires, en 15 jours en 1782. C'était un record pour l'époque. L'ouvrage qui comportait 4 volumes coûtait 30 livres. *Le paysan perverti* de Restif de la Bretonne avait 1060 pages et était vendu 7 livres. De nombreuses brochures de propagande étaient diffusées dans le public au prix de 8 à 24 sols.

Pour terminer voici quelques prix en vrac :

- papier à la rame, d'Annonay : gris pour les enveloppes, 8 livres ; bleu 24 livres.
- frais d'accouchement : 72 livres.
- prix d'une charge de perruquier à St-Etienne : 600 livres.
- valeur d'une marque de coutellerie ("La Perle", à St-Etienne) : 144 li- en 1774.
- traitement d'un maître d'école : de 200 à 250 livres par an.
- port d'une lettre simple : 6 sols à la réception ; sous enveloppe : 7 sols.
- un ramonage de cheminée par un petit ramoneur savoyard : 5 sols.

Les impôts payés par les Français s'élevaient à 500 millions de livres dont une bonne part était retenue par les collecteurs. Le roi dépensait chaque jour de 6 000 à 7 000 livres ; son mariage en 1770 avec Marie-Antoinette avait coûté 1 800 000 livres et son sacre, en 1775, 835 000 livres. Quant à la guerre d'Amérique elle avait englouti l'énorme somme de 2 milliards de livres. On saisit la grande différence qu'il y avait entre un journalier paysan ou un ouvrier et le grand seigneur de la cour.

La période révolutionnaire a libéralisé le commerce et l'industrie en créant le système décimal, en supprimant les corporations, bastions de l'immobilisme, en autorisant la libre circulation des produits, en enlevant les octrois à l'entrée des villes. Mais la mise en place d'un papier-monnaie (les assignats) s'est soldée par un échec. Une importante inflation a affecté les années 1794-1795 comme en témoignent les prix des mois de nourrice à l'hôpital Sainte-Anne de Montbrison : de 5 à 6 livres en 1781-1792 à 8 livres en 1794, de 15 à 20 livres au début de 1795, jusqu'à 40 livres en fin de 1795. En 1796, la fièvre retomba, les assignats disparurent.

Sur le plan économique, les grands vainqueurs de cette période troublée furent les bourgeois, les paysans aisés et certains petits nobles. Ils eurent l'occasion d'acheter à vil prix les biens du clergé et, par ce moyen, se constituèrent un patrimoine immobilier important. Petits paysans et ouvriers devinrent les esclaves d'un capitalisme naissant sous Napoléon Ier, capitalisme qui prendra son véritable développement sous le Second Empire. Toutes les conditions sont déjà réunies pendant la Révolution pour cette évolution économique.

Roger FAURE



5 francs an 6



# LES FÊTES DE LA FÉDÉRATION DANS LA LOIRE

## 1790 - 1791 - 1792

Pour étudier les fêtes de la Fédération dans la Loire, on peut ou bien prendre les deux liasses des Archives Départementales consacrées aux procès-verbaux de ces fêtes (L 274 et L 959), ou bien prendre les registres de délibérations municipales de toutes les communes de la Loire, et y chercher les procès-verbaux de ces fêtes des 14 juillet 1790, 1791 et 1792, méthode très longue.

Bien entendu, le département de la Loire n'existait pas encore, mais c'est à son territoire actuel qu'il faut se limiter.

Se borner aux liasses des Archives départementales présente un grand inconvénient, c'est qu'elles offrent des lacunes considérables. Par exemple, on a très peu de comptes rendus de 1790. C'est inexplicable, car c'est justement le 10 juillet que s'est constitué le Directoire du département de Rhône-et-Loire, et quelques jours après, ceux des districts. On est donc dans une période de flottement, où bien des documents administratifs ont dû s'égarer, à supposer que les municipalités aient bien envoyé leurs textes, selon les instructions reçues.

C'est donc pour l'année 1791 que nous avons le plus de documents, les fêtes de 1792 ayant été peu nombreuses. Géographiquement et pour une raison que j'ignore, il y a beaucoup plus de procès-verbaux conservés pour le district de Roanne.

Les fêtes de la Fédération, tout le monde le sait, sont des fêtes de l'Union, et certains de nos contemporains auraient d'ailleurs bien préféré qu'on parle davantage d'elles et moins de la Bastille et de la guillotine. Ainsi on aurait commémoré un événement sans vainqueur ni vaincu, un événement irénique qui continuait l'état de grâce de l'époque de la rédaction des cahiers de doléances.

J'ai moi-même pensé ainsi, mais maintenant, je suis frappée par le fait que ces fêtes de l'union contenaient en réalité des germes de désunion ou en tous cas, une forte ambiguïté, comme nous le verrons.

Tout le monde connaît l'origine des fêtes de la Fédération. Les Français sentent la menace d'un chaos politique (ce chaos dont on nous a si souvent menacés depuis), le danger d'un émiettement, et c'est en bordure de la province révolutionnaire par excellence, c'est-à-dire à Etoile près de Valence, que douze corps de gardes nationales de la région, prêtent le premier serment. Puis, dit Vovelle, ce mouvement se diffuse, notamment en Bretagne. Mais le Centre, et nous par conséquent, ne fait pas partie des zones les plus précoces. Et finalement, le roi et la Constituante donnent l'ordre de célébrer des fêtes localement, avec serment de la garde nationale, et d'autre part, d'envoyer des délégués à la fête nationale qu'on organisera à Paris au Champ-de-Mars le 14 juillet 1790.

Le seul procès-verbal, parmi ceux que j'ai lus, qui indique le nom du délégué à Paris, c'est le procès-verbal de Saint-Just-en-Bas, canton de

St-Georges-en-Couzan. A St-Just-en-Bas, on est vraiment très patriote.

*C'est en ce jour plus de mille fois heureux, que sont confirmées les fédérations de Lyon, Grenoble, et autres villes du royaume, par une confédération générale sous les murs de Paris, cette glorieuse capitale de toute la nation française, où cette paroisse est représentée par la personne de Jean-Baptiste Guillot, officier de la Garde nationale de cette paroisse ; fête honorée de la présence du plus digne et du plus tendrement aimé de tous les rois, et aussi de l'auguste Assemblée nationale.*

Tout va bien jusqu'ici, mais la suite du texte aurait fortement choqué les oreilles du plus tendrement aimé des rois :

*Ce fut en ce même jour (c'est-à-dire le 14 juillet 1789) que les murs aussi formidables que honteux et inhumains de la cruelle, sanguinaire et inhumaine Bastille, furent aussi lestement qu'amplement renversés et démolis par les courageux et intrépides Parisiens. Glorieuse époque du rétablissement de la liberté en France, rayonnement aussi vaste que puissant dont les peuples furent trop longtemps courbés sous l'esclavage le plus avilissant et la tyrannie la plus barbare.*

C'est ainsi que St-Just-en-bas se taille une place à part dans notre histoire parce qu'elle avait un délégué parmi les 14 000 qui ont prêté serment au Champ-de-Mars, et les 118 de la Loire et aussi parce que la commune nous donne dès maintenant un avant-goût du style ampoulé des Jacobins, style prodigué d'épithètes et de métaphores.

Les révolutionnaires avaient, c'est un fait, le sens de la grandeur. Ils ont prescrit, deux années de suite, de prêter serment dans toutes les paroisses ou communes de France, en même temps le 14 juillet à midi. Imaginons-nous tous les Français recueillis en même temps, les cloches sonnant partout en même temps. Je pense que la seule occasion de nos jours, où nous faisons tous la même chose en même temps, c'est quand nous ouvrons la télé pour écouter telle allocution, ou pour exprimer nos vœux de bonne année. Mais cela se pratique dans un cercle réduit.

Oui, cette unanimité avait de la grandeur ; mais si l'on veut chicaner un peu, on réfléchira que les Français n'avaient pas l'heure du méridien de Greenwich, qu'il n'était donc pas midi en même temps partout ; et surtout qu'il n'y a pas eu de coordination pour faire débiter la cérémonie. Toutes les paroisses - nous y reviendrons - ont juré, après avoir célébré une messe, mais les uns ont dit la messe à 11 heures pour être sûrs de bien prononcer le serment à midi, peut-être pour avoir une matinée plus longue pour leurs travaux et en vue de la route à faire ; le 14 juillet 1790 était un mercredi, le 14 juillet 1791 était un jeudi, il a donc fallu, pour les ruraux, sacrifier une journée de travail à un moment où les travaux des champs pressaient singulièrement.

Le serment, purement mâle en général, que contenait-il ? Le texte a varié en fonction des préoccupations du moment. Et les gens ont parfois exécuté quelques petites variations sur le thème imposé.

L'idée essentielle en 1790 était d'être à jamais fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. Mais on devait aussi *protéger la libre circulation des subsistances*, en une époque où la pénurie menaçait constamment, et où il y avait des menaces d'émeutes comme l'affaire Berthéas à St-Etienne en août 1790.

Saint-Rambert prend soin de préciser en 1791 le devoir de *protéger les*

propriétés individuelles, et la perception des impôts. Ce n'est pas un serment de va-nu-pieds.

Mais le serment prescrit officiellement cette année-là est le suivant :

*Je jure d'employer les armes remises en mes mains à la défense de la patrie, à maintenir contre tous ses ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire par les troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée nationale.*

Dans ce texte il y a un grand absent, le roi ; et un grand souci, causé par les ennemis de la Révolution. En effet, cette deuxième fête de la Fédération se situe environ un mois après Varennes, et si les citoyens ont encore la foi dans la possibilité d'appliquer la constitution, c'est méritoire.

Ce serment témoigne en même temps d'un début d'évolution des esprits à l'égard des tâches militaires. Jusque-là, et les cahiers de doléances en témoignent, le peuple a horreur de l'état militaire, les soldats pour lui étant surtout des pillards.

Il est inutile de préciser que dans tous les cas, les citoyens n'ont pas prononcé le serment eux-mêmes. Il aurait été impossible de le leur faire apprendre alors que la plupart parlaient fort peu français ; ils se sont contentés de répéter après leurs officiers de la Garde nationale, et sur l'invitation des autorités civiles : *Je le jure.*

Nous entrons maintenant dans le concret. Qui dit messe dit autel ; dans le cas présent, "autel de la patrie". Cette notion me paraît assez étrange et ambiguë. Elle me rappelle les autels de Rome et d'Auguste. Un autel à saint Joseph, au Sacré-Coeur, cela se conçoit, mais que pouvait bien être un autel de la Patrie ? Allait-on rendre un culte à la Patrie ?

Les images du temps nous montrent que l'autel du Champ-de-Mars était totalement dépouillé d'ornements. Par contre, un de nos procès-verbaux précise qu'il y avait sur l'autel un portrait de Mirabeau ; nouveau genre d'icône. A Saint-Bonnet-le-Château, en 1791, *l'autel était aussi majestueux qu'il a été possible, et décoré de plusieurs emblèmes et inscriptions.* Finalement, disons-le, c'est un objet liturgique qui convient plutôt au culte de l'Être Suprême qu'au culte catholique. Dieu est d'ailleurs appelé dans les discours de ce jour-là tantôt le Dieu de la paix, tantôt le Dieu des Armées, ce qui est tout de même assez différent, ou bien le Roi des Rois ou la Providence. Jésus-Christ est absent du discours quoiqu'au centre de la liturgie de la messe.

Mona Ozouf et Michel Vovelle ont fait remarquer que les fêtes révolutionnaires en général, et celle de la Fédération en particulier, appliquent un conseil de Rousseau qui critiquait les fêtes traditionnelles :

*Non, peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes. C'est en plein air, c'est sous le ciel qu'il faut vous rassembler et vous livrer au doux sentiment du bonheur... Faites mieux encore, donnez les spectateurs en spectacle, rendez-les acteurs eux-mêmes, faites que chacun se voie et s'aime dans les autres, afin que tous soient mieux unis.*

Oui, les Français ont suivi le mouvement d'idée rousseauiste, sur ce point comme sur bien d'autres ; seulement, tout le monde ne participe pas activement aux fêtes de la Fédération.

Les fédérations, ce sont avant tout des serments, et fatalement il y

manque la moitié du ciel, comme aurait dit Mao-Tsé-Toung.

Ce sont les autorités de la Garde nationale de chaque commune ou paroisse, qui jurent. Ce n'est donc pas l'affaire des femmes. Et puis, progressivement, les Gardes nationales nées dans le contexte du danger d'anarchie, et notamment de la Grande Peur, ces Gardes nationales, donc, vont être réservées aux citoyens actifs. Après avoir proclamé l'égalité, on la viole donc ouvertement.

Heureusement, il y a quelques exceptions. A Perreux à côté de Roanne, en 1791 où étaient présents des détachements de toutes les communes du canton, *les dames patriotes qui avaient assisté à la cérémonie sont entrées dans le camp (je pense que ce camp était simplement matérialisé par des cordes) et ont demandé à Messieurs les Officiers municipaux de recevoir leur serment patriotique, par lequel elles ont juré d'élever leurs enfants dans les principes décrétés par l'Assemblée nationale. Elles étaient habillées de blanc et décorées d'un ruban aux trois couleurs!*

Les citoyennes n'existent officiellement que comme éducatrices, c'est bien connu.

A Lézigneux, l'esprit est le même : il y a dans l'église *les femmes et les enfants vêtus comme aux jours de fêtes solennelles. A la fin, les gens sortent avec un air de sérénité et de satisfaction, et se sont divisés en différents groupes pour se traiter et se recevoir dans plusieurs banquets.*

C'est ainsi qu'ils mettent en pratique le sermon de leur vicaire qui constate que la réunion *cimente le pacte déjà fait, d'une sainte fraternité qui doit faire de tous les Français une même famille.*

A Lézigneux, on vit donc bien dans l'esprit officiel, même si on a officié à l'intérieur.

Les attitudes des paroisses ou des municipalités (ces deux notions se sont succédé) sont très diverses, face à l'ordre officiel de construire l'autel. Les procès-verbaux en témoignent. Une petite minorité de villages s'est contentée de l'autel principal de l'église, par exemple à Saint-Priest-la-Prugne où l'on s'excuse sur le temps qui n'était pas favorable ; Saint-Denis-sur-Coise aussi invoque l'incertitude du temps. celui-ci était donc beaucoup plus orageux dans ces deux localités ; ou plutôt, les cultivateurs avaient autre chose à faire de plus pressé.

La preuve en est que deux procès-verbaux - deux de ceux qui sont classés dans les liasses des Archives Départementales - avouent qu'on n'a pas pu célébrer la Fédération le 14, parce que les ordres administratifs sont arrivés trop tard. Ces localités si défavorisées par les courriers ne se situent pas, comme on s'y attendrait, en haute altitude. Ce sont Marcilly-le-Châtel et Rozier-en-Donzy. A Marcilly on *ignorait absolument cet ordre*, qui n'est arrivé que le 16 au soir. A Rozier, c'était le 12 alors que partout ailleurs le courrier est arrivé avant le dimanche 10, ce qui a permis de faire l'annonce au prône à l'avance. A Marcilly, on a juré avant les vêpres le 17 ; encore a-t-il fallu exercer les troupes juste avant. Disons qu'à Marcilly et Rozier on faisait fi des divertissements patriotiques.

---

1. Comme dit ma petite fille de cinq ans pour répondre à la question : *qu'est-ce que la Révolution ? - La Révolution, c'est quand on se déguise et qu'on chante la Marseillaise.*

Quelle opposition avec le zèle patriotique de la population de Parigny-le-Côteau !

D'après l'arrêté de la délibération du conseil municipal en date du 12 juillet, MM. Marc-Louis Tardy et André Vignat, tous les deux capitaines de la garde nationale dudit Coteau nous ont avisés du moyen de la construction du camp, et promis d'en faire exécuter le projet. Ils ont dit qu'il y avait à cinq quarts de lieue de distance dudit Coteau, en bas des carrières de Parigny, un groupe pierre roc (sic) ; que par sa forme naturelle on en pouvait faire un autel tout d'une pièce ; qu'une pierre vouée pour une fête aussi solennelle serait un monument éternel, et le souvenir à jamais de notre liberté ; qu'elle sera conservée comme le gage le plus précieux et le témoin de nos serments les plus sacrés au maintien de la constitution, et la pierre contre laquelle viendront se briser les vains efforts des aristocrates.

Ils ont fait les préparatifs pour aller attaquer cette petite bastille qu'aucun être raisonnable n'avait osé essayer d'enlever sans la réduire en pierres ; et comme elle contient environ 70 pieds cuves, ils ont fait conduire des tombereaux chargés de toutes sortes d'ustensiles capables de pouvoir la remuer, et la charger sur un traîneau à quatre roues, où furent attelés dix-huit paires de boeufs pour la conduire. Elle ne fut pas bien loin, de ce premier mouvement, puisqu'à la distance de vingt toises les roues manquèrent ; il fallut congédier les bouviers et leurs boeufs pour le lendemain, et on a travaillé pendant la nuit à la construction d'autres roues plus fortes ; et le lendemain on a retourné au projet de la veille. Les bouviers se sont rendus avec leurs boeufs, toujours au même nombre. Si on avait eu besoin de cent paires, on les aurait trouvées au même nombre. On attelle pour la seconde fois cette même quantité de boeufs qui firent rouler le traîneau environ quatre cents toises ; on eut encore le malheur de voir casser les essieux en fer, qu'en deux heures de temps on en a forgé des plus forts capables de soutenir cet énorme fardeau ; on a donc rechargé pour la troisième fois la pierre sur le traîneau, et on est parvenu à se rendre à sa destination, ayant eu soin d'arroser les roues et essieux toutes les quatre à cinq minutes, afin que le feu ne prît aux roues et que les fers ne s'échauffassent pas trop. La marche a été suivie des tambours, et le fifre jouant tout le long de la route Ca ira. Ensuite on s'est occupé de la décoration qui a été faite avec le même zèle et patriotisme. Dont procès-verbal en a été fait le dit jour et au que d'autre part.

C'est sur cet autel si extraordinaire que M. Lata, bénédictin, a dit la messe, et qu'ensuite Messieurs les capitaines firent affûter le tranchant de leurs épées, pour imiter deux soldats qui agirent ainsi sur le tombeau du maréchal de Saxe.

Cette fois, la confusion de la religion et des sentiments guerriers, évoquerait assez bien les Hébreux, aussi bien que les Romains.

Dans certains cas, la construction d'un autel spécial pour les cérémonies patriotiques se justifie, en dehors de toute autre considération, par le manque de place dans l'église ; surtout s'il s'agit d'une cérémonie qui unit plusieurs communes, au chef-lieu de canton par exemple. Et puis, nos ancêtres ont découvert à ces occasions l'avantage de la messe face au peuple et de la concélébration : il y a eu des autels à deux faces (à Feurs) et à quatre faces (à Montbrison). (Les autels de la patrie ont souvent été placés près d'une chapelle, quand l'espace était suffisant).

La cérémonie du 14 juillet donne l'occasion de faire dans le bourg un défilé - ou une procession, comme on voudra. Le premier terme est tout de même le plus adéquat, puisque ce déplacement se fait au son des fifres et des tambours,

en tous cas, d'une musique qui n'est pas d'église. Le point de départ et le point d'arrivée varient énormément, mais non les points de départ et d'arrivée musicaux : avant de se mettre en route, on chante le *Veni Creator* :

*Veni creator Spiritus, et emitte coelitus  
Lucis tuae radium...*

On appelle ainsi la lumière de l'Esprit sur l'acte que l'on va accomplir.

Et l'on termine au nom du *Te Deum* :

*Te Deum laudamus, Te aeternum deum confitemur...*

pour remercier Dieu de ce joyeux événement.

Parvenue ici, je me demande bien pourquoi les Constituants ont refusé à Dom Gerle de proclamer le catholicisme religion d'Etat. Pourquoi également ont-ils inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme la liberté de religion ? Pourquoi ne leur est-il pas venu à l'esprit que tel bon citoyen pouvait peut-être désirer exprimer son amour de la patrie et de ses frères, en dehors de toute référence à une religion révélée ?

Voilà une des raisons qui me font dire que les fêtes de la Fédération contenaient des germes de discorde. On confond totalement le culte de la Patrie et celui de Dieu, le prêtre est utile dans la société comme aujourd'hui les gendarmes et les pompiers, dont on ne saurait se passer. La preuve en est que le discours du jour est assuré très souvent par le curé ou le vicaire, et non par un magistrat élu.

Témoin le superbe discours du curé de Panissières en 1791 :

*Dieu et la patrie, chers paroissiens, voilà les deux grands objets dont vous devez vous occuper. Aussi mon soin continuel doit être d'allumer dans vos coeurs les flammes sacrées de la religion et du patriotisme. Que les deux vertus fassent une alliance éternelle, pour former le nouveau caractère français. Le patriotisme a commandé la Révolution. Que la piété la sanctifie.*

Cette confusion des rôles, qui réjouirait fortement le coeur d'un maurrasien (mais qui se souvient de Maurras en 1989 ?), cette confusion fait plus que gêner, elle m'épouvante, je le dirai franchement, car elle contient implicitement toutes les dispositions de la malheureuse Constitution civile du clergé, laquelle a brisé la Révolution. Puisque le prêtre est à ce point inséparable de tous les actes publics, pourquoi ne légiférerait-on pas sur lui comme sur les juges de paix ? Il n'y a pas de différence. Si tous les citoyens vont à la messe du 14 juillet, s'ils écoutent tous le discours du curé, pourquoi n'iraient-ils pas tous ensemble élire M. Lamourette comme évêque de Rhône-et-Loire ? Et si le prêtre a recueilli leur serment, pourquoi lui, ne leur prêterait-il pas serment à son tour ?

Comme on le sait d'ailleurs, la Constitution civile du clergé a été votée deux jours avant la première fête de la Fédération, dans le même élan.

Il a fallu plus d'un siècle aux Français après ces événements pour apprendre à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Nos comptes rendus des fêtes locales de la Fédération témoignent des fêlures dues justement à cette Constitution civile, non pas naturellement en 1790, mais dans les deux années suivantes. Des fêlures qui menacent l'unité qu'on voulait construire, des désaccords qui la réduisent à néant, au moment même où l'on croyait la consolider..., il y en a.

A Saint-Marcellin, le curé nommé à la place du curé réfractaire étant absent (avait-il peur ? n'avait-il pas encore eu le temps de prendre son poste ?), pour avoir un office religieux, il a fallu avoir recours à un ecclésiastique de Saint-Hilaire, qui a parcouru sans doute sept lieues pour venir. Ailleurs, le commandant de la Garde nationale est dit "absent sans motif" ; voilà de la graine de contre-révolutionnaire.

Comparativement à ces discordes dont les motifs sont attristants et inquiétants, les événements de Machézal et Chirassimont en Lyonnais, et ceux de Saint-Jean-Soleymieux et des communes voisines sont hautement divertissants. On en tirerait des sketches comiques, il suffit de suivre les textes.

Machézal et Chirassimont avaient décidé de prêter serment ensemble ; mais pour Chirassimont, c'était sur son autel de la patrie, pour Machézal, c'était sur la limite des deux communes. Regardez ces braves gens qui se mettent en marche les uns vers les autres. C'est midi, les cloches sonnent à tout volée... et chacune des foules villageoises guette sa voisine. Les gens de Chirassimont retardent leur marche, tout en surveillant leurs voisins ; ils espèrent ainsi les attirer jusque chez eux, ce qui leur confèrera une suprématie. Mais ceux de Machézal ralentissent et s'arrêtent sur la limite, attendant, comme ils disent *la réunion dudit corps assez longtemps*. Et finalement, chacun campe sur ses positions, et prête ce serment d'union, en regardant ses voisins d'un oeil chargé de rancune, et même de mépris, car les élus de Machézal ont une orthographe phonétique dans le chiffon de papier qu'ils ont expédié à Chirassimont, comme justification.

La scène suivante se passe dans la rue de Saint-Jean-Soleymieux, l'unique rue qui traverse le bourg, et nos têtes font des demi-tours à gauche et à droite, comme aujourd'hui font les spectateurs de matches de tennis. En effet le 11 juillet 1790, c'est le va-et-vient entre le presbytère et l'"hôtel commun" de Saint-Jean-Soleymieux, au sujet de la messe du 14 juillet.

Saint-Jean-Soleymieux avait jusque-là une situation dominante sur les parcelles fiscales qui l'avoisinaient, comme Margerie et cette curieuse localité appelée "le Quart de Commanderie" et Soleymieux même. Mais cette prépondérance était contestée car le prieuré de Soleymieux était plus ancien que les paroisses voisines, et par moments, Saint-Jean n'en était plus que l'annexe.

Le cahier de doléances a été rédigé dans l'église de Soleymieux, mais c'est Saint-Jean qui a reçu la dignité de chef-lieu de canton, tandis que les parcelles devenaient communes.

Hélas ! Pour la fête de l'Unité, et du 14 juillet, chaque maire du canton demande au curé de Saint-Jean de lui célébrer une messe à Sainte-Anne de Soleymieux, et l'ecclésiastique a beau jeu de répondre au maire de Saint-Jean qu'il n'a plus de place dans sa matinée !

D'où les va-et-vient et les tractations diplomatiques. J'abrège : finalement, le maire va porter son serment à Soleymieux, mais une partie de ses administrés jurent à Saint-Jean, et les communes des alentours se partagent...

En plein XIX<sup>e</sup> siècle, des érudits locaux poursuivent la querelle entre les deux communes dans des écrits polémiques. Mais aujourd'hui, on peut considérer que Soleymieux et Saint-Jean-Soleymieux ne sont plus rivales mais complémentaires : pour recouvrer la santé, les malades peuvent additionner l'efficacité du pèlerinage à Notre-Dame-sous-Terre de Saint-Jean, et les soins du Centre médical de Soleymieux.

Ne pouvant tout dire, j'ai glissé sur les cérémonies de district qui étaient, elles, réellement fédératives, et d'autant plus significatives, puisqu'elles faisaient communier une assez vaste région dans l'idéal révolutionnaire. Malheureusement, là encore, il est arrivé que, selon l'expression du temps, l'esprit de discorde vienne souffler. Ceci à cause d'un décret de la Législative qui décidait que désormais on ne fêterait plus la Fédération que dans les chefs-lieux de districts, et selon les instructions des directoires de district : administrations qui ont en somme précédé nos sous-préfectures.

Tout s'est très bien passé à Roanne où l'on en a profité pour honorer des mariniers qui avaient sauvé certains de leurs concitoyens lors d'une inondation. La fête a été superbe aussi à Montbrison, ou plus exactement à Savigneux, où avaient convergé des milliers de gardes nationaux ; la générale avait battu la veille au soir, puis le matin dès quatre heures ; en somme, il semble que les révolutionnaires voulaient faire une démonstration de leurs forces avant de prêter serment tout simplement, à la Constitution, et en prévision des affrontements futurs.

Dans cette circonstance, c'est à Saint-Etienne qu'on s'est mal conduit. La municipalité Desverneys ne voulut pas tolérer que le serment fût reçu par l'administration de district et son président Praire-Royet, et tous deux se disputèrent la place sur l'estrade placée sur la Grand place ou place du Pré de la Foire.

En 1793, la Convention prescrivit de remplacer la fête de la Fédération par l'anniversaire du 10 août, mais elle ne fut pas toujours obéie, et Saint-Etienne marqua encore le 14 juillet, alors que la guerre civile avait déjà commencé à Lyon.

Je rachèterai maintenant la longueur de mon bavardage par la brièveté (relative !) de la conclusion.

La diversité des fêtes de la Fédération a révélé la diversité des convictions : tel village a reporté, si l'on peut dire, le 14 juillet au dimanche suivant ; tel bourg, après des préparatifs prolongés, a donné toute la journée aux réjouissances. Cela tient non seulement à la différence d'intérêts entre ruraux et citadins, mais à l'influence de personnalités locales, qui ont communiqué leur enthousiasme.

Tantôt les fêtes ont été l'occasion de faire vibrer les âmes à l'unisson, et de renforcer l'esprit révolutionnaire, tantôt, mais beaucoup plus rarement, elles ont mis au jour des fractures du corps social : rivalités entre personnes ou entre les autorités, persistance de cet esprit de clocher qu'on voulait justement détruire.

Dans tous les cas, malgré la richesse de leurs symboles, elles ont manifesté une confusion entre le civil et le religieux, confusion qui était normale avant la Déclaration des Droits de l'Homme, mais qui était maintenant inquiétante, quand le procureur de Saint-Galmier discoursait dans l'église, et que le curé d'Usson "débite le prône civique" en prélude à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Telles quelles, les fêtes de la Fédération furent en général des moments de grâce, qu'on ne peut évoquer sans nostalgie.

Geneviève LIOGIER

LA RESISTANCE  
et la  
DEFENSE DES "DROITS DE L'HOMME"  
(où commence et finit la filiation avec 89)

Je me sens un peu gênée de prendre la parole après des historiens, alors que je ne puis prétendre à ce titre. Je suis là simplement comme témoin d'une époque tragiquement bouleversée, durant laquelle je fus à la fois actrice et victime. Actrice par choix délibéré, victime parce que c'était la conséquence logique de ce choix, dans le contexte de cette époque.

Il serait exagéré, à mon avis, de voir dans les différents aspects de la Résistance française une filiation trop directe avec les idées de 89 : la toute première Résistance, très embryonnaire en 40 (voire même en 41), se présente comme un sursaut national devant l'invasion ennemie. A son départ, dans sa majorité, elle ne fut guère plus pensée sur le plan de l'idéologie que sur le plan de l'organisation. Ce fut d'abord une expression de refus qui se donna pour mission de combattre l'occupant. Chez beaucoup, le sens patriotique l'emporte, avant toute analyse, usant tout naturellement du droit à l'insubordination.

C'est si vrai que la Résistance groupa, à son origine, des gens de toutes conditions sociales et obédiences politiques : il y eut des ouvriers, des étudiants, des fonctionnaires et aussi des militaires qui défendaient l'honneur et l'intégrité de leur territoire.

S'il y eut des communistes, des socialistes, des démocrates-chrétiens, il y eut aussi des royalistes.

Il y eut enfin, dans ses rangs, beaucoup de jeunes, hommes et femmes. Ces derniers étaient souvent étrangers à la politique, par manque d'information ou désintérêt. L'Allemagne nazie leur était apparue, jusque là, comme un danger assez vague. Les gens d'un certain âge, dont beaucoup étaient des pacifistes, avaient, depuis Munich, une conscience plus aiguë du danger.

La première Résistance - je le répète - fut numériquement très faible. Il faut dire que le désastre laissait les Français complètement abasourdis. Peu de gens voyaient une issue favorable à ce conflit démesuré. En outre, le mythe Pétain était là pour empêcher de réfléchir. Ce mythe fit fonction d'éteignoir dans la conscience populaire. Pétain, c'était "l'homme providentiel", le "sauveur de la France", celui qui allait limiter des dégâts, et rénover le pays responsable de la guerre.

Aux yeux de beaucoup d'anciens combattants, c'était le vainqueur de Verdun. Aux yeux de beaucoup des catholiques, il représentait la morale et le soutien à l'Eglise. *Pétain c'est la France, et la France c'est Pétain* ! déclarait le cardinal Gerlier. La presse libre était bâillonnée, la radio aussi. La presse officielle orchestrait les ovations au chef de l'Etat. Rares furent les Français assez clairvoyants pour penser que Pétain constituait un alibi parfait, qu'il allait faire le jeu de la droite et de l'occupant. En zone non occupée, il

fallut attendre Montoire pour que certains commencent à ouvrir les yeux. D'autres s'engagèrent habilement dans la voie de la collaboration...

Je m'excuse d'être obligée, à présent, de parler de moi. J'appartenais à une famille d'enseignants laïques. Mon père était professeur au lycée de Saint-Etienne. C'était un républicain convaincu et lucide. Nous avons été élevés dans un climat privilégié : le respect de l'autre faisait partie de notre éducation, et la liberté était dans l'air que nous respirions. Mon père était adhérent à *la Paix par le Droit*. Notre prise de conscience fut immédiate : la capitulation sans condition, le 17 juin 1940, nous laissa un profond sentiment de honte. Nous pensions que la guerre n'était pas terminée : nous eûmes conscience d'une politique d'abandon. Les vrais mobiles de notre défaite étaient habilement escamotés par le maréchal Pétain, et les accusations qu'il exprimait ne pouvaient nous satisfaire. On se souvient encore de certaines affirmations parmi tant d'autres : *l'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice* ou *on a revendiqué plus qu'on a servi*. Ce nouveau langage était significatif pour quelques Français avisés. Il laissait prévoir les représailles futures contre les ennemis de l'intérieur.

C'est le 22 juin 1940 que nous entendîmes, le coeur serré, l'annonce de l'armistice. On connaît les exigences du vainqueur : la France était démantelée dans son territoire et son armée. Nous étions dépouillés de tout, particulièrement de nos forces vives. En effet, Pétain acceptait de livrer à l'envahisseur 1 800 000 prisonniers de guerre. A cela s'ajoutait une forte indemnité d'occupation.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai la suite : après que Pétain eut obtenu les pleins pouvoirs par l'assemblée nationale, la République française fut enterrée, le 10 juillet 40, et remplacée par l'Etat français. Je ne suis pas sûre que beaucoup de citoyens, à cette date tristement historique, aient pleinement réalisé que les "Droits de l'Homme" venaient d'être froidement supprimés !... Une certaine passivité habitait les esprits.

Le régime de Vichy ne tarda pas à se montrer répressif sans qu'il y eût besoin des pressions de l'occupant ; je rappelle pour mémoire les principales mesures : les anciens ministres internés à Riom, les républicains espagnols et les juifs étrangers incarcérés, avant d'être livrés aux Allemands (les archives répètent que le "Führer" fut agréablement surpris de cette soumission du gouvernement de Vichy). Le racisme, dès le départ, avait fait son apparition : il est vrai qu'il n'avait jamais cessé d'être distillé par les partis d'extrême droite. En 1940, on pouvait lire sur les murs de beaucoup de villes françaises : *Mort aux youpins !*

Les entraves aux libertés se firent rapidement sentir : les organisations ouvrières furent supprimées, les associations étroitement contrôlées, l'administration épurée. Les opposants au régime d'abord révoqués, puis incarcérés, l'édifice laïque fut ébranlé par la suppression des écoles normales. En fait, c'était bien toutes les libertés qui étaient atteintes.

C'est spécialement dans "la chasse aux sorcières" que le gouvernement devança l'occupant : la collaboration et la délation étaient prônées sans cesse. La presse officielle (*Au Pilon - Je suis Partout*) s'en faisait l'écho. Les juifs français en firent rapidement les frais. Il ne faut pas oublier que de nombreux antisémites notoires naviguaient dans l'entourage de Pétain. En octobre 1940 la loi du statut des juifs était mise sur pied. De bonne heure un commissariat aux questions juives avait été créé avec Xavier Vallat et Darquier de Pellepoix. En 1942, cinquante-sept décrets furent promulgués contre eux (en une seule année !). Chacun se souvient de la grande rafle du Vélodrome d'hiver.

L'opération *vent printanier* fut mise au point en huit jours ; objectif : 28 000 arrestations à Paris. Succédant à l'opération *vent printanier* des rafles se firent partout dans les deux zones. On connaît la suite...

Sans m'attarder sur la chasse aux juifs, aux syndicalistes, aux communistes, aux gaullistes, aux francs-maçons, et sur les sanglantes exécutions dont ils furent victimes, je rappellerai simplement que le gouvernement français fit état en 1979 de 150 000 déportations. Parmi les déportés se trouvaient 8 000 enfants. La plupart furent massacrés ou gazés.

Mais revenons à la Résistance et à la défense des Droits de l'Homme.

Face à l'inertie de la plupart des Français, les premiers résistants comprirent l'impérieuse nécessité d'informer et de secouer l'opinion publique. Dès 1940, ils diffusèrent, sous le manteau, les premières feuilles clandestines, les tout premiers bulletins ronéotypés, faute de moyens financiers. Ils allèrent jusqu'à en écrire à la main. Ils s'évertuèrent à faire des campagnes de graffiti, sabotèrent des films nazis, n'hésitèrent pas à risquer la prison pour des actions de peu d'envergure. Spontanément ils recherchèrent les premiers contacts, s'organisèrent en petits groupes puis en réseaux. Ils firent des faux papiers, cachèrent des patriotes traqués, des juifs, des officiers anglais, mirent sur pied des chaînes d'évasion.

Les premières manifestations, passées sous silence, furent brutalement réprimées. A Lyon, en 41, les policiers français n'hésitèrent pas à charger les étudiants. A Saint-Etienne, je fus arrêtée à maintes reprises avec des camarades, et soumise à des interrogatoires serrés.

C'est de 1942 que datèrent les premiers journaux clandestins. Ceux-ci naquirent le plus souvent autour de petits groupes déjà constitués. C'était *Les Petites Ailes*, *Vérité*, *Franc-Tireur*, *Combat*, *Libération* et tant d'autres.

Notre journal 93, comme l'*Espoir* clandestin de Jean Nocher, fut imprimé à Saint-Etienne. C'est mon père qui m'en suggéra le nom. C'est en effet à partir de cette époque que l'on peut retrouver, dans l'expression clandestine, les accents de la Révolution française. Le premier exemplaire de 93 portait en sous-titres : *Journal des Héritiers de la Révolution française*. Ce journal fut tiré, avec un peu d'inconscience, à 25 000 exemplaires.

Dans l'éditorial, mon père, sous le pseudonyme de Tancrede, écrivait :

*Nous sommes cette immense majorité des Françaises et des Français que la guerre a surpris au milieu de leur travail, d'un travail qui ne leur laissait pas le temps de faire de la politique, et qui, tout à coup, se trouvent asservis, livrés, abêtis, affamés. Nous sommes cette immense majorité de Français, qui, souffrant chaque jour davantage, ont non seulement senti dans leur chair et leur coeur l'ignominie de leurs nouveaux maîtres et l'énormité putride de leurs mensonges... à qui les événements de l'homme viennent de rendre éperdument vivante cette vérité :*

*La France est républicaine, ou elle n'est rien.*

Dans le numéro deux, il définissait clairement le sens de l'appellation du journal, sous le titre : *93, jamais les Français ne furent un si grand peuple.*

*L'ennemi est aux frontières. Les armées manquaient de tout, l'insurrection menaçait dans certaines provinces, les chouans de Vendée repoussaient peu à peu l'armée républicaine. La Convention était déchirée entre des politiques*

*contradictaires... tout tremblait sur sa base. Et, cependant le pays resta maître de ses destinées, cette année tragique le laissa vainqueur, unifié, grandi...*

*La France triompha par la puissance de sa volonté, de sa foi en l'avenir, de sa profonde justice. 93 fut l'année de la France tourmentée, grandiose, sauvée...*

Si certains journaux clandestins, dans leur diversité, mettaient l'accent sur les difficultés de l'époque, mettant en garde la population contre le S.T.O., beaucoup, comme *Le Père Duchêne*, *Valmy* ou d'autres, faisaient preuve d'une virulence révolutionnaire. Quant à *Combat*, dans son manifeste de 1942, il disait par la voix de Claude Bourdet et d'Henri Frenay :

*Notre tâche ne s'arrêtera pas à la libération du territoire : nous voulons reconstruire la France, nous voulons, dans la restauration de l'Europe et du monde, apporter la contribution nécessaire de la France.*

*Nous voulons une France libre... Nous voulons une France juste. Nous voulons la République, car, depuis deux ans, le sort de la République et de la Résistance sont indissolublement liés et parce que la nation française ne peut s'exprimer librement que dans les institutions républicaines.*

C'est à partir de cette époque que l'on peut parler vraiment de filiation entre 89 et la Résistance française. A travers ces petites feuilles héroïques de la presse clandestine passait un grand souffle de Liberté et d'espoir.. L'unité avec les M.U.R. se construisait.

Mais je n'en aurai pas terminé si je ne parle pas de la Fraternité du combat de la Résistance. Cette fraternité ne se démentit que très rarement. Nombreux furent ceux qui acceptèrent héroïquement la torture pour ne pas livrer leurs camarades. Comment ne pas évoquer une de mes amies de Résistance qui, arrêtée en transportant des postes émetteurs, subit le supplice de la baignoire sans proférer aucun nom.

Dans les camps de concentration qui furent le comble de la déshumanisation, les déportés répondirent aux méthodes nazies par une brûlante fraternité. Dans cette collectivité composite, réduite au même dénuement, les classes sociales disparurent en faveur de la valeur véritable. Jamais les "Droits de l'homme" n'avaient été aussi bafoués. Jamais ils ne furent, dans le comportement des victimes, si pleinement réalisés...

A l'heure du débarquement, l'insurrection spontanée des soldats de l'ombre, des volontaires de la France libre et d'une grande partie de la nation, apporta son concours à la victoire.

Pour conclure, je voudrais rappeler que le programme du C.N.R., élaboré en 1943, fut mis sur pied en mars 1944. Le C.N.R. comprenait les représentants des mouvements de libération nationale, des centrales syndicales, des tendances politiques diverses. Son but était de construire (après que soit délivré le pays) autour de de Gaulle, une république nouvelle qui balayerait le régime de basse réaction de Vichy. Il prévoyait l'installation d'une véritable démocratie économique, après avoir rétabli les libertés et rendu la parole au peuple français.

Je rappellerai également que c'est en 1948 que fut signée, par l'assemblée générale des Nations Unies, la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, permettant l'évolution libératrice de toute société humaine.

Sans doute savons-nous que les principes de 1789 sont toujours à défendre quelque part dans le monde. Pourtant, si l'histoire suit parfois une ligne brisée, la Résistance française a prouvé qu'il n'est pas possible - depuis la Révolution - de revenir définitivement en arrière, car la mémoire collective est toujours vivante, dans un recoin caché de la conscience profonde.

Qu'il me soit permis de citer cette déclaration de René Cassin que je fais mienne : *Si j'ai combattu toute ma vie, disait-il, pour l'existence et le rayonnement de la France, c'est pour la France des Droits de l'Homme et non pour une patrie ordinaire.*

Violette MAURICE



## TABLE DES MATIERES

Claude LATTA	Présentation des Actes du Colloque.	p. 5
Paul VALETTE, Claude BRANDON	Aspects de Feurs en 1789.	p. 9
Michel BOURLIER	Pierre Gagnière, député à l'Assemblée constituante et curé de St-Cyr-les-vignes.	p. 15
Jean-Guy GIRARDET	Des prêtres de la Loire dans la Révolution.	p. 22
Claude LATTA	La "Société populaire" de Montbrison.	p. 36
Joseph BAROU	Les Foréziens de l'Armée départementale de Rhône-et-Loire (9 juil.- 9 oct. 1793).	p. 44
André BOISMENU	Deux Montbrisonnais dans la tourmente révolutionnaire (printemps 1793).	p. 56
Pierre ROY	Noël pointe à St-Etienne (12 juil. 1755, 12 juillet 1793).	p. 61
René BERCHOUD	La Terreur à Saint-Just-la-Pendue.	p. 67
Francisque FERRET	La vente des biens nationaux dans l'arron- dissement de Montbrison.	p. 74
Roger FAURE	Les prix pendant la période révolutionnaire	p. 92
Geneviève LIOGIER	Les fêtes de la Fédération dans la Loire : 1790 - 1791 - 1792.	p. 98
Violette MAURICE	La Résistance et la défense des "droits de l'homme" ( où commence et finit la filiation avec 1789 )	p. 106

---

VILLAGE DE FOREZ - Bulletin d'histoire locale de  
l'Association des usagers du  
Centre Social de Montbrison.

Siège social : CENTRE SOCIAL DE MONTRISON  
Rue Puy-du-Rozeil,  
42600 MONTRISON

Directeur de la publication : Claude LATTA.

ISSN : 0241 - 6786

Dépôt légal : 2ème trimestre 1990

Impression : CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE  
SAINT-ETIENNE (LOIRE)

Ce cahier N°16 est le dernier de la série des cahiers consacrés au Bicentenaire de la Révolution Française.